



BURKINA FASO

Décembre 2016

CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DANS LE CADRE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, DE PROLONGATION DE L'ACCORD ET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre des consultations de 2016 au titre de l'article IV, sixième revue dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de modification d'un critère de réalisation, de prolongation de l'accord et d'augmentation de l'accès, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration et résumant les avis du Conseil d'administration tels que formulés le 16 décembre 2016 lors de l'examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu avec le FMI,
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 16 décembre 2016. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 29 octobre 2016 avec les autorités du Burkina Faso sur l'évolution de la situation et des politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 novembre 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI *

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burkinabè *

Protocole d'accord technique *

Questions générales

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°16/578
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2016

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso

Le 16 décembre 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso¹. Le Conseil d'administration a également achevé la sixième revue des résultats économiques obtenus par le Burkina Faso dans le cadre d'un programme sur trois ans appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI ; un communiqué de presse a été publié à ce sujet séparément.

L'activité économique a commencé à rebondir en 2016, après deux années de croissance faible. Les attaques terroristes de janvier et les retards observés dans l'approbation de la loi de finances ont pesé sur l'activité au début de 2016, mais l'activité a rebondi, et la croissance du PIB réel devrait atteindre 5,4 % selon les projections actuelles, contre 4,0 % en 2015. La reprise est portée par la mise en exploitation de deux nouvelles mines d'or et le rebond marqué de la production agricole qui est attendu fin 2016-début 2017, après trois années décevantes. L'inflation a continué de ralentir et devrait rester modeste, pour atteindre 0,6 % à la fin de l'année. La croissance du crédit au secteur privé est restée faible en 2015, à 7,0 %, et ne devrait se redresser que progressivement pour atteindre 9,4 % en 2016. En juillet, le gouvernement a approuvé un ambitieux plan national de développement économique et social (PNDES) sur cinq ans. Ce plan vise à transformer l'économie de manière à réaliser une croissance vigoureuse, durable et résiliente qui créera des emplois et permettra d'accroître le niveau de vie.

La reprise devrait se consolider en 2017 : la croissance devrait passer à 6,1 %, grâce à des conditions intérieures et extérieures qui restent favorables. En particulier, un programme d'augmentation de l'investissement public dans les infrastructures, une politique monétaire accommodante, une augmentation de la production agricole et le bas niveau persistant des prix des importations énergétiques devraient contribuer à la reprise. La mise en œuvre du PNDES par les autorités entraînera une augmentation de l'investissement public, visant notamment à combler les déficits d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie et du transport. Dans ce contexte, le déficit budgétaire devrait se creuser à 3,6 % du PIB.

¹ Conformément à l'Article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

Les résultats du programme restent solides et les autorités ont mis en oeuvre des réformes importantes visant à mettre en place les conditions nécessaires pour soutenir la croissance et faire reculer la pauvreté à moyen terme. Parmi les réformes principales figurent l'amélioration de l'administration fiscale, l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration de la gestion et de la santé financière des entreprises publiques dans le secteur de l'énergie. En outre, les autorités ont engagé un vaste programme de développement sur cinq ans pour s'attaquer aux obstacles à la croissance et favoriser une croissance qui est riche en emplois, réduit la pauvreté et est durable : ce programme est axé sur une augmentation du capital physique et humain, une amélioration du climat des affaires, une expansion de l'accès aux services financiers et une réduction du coût de l'énergie.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont continué d'obtenir de solides résultats dans le cadre de leur programme appuyé par le FMI et que les perspectives économiques s'améliorent après deux années de croissance plus faible. Les administrateurs soulignent que, pour pérenniser une croissance économique plus élevée, il conviendra de mener une politique économique de qualité qui crée un espace budgétaire permettant d'accroître durablement et progressivement l'investissement public et de s'attaquer au déficit des infrastructures, ainsi que d'opérer des réformes structurelles ambitieuses qui réduiront les obstacles à une croissance plus élevée et partagée par un plus grand nombre.

Les administrateurs notent avec satisfaction l'augmentation des recettes intérieures en 2016. Ils notent qu'il sera nécessaire, en plus de continuer d'améliorer les administrations de l'impôt et des douanes, d'élargir l'assiette de l'impôt afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de recettes. Les administrateurs saluent les mesures qui sont envisagées pour protéger l'assiette de l'impôt des pratiques de prix de transfert, en particulier dans le secteur minier. Ils conviennent qu'il sera nécessaire aussi de limiter les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale, afin de créer un espace budgétaire adéquat pour les grands projets d'investissement public. Les administrateurs recommandent de poursuivre les réformes en cours dans les secteurs de l'énergie et du coton afin d'éviter l'accumulation de passifs conditionnels et le besoin de subventions.

Les administrateurs notent avec intérêt le vaste plan national de développement économique et social des autorités. Ils soulignent qu'il importe d'établir l'ordre de priorité et l'enchaînement des projets d'investissement public de manière rigoureuse, ainsi que de bien mettre en oeuvre les mesures visant à améliorer les capacités d'absorption. En particulier, les administrateurs mettent en garde contre une augmentation trop rapide de l'investissement public qui aurait des effets négatifs sur son efficacité et sur la viabilité de la dette. Ils recommandent de continuer d'améliorer la gestion des finances publiques et de la dette, et notent qu'une évaluation de la gestion de l'investissement public pourrait contribuer à recenser les goulets d'étranglement et à améliorer le taux d'exécution du budget d'équipement.

² À l'issue des délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et le résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans le résumé des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Les administrateurs encouragent les autorités à continuer d'améliorer la compétitivité de l'économie. Ils notent avec satisfaction que les autorités cherchent à réduire les goulets d'étranglement dans les infrastructures, à dynamiser le secteur agricole et à permettre au secteur financier de mieux soutenir l'économie réelle. Les administrateurs notent que les réformes opérées récemment dans le secteur de l'énergie ont amélioré la santé financière des entreprises publiques dans ce secteur, et qu'il convient de consolider et d'exploiter ces succès afin de favoriser des investissements indispensables pour accroître l'offre d'électricité.

Il est prévu que la prochaine consultation avec le Burkina Faso au titre de l'article IV se déroulera conformément à la décision du Conseil d'administration concernant les cycles de consultation pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Burkina Faso : principaux indicateurs économiques, 2013–2018							
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	Prel. <u>2016</u>	Proj. <u>2017</u>	Proj. <u>2018</u>
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	6,5	5,7	4,2	4,0	5,4	6,1	6,3
Déflateur du PIB	5,8	-2,1	-0,9	3,7	1,9	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin période)	1,7	0,1	-0,1	1,3	0,6	2,0	2,0
Taux de change (fin période, dépréciation-)							
FCFA/dollar	-0,5	4,3	-11,1	-13,4	3,1	0,7	0,5
Taux de change effectif réel	0,7	-1,7	4,1	6,5
Monnaie et crédit							
Crédit au secteur privé	24,1	26,3	18,9	7,0	9,4	12,9	14,7
Monnaie au sens large	15,9	11,3	11,9	19,9	13,3	18,4	15,9
Avoirs intérieurs nets (système bancaire)	16,1	19,6	20,0	7,3	9,6	14,9	12,7
Crédit à l'État (système bancaire)	-2,7	5,3	4,9	1,8	1,2	5,8	2,9
Finances de l'administration centrale (% du PIB)							
Recettes courantes	17,5	19,0	17,5	15,9	18,3	18,9	19,3
Total des dépenses et prêts nets	25,5	28,0	23,6	21,5	24,5	26,5	26,8
Solde primaire	-2,4	-3,0	-1,1	-1,5	-1,8	-2,7	-2,8
Solde budgétaire global, dons compris	-3,1	-3,6	-1,9	-2,1	-2,5	-3,6	-3,5
Dette publique totale	28,3	29,3	30,6	32,5	31,7	32,6	32,9
Dette extérieure publique	22,6	21,9	22,0	23,8	23,2	22,4	22,3
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b.; en F CFA)	0,5	15,9	4,0	2,3	7,4	17,2	8,0
Importations (f.à.b.; en F CFA)	19,8	21,3	-9,3	3,3	7,9	13,8	9,6
Termes de l'échange	11,1	-12,8	-5,5	13,3	8,7
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-7,0	-11,3	-8,1	-8,0	-7,6	-6,7	-6,5
Pour mémoire							
PIB nominal (milliards de dollars)	11,2	11,9	12,3	11,1	12,0	13,1	14,3
PIB nominal par habitant (dollars)	677,1	706,4	707,8	619,9	651,6	692,5	734,4
Sources : autorités du Burkina Faso ; estimations des services du FMI.							



BURKINA FASO

CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIEME REVUE DANS LE CADRE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION, DE PROLONGATION DE L'ACCORD ET D'AUGMENTATION DE L'ACCES

RESUME ANALYTIQUE

Contexte. D'après les projections, la croissance sera de 5,4 % en 2016 et de 6,1 % en 2017, grâce à une hausse de la production d'or et à un rebond de l'agriculture et des services. Les autorités ont publié leur Plan national de développement économique et social (PNDES), qui envisage une forte augmentation de l'investissement au cours des cinq prochaines années. Les capacités de financement et d'absorption étant limitées, les services du FMI recommandent une approche plus graduelle, compatible avec la viabilité de la dette à moyen terme.

Risques. Si elles sont exceptionnellement favorables, les conditions extérieures (cours du pétrole et des produits de base, politique monétaire régionale souple, retombées positives en provenance de la Côte d'Ivoire, pluviosité abondante) pourraient facilement s'inverser. Sur le plan intérieur, la subsistance de problèmes de sécurité, l'existence de tensions sociales susceptibles d'entraîner une hausse des traitements et des transferts au détriment de l'investissement, une mobilisation insuffisante des ressources ou encore des goulets d'étranglement au niveau des capacités pourraient entraver l'exécution du PNDES.

Recommandations :

- Hiérarchiser, enchaîner et suivre attentivement l'exécution des investissements publics, en s'intéressant tout particulièrement aux projets cruciaux d'infrastructures.
- Soutenir les réformes visant à mobiliser des recettes intérieures, notamment en élargissant l'assiette fiscale.
- Mettre en place une stratégie visant à freiner la croissance de la masse salariale. Appuyer toute décision de recrutement et de licenciement sur un audit des emplois à l'appui des décisions de recrutement et de licenciement et fonder les rémunérations sur les résultats.

- Contribuer aux mutations structurelles en poursuivant la réforme du secteur de l'énergie afin de stimuler l'offre d'électricité, d'établir une stratégie de diversification de l'agriculture et d'élargir l'accès de la population aux services financiers.

Résultats et état d'avancement du programme. Le programme continue d'être vigoureusement appliqué. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs, ainsi que la plupart des repères structurels, ont été réalisés. Les quatrième et cinquième revues ont été approuvées le 10 juin 2016. L'actuel accord FEC arrive à expiration le 26 décembre 2016, mais les autorités sollicitent une légère augmentation de l'accès, à hauteur de 3,7 % de la quote-part, et une prolongation de neuf mois de sa durée afin de permettre le décaissement des montants rééchelonnés.

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde et
 Peter Allum**

Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou entre le 18 et le 29 octobre 2016. La mission se composait de : Corinne Deléchat (chef de mission), Liam O’Sullivan, Trevor Lessard (tous du Département Afrique), Frederico Lima (FAD) et Daniela Comini (STA). Mame Astou Diouf (représentante résidente) et Bamory Ouattara lui ont prêté leur concours, de même qu’au siège, Nadia Margevich et Shirin Nikaein Towfighian. La mission a rencontré M. Thieba, Premier ministre, Mme Coulibaly/Sori, ministre de l’Économie, des Finances et du Développement, M. Dissa, ministre des Mines et de l’Énergie, M. Sawadogo, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, et M. Charles Ki-Zerbo, Directeur national de la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, des membres du Parlement, ainsi que d’autres hauts responsables, des représentants du secteur privé et des partenaires du développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Une nouvelle stratégie pour doper la croissance à moyen terme	5
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Perspectives et risques	8
B. Thème n°1 : créer un espace budgétaire permettant d’accroître durablement l’investissement	13
C. Thème n° 2 : soutenir les mutations structurelles et une croissance inclusive	23
D. Questions statistiques	29
SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES	29
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	30
ENCADRÉS	
1. La nouvelle stratégie nationale de développement (PNDES)	5
2. Retombées en provenance de la Côte d’Ivoire	12
3. Le programme d’investissement de la loi de finances pour 2017	17
4. Renforcement de l’investissement public et de son efficacité	21
5. Évolution de la masse salariale	22
6. Inclusion financière	27

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de l'économie, 2011–16	33
2. Évolution réelle et extérieure, 2011–16	34
3. Évolution budgétaire, 2011–16	35

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21 (scénario de référence)	36
1a. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21 (second scénario)	37
2a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2013–19	38
2b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2013–19	39
3. Situation monétaire, 2013–19	40
4. Balance des paiements, 2013–21	41
5. Principaux indicateurs de solidité financière	42
6. Matrice d'évaluation des risques	43
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–26	45
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC, 2013–17	46
9. État d'avancement des recommandations (article IV)	47

ANNEXES

I. Évaluation de la stabilité extérieure	48
II. Enseignements à tirer de l'engagement dans le récent programme	56

APPENDICE

I. Lettre d'intention	61
Attachement I. Mémoire de politiques économiques et financières pour la sixième revue de la Facilité élargie de crédit (FEC)	65
Attachement II. Protocole d'accord technique	88

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Une nouvelle stratégie pour doper la croissance à moyen terme

1. Les autorités ont approuvé un ambitieux Plan national quinquennal de développement économique et social (PNDES) en juillet 2016 (encadré 1). Après deux années de croissance atone (estimée à 4 % approximativement en 2014-15), des pressions s'exercent sur le nouveau gouvernement pour qu'il améliore rapidement et de façon tangible le niveau de vie. Le coût total du plan s'établit, selon les estimations, à 26 milliards de dollars (225 % du PIB de 2016) sur la période 2016-20, plus de la moitié de cette somme (14,2 milliards de dollars) étant consacrée à des investissements prioritaires. Les autorités ont l'intention de solliciter des concours publics et privés pour environ 80 projets du plan, soit un total de 10 ½ milliards de dollars, à l'occasion d'une table ronde qui doit se tenir à Paris les 7 et 8 décembre 2016.

Encadré 1. Burkina Faso : la nouvelle stratégie nationale de développement (PNDES)

Les autorités ont approuvé en juillet 2016 un ambitieux Plan national quinquennal de développement économique et social (PNDES), qui vise à transformer structurellement l'économie burkinabé de façon à parvenir à une croissance forte, durable, résistante et inclusive, qui permettra de créer des emplois et de relever le niveau de vie. Le plan est articulé autour de trois axes stratégiques : i) la gouvernance économique, ii) la mise en valeur du capital humain et iii) une mutation structurelle de l'économie et le développement du secteur privé.

Le plan vise à atteindre un certain nombre d'objectifs clés d'ici à 2020 :

- Parvenir à un taux de croissance annuel de l'ordre de 7,7 % sur la période 2016-20 et créer 50 000 emplois par an.
- Faire tomber le taux de pauvreté de 40,1 % en 2014 à moins de 35 % d'ici à 2020.
- Ramener le taux de croissance démographique de 3,1 % en 2006 à 2,7 % d'ici à 2020.

Selon le PNDES, l'investissement public devrait passer de 9 à 17 % du PIB en 2017 et rester élevé par la suite.

Le plan prévoit par conséquent que la croissance s'accélérera fortement pour s'établir à 8,4 % en 2017 (à partir d'hypothèses optimistes sur la production du secteur des industries extractives et de celui de l'agriculture) et continuera de dépasser 8 % jusqu'à la fin de 2019, soit un taux nettement supérieur à la moyenne historique (6,1 %) de la période 2003-13. La hausse des dépenses d'investissement devrait en outre se traduire par un creusement sensible du déficit budgétaire, qui atteindrait 7 % du PIB en moyenne en 2017-19. Le ratio dette/PIB augmenterait de 10 points de pourcentage du PIB, pour se chiffrer à 43,9 % du PIB d'ici à 2019, ce qui ne serait pas compatible avec la viabilité de la dette à moyen terme.

Les projets d'investissements prioritaires du plan sont massivement axés sur les infrastructures physiques, principalement dans

Tableau 1 de l'encadré 1. Burkina Faso: investissements prioritaires du PNDES, 2016-20

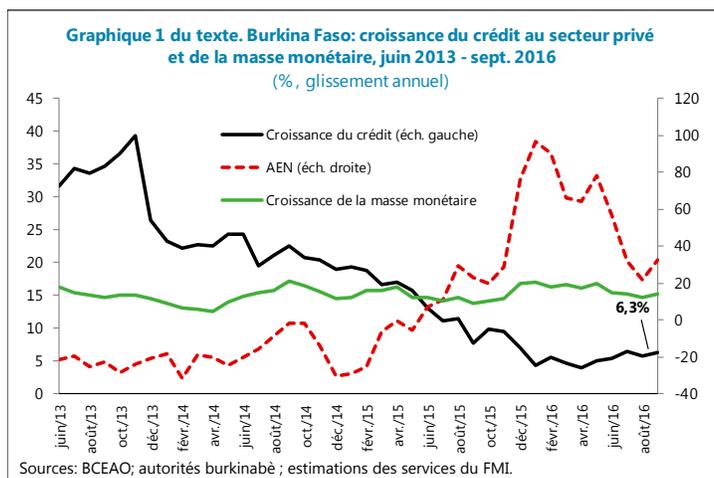
Axes et objectifs stratégiques	Coût		
	milliards FCFA	% du PIB de 2016	% du coût total
Réformer les institutions et moderniser l'administration			
Gouvernance économique	926.0	14.1	14.5
Développer le capital humain			
Santé	468.2	7.1	7.3
Éducation et recherche	517.2	7.9	8.1
Emploi	459.9	7.0	7.2
Eau et assainissement	772.9	11.8	12.1
Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois			
Agriculture	272.8	4.2	4.3
Industrie	239.2	3.6	3.8
Services	129.0	2.0	2.0
Énergie	1,695.3	25.8	26.6
Routes	806.6	12.3	12.7
Environnement et ressources nature	87.0	1.3	1.4
Coût total	6,374	83.0	

Sources: autorités burkinabé; calculs des services du FMI.

les domaines de l'énergie, des routes et de la gestion de l'eau (tableau 1 de l'encadré 1). Les projets énergétiques comptent pour plus du quart du coût total, suivis par ceux portant sur les routes et l'eau et l'assainissement. L'offre insuffisante d'électricité est un goulet d'étranglement majeur de la croissance et le financement de ce secteur clé est essentiel pour libérer le potentiel de croissance du pays.

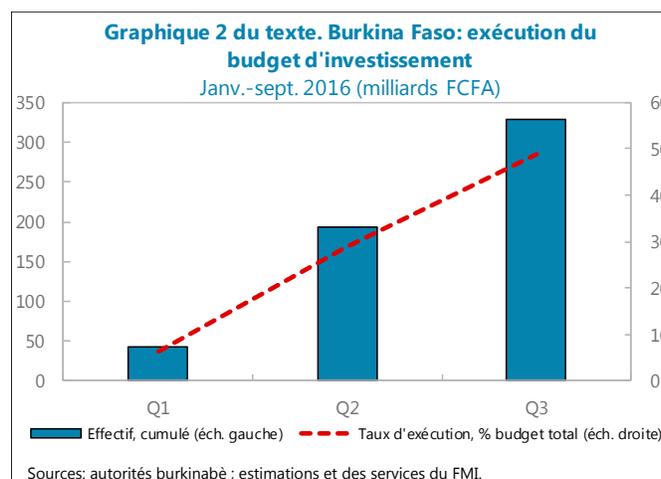
2. Bien que la situation sécuritaire soit globalement calme, de récents incidents ont attiré l'attention sur la subsistance de risques politiques et sécuritaires. Le 8 octobre, les forces de sécurité ont déjoué une tentative de coup d'État fomentée par d'anciens soldats de la garde présidentielle, dont l'objectif était également de libérer les organisateurs du coup d'État de septembre 2015. Les attaques terroristes sporadiques aux frontières malienne et nigérienne se poursuivent. Les autorités ont réagi en renforçant la sécurité.

3. L'activité a commencé à rebondir au deuxième trimestre de 2016. Les attentats terroristes de janvier et les retards dans l'approbation de la loi de finances pour 2016 ont pesé sur l'activité au premier trimestre, mais la production a rebondi pour passer à 8,3 % (en glissement annuel) au deuxième trimestre. Selon les projections actuelles, la croissance du PIB réel sera de 5,4 % pour l'année. La reprise est tirée par les services (+ 11,3 %) puis par le secteur secondaire (+ 4,8 %), sous l'effet entre autres de l'entrée en production de deux nouvelles mines d'or. On s'attend à ce qu'après trois années décevantes, une pluviosité abondante génère un rebond sensible de la production agricole à la fin de 2016 et au début de 2017. L'inflation, tirée par les prix des transports et de l'énergie, a poursuivi sa baisse (0,4 % à la fin septembre, en glissement annuel) et devrait rester faible (0,6 % à la fin de l'année) (graphique 1, tableau 1). La croissance du crédit au secteur privé a atteint en avril son niveau le plus bas (3,9 %, en glissement annuel) depuis plusieurs années et n'a que très légèrement progressé depuis lors, s'établissant à 6,3 % en septembre. En même temps, les avoirs extérieurs nets des banques avaient, en juillet 2016, augmenté de 43 % (en glissement annuel), de sorte que la croissance de la monnaie a été dans l'ensemble stable pendant la période (graphique 1 du texte, tableau 3, paragraphe 2 du MPEF).



4. La politique budgétaire est en général exécutée dans la logique de la loi de finances révisée. Le recouvrement des recettes était dans l'ensemble conforme à l'objectif, encore que des pannes d'Internet au troisième trimestre aient provoqué une forte baisse des recettes douanières, qui étaient inférieures de 4 % à l'objectif fin septembre, alors qu'elles avaient enregistré d'excellents résultats pendant le premier semestre. Les dépenses courantes ont légèrement dépassé le montant prévu dans la loi de finances à cause des dépenses additionnelles (26 milliards de FCFA) imputables à

la mise en application d'accords salariaux dans le secteur public, dont le nouveau cadre d'emploi des fonctionnaires (paragraphe 18 du MPEF). La loi de finances pour 2016 a été révisée une seconde fois en juillet 2016 afin d'y inclure des recettes supplémentaires d'environ un point de pourcentage du PIB, dont la moitié environ était attribuable au versement de dividendes exceptionnels par la SONABHY (société nationale importatrice d'hydrocarbures) et le reste à un recul du déficit. Malgré une certaine accélération, le budget d'investissement public n'avait été exécuté qu'à hauteur de 50 % fin septembre (graphique 2 du texte). Selon les projections actuelles, le déficit global de 2016 s'établit à 2,5 % du PIB, contre 3 % lors des quatrième et cinquième revues au titre de l'accord FEC (graphique 3, tableaux 2a et 2b, paragraphe 19 du MPEF).



5. D'après les projections, le déficit courant ne devrait reculer que légèrement (de 8 à 7,7 % du PIB), à cause du volume élevé des importations de biens intermédiaires. Les travaux en cours dans le secteur minier, ainsi que la hausse des investissements publics, devraient normalement entraîner une hausse de 7,9 % des importations en 2016, qui ne compenserait que partiellement la progression, en valeur, des exportations d'or due au redressement des cours. Les investissements miniers et le retour à la stabilité politique entraînent également le rebond des apports d'IDE (2,5 % du PIB, contre 2 % en 2015) dont faisaient état les projections (graphique 2, tableau 4, paragraphe 2 du MPEF).

6. Les résultats du programme restent très bons.

- Tous les critères de réalisation quantitatifs continus et ceux prévus pour la fin juin, ainsi que les objectifs indicatifs, ont été observés, la plupart très largement. Les emprunts non concessionnels, qui se chiffraient à 205 milliards de FCFA en juin, devraient atteindre 229 milliards d'ici à la fin décembre, soit un montant proche du plafond (230 milliards) indiqué dans le programme (tableau 1 de l'appendice, paragraphe 5 du MPEF).
- Six repères structurels (RS) prévus pour la fin juin ont été réalisés, un autre ayant toutefois accusé un retard (dû à la transmission des comptes financiers trimestriels de la SONABHY). La facturation normalisée de la TVA pour les grandes et moyennes entreprises (dernier RS), dont la mise en place progresse, devrait prendre effet d'ici au 1^{er} janvier 2017 (paragraphe 5 du MPEF).
- Le repère, prévu pour juillet, sur le transfert de 5 milliards de FCFA de bénéfices exceptionnels de la SONABHY à la société nationale d'électricité (SONABEL) a été respecté et les autorités ont réalisé plus tôt que prévu le second transfert de 35 milliards de FCFA de la SONABHY à la SONABEL, apurant ainsi 40 milliards de FCFA d'arriérés sur un total de 66 milliards. Les autorités ont demandé de reprogrammer le repère, fixé pour novembre, sur la lutte contre les pertes de carburant au cours des transports du fait de retards dans la mise en place des équipements

électroniques de suivi. Le boulonnage des trappes de visite sur tous les camions et l'installation de scellés et de balises électroniques aux frontières du Bénin et du Niger seront terminés d'ici à décembre 2016 et pleinement opérationnels au premier trimestre 2017 (tableaux 2 et 3 de l'appendice et paragraphe 6 du MPEF).

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

7. Les discussions ont surtout porté sur les problèmes à court terme, ainsi que sur un cadre de politique à moyen terme visant à soutenir les objectifs du PNDES. Le problème le plus pressant est de venir à bout des goulets d'étranglement profondément enracinés et d'accélérer l'exécution de l'investissement public, tout en réorientant la structure du budget des dépenses vers l'investissement productif en capital humain et physique. Dans le même temps, les approvisionnements insuffisants en énergie, l'absence de diversification de l'économie et le faible accès au crédit entravent le développement du secteur privé et la création d'emplois. Par conséquent, les deux thèmes des consultations au titre de l'article IV étaient les suivants : comment créer un espace budgétaire permettant d'accroître durablement l'investissement public et comment soutenir les mutations structurelles et une croissance inclusive. La mission a organisé une opération de sensibilisation pour présenter les travaux d'analyse préparatoires à l'augmentation de l'investissement et des solutions pour contenir la masse salariale, ainsi que les éléments moteurs de l'inclusion financière au Burkina Faso. Cette opération a permis de procéder à un échange de vues franc avec un vaste échantillon de représentants de l'État.

8. Les précédents entretiens au titre de l'article IV avaient porté sur des questions analogues et les autorités ont avancé dans l'application des recommandations antérieures malgré les perturbations qui ont accompagné la transition politique. Les résultats positifs sont notamment une réduction continue des inégalités et de la pauvreté, l'adoption du code minier de 2015 et la mise en œuvre des recommandations d'un audit externe par les deux sociétés publiques d'énergie (tableau 9).

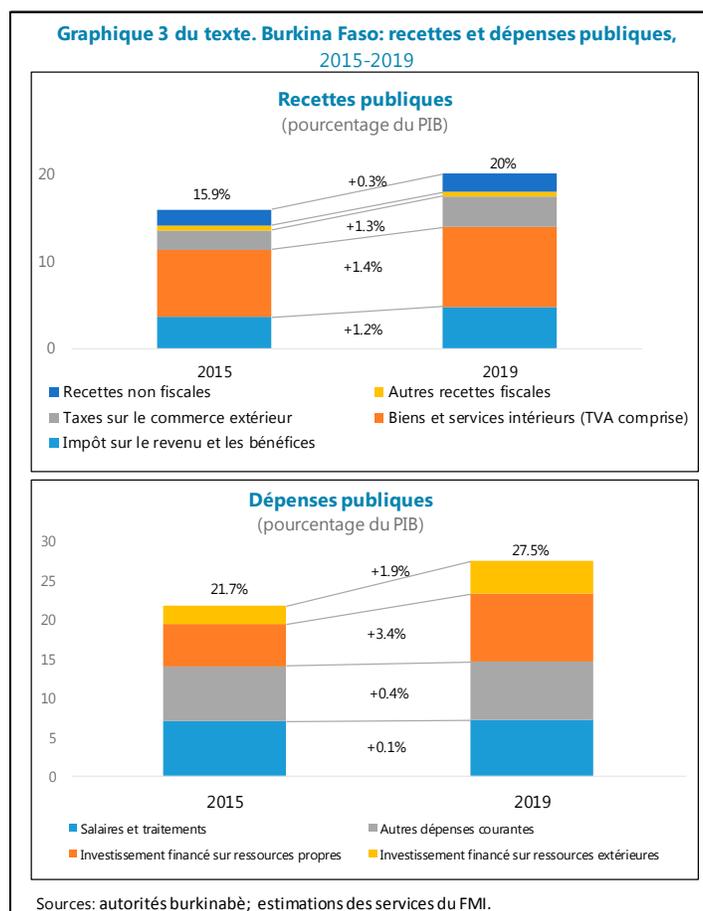
A. Perspectives et risques

Perspectives

9. La reprise devrait normalement s'accélérer à court terme, la croissance atteignant 6,1 % en 2017 et restant à un taux potentiel d'environ 6,5 % à moyen terme. Des perspectives agricoles favorables, l'entrée en production de deux projets miniers et l'activité plus forte des secteurs du bâtiment et des services, grâce au programme d'investissements publics, devraient consolider la reprise en 2017. Par la suite, les projections/prévisions de croissance de l'ordre de 6 ½% à moyen terme sont étayées par l'amélioration anticipée des approvisionnements en énergie et les nouvelles opérations minières, y compris, progressivement, le projet de manganèse de Tambao (tableau 1 du texte et paragraphe 14 du MPEF).

10. Le cadre budgétaire de référence prévoit un creusement modéré du déficit, qui s'établirait à environ 3,5 % du PIB à moyen terme, pour soutenir l'augmentation graduelle de l'investissement.

Pour 2017, les services du FMI ont aligné leur scénario de référence sur les recettes, les dépenses courantes et l'investissement financé sur ressources extérieures dont font état les projections du projet de loi de finances. Cependant, ce projet envisage aussi une hausse de près de deux fois et demi (de 5,2 à 12,4 %) de l'investissement financé sur ressources intérieures, en s'appuyant sur des hypothèses optimistes quant à l'aide budgétaire, et laisse supposer un déficit de financement de 1 ½ % du PIB. Les services du FMI ont souligné que, sur la base des entretiens avec les partenaires du développement, les engagements actuels en matière d'aide budgétaire pour 2017 correspondaient à environ un tiers du montant inscrit dans la loi de finances (110 sur 336 milliards de FCFA), ce qui limite l'investissement financé sur ressources intérieures à environ 7,3 % du PIB, soit néanmoins une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à 2016. Dans ce scénario de référence, le déficit global atteindrait 3,6 % du PIB en 2017. À moyen terme, les efforts déployés pour mobiliser des recettes intérieures et contenir les dépenses courantes permettraient de dégager un espace budgétaire pour l'investissement public qui se chiffrerait à 13 % du PIB d'ici à 2019 (graphique 3 du texte).



11. À la demande des autorités, les services du FMI ont préparé un second scénario prévoyant des investissements plus élevés sur la base d'un financement additionnel des bailleurs de fonds et de mesures visant à renforcer les capacités d'exécution. Les autorités s'attendent, ont-elles indiqué, à de nouveaux engagements publics et privés pour financer le PNDES dans le cadre de la table ronde des bailleurs de fonds qui aura lieu à Paris les 7 et 8 décembre et de l'IDA18. Avec les services du FMI, elles sont convenues qu'il devrait être possible de relever les taux d'exécution de l'investissement public compte tenu des mesures déjà prises, dont l'adoption dans les délais impartis de la loi de finances pour 2017 et la notification de tous les appels d'offres publics jusqu'à novembre, ainsi que la sélection soignée et le suivi étroit des projets d'infrastructures clés (paragraphe 34 du MPEF). Ce scénario suppose donc que l'investissement reviendrait à son niveau de 2013 et augmenterait de deux points de pourcentage, financés par une aide budgétaire plus élevée

(essentiellement des dons) conforme aux moyennes historiques de l'ordre de 3 % du PIB¹. Le déficit global passerait alors à environ 4 % du PIB en 2017 (avec un léger écart de financement non comblé), mais convergerait vers le critère de l'UEMOA (3 % du PIB) d'ici à 2019. Stimulée par une hausse des investissements en infrastructures, la croissance du PIB réel progresserait de 6,8 % en 2017 et d'environ 7 % à moyen terme (tableau 1 du texte, tableau 1a).

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : scénarios de référence et de rechange (2016–19)								
	2016		2017		2018		2019	
	Proj.	Réf.	Scén.	Réf.	Scén.	Réf.	Scén.	
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
PIB à prix constants	5,4	6,1	6,8	6,3	7,0	6,5	7,0	
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,7	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	
Crédit au secteur privé	9,4	12,9	14,0	14,7	15,4	15,4	18,0	
Termes de l'échange	8,7	0,4	0,4	1,9	2,0	0,2	0,2	
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-7,6	-6,7	-7,2	-6,5	-7,4	-6,8	-7,6	
Solde budgétaire global, dons compris (engagements)	-2,5	-3,6	-4,2	-3,5	-3,5	-3,5	-3,0	
Dette publique totale	31,7	32,6	33,0	32,9	33,2	33,1	32,7	
Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.								

12. Les deux scénarios cadreraient avec la viabilité de la dette à moyen terme. Selon les résultats de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), la dette publique reste soutenable, le ratio dette extérieure publique/PIB augmentant de moins de deux points de pourcentage entre 2015 et 2019. Le risque de surendettement demeure modéré, car le ratio dette/PIB franchit le seuil prévu dans le scénario historique et sous le choc le plus extrême en 2033. Dans le second scénario, la viabilité de la dette s'améliore légèrement, la hausse du PIB, des recettes et des exportations compensant les emprunts additionnels à moyen terme. Le risque de surendettement reste faible, car les seuils pertinents sont franchis aux mêmes stades que dans le scénario de référence². Pour être favorables les résultats de ce scénario dépendent néanmoins de plusieurs hypothèses qui comportent des risques et, plus précisément, de la mobilisation avec succès de recettes intérieures additionnelles, de l'accès à un financement important sous forme de dons et du niveau des retombées des dépenses d'infrastructures sur la croissance. Les résultats seraient moins positifs en cas de recours à un

¹ L'augmentation de l'investissement dans ce scénario est de l'ordre de cinq points de pourcentage du PIB en 2017 (contre 7,6 points dans le PNDES). Les conséquences de la hausse de l'investissement envisagée dans le PNDES sont examinées dans l'encadré 4.

² Le Burkina Faso doit à des créanciers non membres du Club de Paris un faible montant d'arriérés pré-initiative PPTTE qui continue de ne pas être comptabilisé, en vertu de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris était suffisamment représentatif et les autorités n'ont ménagé aucun effort pour résoudre ces arriérés.

financement intérieur ou extérieur non concessionnel et si les goulets d'étranglement au niveau des capacités compromettaient ces retombées.

13. Comme le reste de la région, le Burkina Faso bénéficie actuellement de la convergence de conditions extérieures favorables, mais les risques de retournement sont élevés. Le fait que la faiblesse des cours du pétrole et la fermeté de ceux de l'or et du coton soient exceptionnellement synchrones, la souplesse de la politique monétaire de la BCE et la dépréciation de l'euro, ainsi qu'une pluviosité abondante, favorisent les perspectives à court terme. La croissance rapide en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise politique génère également des retombées positives en raison des relations fortes qui existent entre les deux pays dans les domaines du commerce, de l'IDE et des envois de fonds (encadré 2). Étant donné la base étroite de la production et des exportations du Burkina Faso, les effets d'une inversion de l'un ou l'autre de ces facteurs extérieurs seraient amplifiés. De nouveaux attentats terroristes saperaient la confiance et l'investissement. En outre, un évincement du marché obligataire régional par d'importantes émissions de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal rendrait plus difficile et coûteux l'emprunt intérieur. Les risques intérieurs sont également importants. Des tensions sociales pourraient se traduire par des hausses des salaires et des transferts au détriment de l'investissement et, si la mobilisation des ressources ou les capacités d'absorption étaient insuffisantes, l'exécution du programme d'investissements publics pourrait être freinée (tableau 6).

Opinion des autorités

14. Étant donné les engagements existant en matière d'aide budgétaire, les autorités ont accepté de limiter les investissements financés sur ressources intérieures au montant indiqué dans le scénario de référence des services du FMI, ce qui sous-entend un déficit global de 3,6 % du PIB en 2017. Elles procéderont, ont-elles en outre indiqué, à des investissements plus élevés que ceux prévus dans le programme uniquement si un financement concessionnel supplémentaire peut être trouvé, avec un déficit ne dépassant pas 4 % du PIB en 2017 et revenant à 3 % d'ici à 2019 conformément au second scénario (paragraphe 28 du MPEF). Elles ont toutefois fait valoir que les nouveaux investissements financés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) permettraient de rapprocher la croissance des taux envisagés dans le PNDES (voir encadré 1), avec des conséquences budgétaires modérées. Elles ont pris note des risques extérieurs inhérents à toute inversion des termes favorables de l'échange et des conditions de financement (paragraphe 29 du MPEF). Elles ont en outre indiqué qu'elles avaient pris un certain nombre de mesures pour atténuer les risques intérieurs, notamment en améliorant les systèmes de sécurité et de renseignement, en renforçant la cohésion sociale et en mettant le système judiciaire au service de tous. Par ailleurs, elles sont déterminées à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources intérieures et contenir les dépenses courantes, diversifier l'économie, principalement par la transformation des produits agricoles, et établir un mécanisme institutionnel solide pour suivre l'exécution du PNDES (paragraphe 16 du MPEF).

Encadré 2. Burkina Faso : retombées en provenance de la Côte d'Ivoire

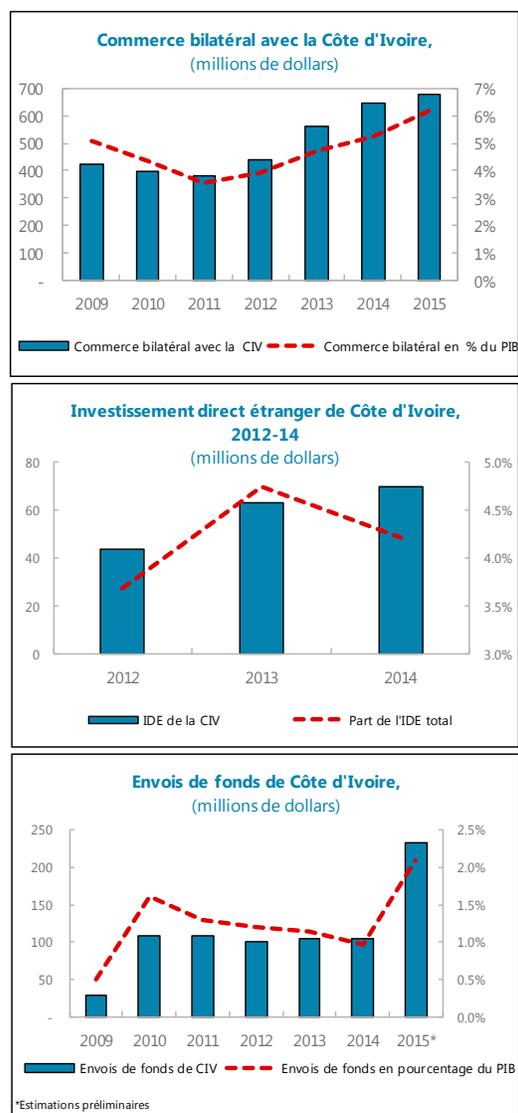
Le Burkina Faso entretient d'importantes relations économiques avec la Côte d'Ivoire. Le commerce bilatéral représentait environ 15 % de l'ensemble des flux commerciaux en 2015 et les envois de fonds à partir de la Côte d'Ivoire entre 60 et 80 % du total en 2010-15. Les importations d'électricité de Côte d'Ivoire comptent déjà pour 30 à 35 % de la consommation du Burkina Faso, avec des projets d'expansion dans le cadre du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain.

Le commerce bilatéral s'est développé ces dernières années. La majeure partie des importations et des exportations du Burkina Faso transitent par le port d'Abidjan, les marchandises étant transportées par route ou chemin de fer. L'IDE en provenance de la Côte d'Ivoire augmente aussi.

Avec environ 3 millions de Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire, les envois de fonds sont importants. Ceux en provenance de ce pays, qui progressent régulièrement depuis 2009, représentaient en 2015 plus de 2 % du PIB.

Les statistiques officielles sous-estiment vraisemblablement le volume effectif des flux entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Elles ne saisissent pas le commerce et les envois de fonds informels qui sont eux aussi probablement importants. Le FMI exécute actuellement, à l'échelle de l'UEMOA, un projet financé par le Japon pour améliorer les statistiques du secteur extérieur, ce qui renforcerait l'exactitude des données officielles.

Graphique 1 de l'encadré 2. Burkina Faso: liens avec la Côte d'Ivoire, 2009-15



Sources: Direction of Trade Statistics, Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC), Enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID), données de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds; calculs des services du FMI.

B. Thème n°1 : créer un espace budgétaire permettant d'accroître durablement l'investissement

Problèmes budgétaires à court terme

15. Il est crucial de soutenir les réformes de la mobilisation des recettes et de l'exécution des investissements tout en contenant les dépenses courantes pour atteindre les objectifs de la loi de finances pour 2016 (tableau 2 du texte).

L'administration des douanes est déterminée à enregistrer et à traiter toutes les déclarations manuelles préparées pendant la panne informatique afin de combler la majeure partie du déficit du troisième trimestre d'ici à la fin de l'exercice (nouveau RS, paragraphe 18 du MPEF). Les services du FMI ont souligné que le déficit potentiel de recettes pourrait atteindre 21 milliards de FCFA, soit environ 0,3 % du PIB. Il serait important, ont-ils par ailleurs indiqué, de prendre des mesures à court terme précises pour contenir les futures pressions sur la masse salariale afin de maintenir les dépenses courantes dans les limites prévues dans la loi de finances (paragraphe 35 du MPEF). Enfin, les autorités ont examiné avec les services du FMI des mesures visant à soutenir l'accélération de l'exécution des investissements. Elles ne doutent pas du fait que la réforme des marchés publics adoptée en juillet 2016, en particulier le relèvement des seuils de passation des marchés, l'adoption de procédures simplifiées et la suppression des revues intérieures pour les investissements financés sur ressources extérieures, facilitera la pleine exécution du budget d'investissement de 2016 (paragraphe 20 du MPEF).

Tableau 2 du texte. Burkina Faso: cadre budgétaire

	2016		2017		
	4 ^e /5 ^e revue	Budget révisé (Proj.)	Projet budget	Réf.	Scénario
	(percent of GDP)				
Recettes totales et dons	21.1	21.9	26.6	22.9	24.6
Recettes totales	17.3	18.3	18.9	18.9	18.7
Recettes fiscales	15.6	16.0	17.2	17.2	17.1
Recettes non fiscales	1.7	2.3	1.6	1.6	1.6
Dons	3.8	3.7	7.7	4.0	5.9
Projet	2.9	2.7	3.0	3.0	3.6
Programme	0.9	1.0	4.7	1.0	2.2
Dépenses et prêts nets	24.2	24.4	31.6	26.5	28.8
Dépenses courantes	14.6	15.2	14.7	14.7	14.6
Traitements et salaires	7.2	7.4	7.2	7.2	7.2
Biens et services	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9
Charges d'intérêt	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9
Transferts courants	4.7	5.1	4.6	4.6	4.6
Dépenses d'investissement	9.6	9.3	16.9	11.8	14.2
Financées sur ressources propres	5.5	5.2	12.4	7.3	9.2
Financées sur ressources extérieures	4.1	4.1	4.5	4.5	5.1
Solde global	-3.1	-2.5	-5.0	-3.6	-4.2
Financement	2.8	2.2	3.5	3.5	3.7
Financement extérieur	1.4	1.7	1.3	1.3	1.5
Tirages	1.8	2.2	1.9	1.9	2.1
Prêts projet	1.3	1.4	1.5	1.5	1.4
Prêts programme	0.5	0.8	0.4	0.4	0.6
Amortissement (hors FMI)	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6
Financement intérieur	1.4	0.6	2.2	2.2	2.2
Écart de financement	0.3	0.3	1.5	0.0	0.5
dont: décaissements FMI	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

16. Des retards dans les décaissements d'aide budgétaire pourraient compliquer l'exécution de la loi de finances vers la fin de l'exercice. Un montant pouvant aller jusqu'à 89 milliards de FCFA (1,3 % du PIB) d'aide budgétaire risque de ne pas être décaissé d'ici à la fin de l'exercice. Dans les efforts qu'elles déploient en vue d'assurer une liquidité suffisante pour conclure le budget de 2016 et exécuter le début de celui de 2017, les autorités ont émis des bons et des obligations du Trésor sur les marchés locaux et régionaux pour un montant dépassant de 114 milliards de FCFA les besoins de financement de 2016. Cette liquidité pourrait compenser le déficit

temporaire d'aide budgétaire, mais à un coût plus élevé en termes d'intérêts. À titre de précaution, les autorités demandent de faire passer de 65 à 90 milliards de FCFA la clause d'ajustement du programme relative au financement intérieur net, de sorte que ce critère de réalisation clé serait observé si l'aide budgétaire prévue au programme ne se concrétisait pas.

17. La loi de finances pour 2017 reflète l'objectif des autorités d'accroître l'espace budgétaire pour les investissements prioritaires.

- D'après les projections, les recettes intérieures atteindront 18,9 % du PIB, soit une hausse de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2016 (hors dividendes exceptionnels). L'application en année pleine des nouvelles mesures fiscales, la facturation normalisée de la TVA et la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et douanière aideraient à ramener les recettes à leur niveau de 2013 (tableau 3 du texte). Il est notamment indispensable de donner effet d'ici au 1^{er} janvier 2017 à la facturation normalisée de la TVA pour les grandes et moyennes entreprises afin d'augmenter les recettes au titre de cette taxe. Il est par ailleurs crucial d'avancer dans l'utilisation de l'identifiant fiscal unique par l'intermédiaire des opérations bancaires et de poursuivre les recoupements des informations sur les contribuables entre les administrations fiscale (nouveau RS) et douanière, recoupements facilités par l'interconnexion des bases de données des deux services. En ce qui concerne les douanes, une informatisation plus poussée des procédures, parallèlement à de nouveaux efforts en vue de lutter contre la contrebande, aiderait à recouvrer davantage de recettes (paragraphe 18, 23 et 24 du MPEF).

Facturation de TVA normalisée pour les grandes et moyennes entreprises	0.22
Intensification des contrôles basés sur les risques à la Direction des enquêtes et de la recherche fiscale	0.07
Consolidation du processus de segmentation pour les moyennes entreprises	0.20
Lutte contre la fraude grâce à l'échange électronique d'informations sur les bases de données des contribuables entre la DGI et la DGD	0.07
Exigence de l'utilisation de l'IFU pour les transactions bancaires.	0.13
Nouvelles mesures: i) réduction de certaines exonérations fiscales; ii) nouveaux droits de timbre; iii) augmentation du taux d'imposition pour certaines boissons alcoolisées et le tabac	0.19
Supervision des contribuables utilisant l'IFU pour le rapprochement d'informations entre bureaux du fisc	0.09
Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE)	0.07
Lutte contre la fraude sur le marché des cyclomoteurs d'importation	0.04
Système de suivi par GPS et scanners douaniers	0.03
Recettes supplémentaires des péages	0.004
Total	1.1

Sources: autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

- **Les dépenses courantes diminueraient quelque peu sous l'effet des mesures visant à simplifier les transferts et à contenir les tensions sur la masse salariale.** Les autorités ont l'intention de continuer de rationaliser le fichier de la paie et la gestion du recrutement et de procéder régulièrement à des audits de ce fichier afin d'éliminer les agents fantômes³. Les dépenses au titre des biens et services reculeraient légèrement grâce aux mesures prises pour limiter les factures des services d'utilité publique et de transport des organes de l'État. Les transferts bénéficieraient d'une diminution des subventions à l'énergie attribuable à la baisse des cours mondiaux et aux réformes en cours dans le secteur de l'énergie, ainsi que d'une réduction

³ Elles ont déjà achevé un recensement administratif en 2012 et adopté l'inscription biométrique en 2013. Des efforts en vue de rapprocher la base des données biométriques et celle du fichier de la paie ont été déployés en 2013, puis en 2015, ce qui a permis d'identifier des paiements non justifiés, notamment à des agents fantômes.

des autres transferts (paragraphe 26 du MPEF). Les services du FMI ont indiqué clairement que, pour surmonter les effets de base permanents liés aux hausses salariales de 2016, il faudrait contenir la masse salariale en prenant des mesures plus précises.

18. Le programme budgétaire de 2017 pourrait toutefois financer un plan d'investissement plus important que celui prévu dans le scénario de référence, à condition qu'une aide budgétaire additionnelle soit disponible. Les services du FMI ont constaté que les engagements

d'aide budgétaire actuellement en vigueur ne se chiffraient qu'à 1,4 % du PIB, soit moins de la moitié de la moyenne (3 % du PIB) observée entre 2010 et 2013 (tableau 4 du texte). Sur cette base, les investissements financés sur ressources intérieures seraient limités à environ 7,3 % du PIB. Cependant, si le financement sous forme d'aide budgétaire revient à ses moyennes historiques et que les mesures prises pour développer les capacités d'absorption sont résolument appliquées, les services du FMI estiment que les autorités pourraient exécuter des investissements

supplémentaires à hauteur d'au moins 1½ à 2 points de pourcentage du PIB (comme indiqué dans le second scénario), tout en maintenant la viabilité de la dette à moyen terme (voir l'analyse de viabilité de la dette). Les services du FMI ont analysé une liste préliminaire de projets prioritaires couvrant environ 80 % des dépenses d'investissement qu'il est prévu d'exécuter en 2017 (encadré 3). Sous réserve d'une hiérarchisation, d'un enchaînement et d'un suivi judicieux des projets, les services du FMI ont reconnu que les taux d'exécution des investissements pourraient être plus élevés. En particulier, les autorités devraient donner la priorité aux grands projets d'infrastructures, qui englobent la majorité des dépenses d'investissement prévues et qui sont censés avoir des effets positifs sur la croissance. Elles pourraient aussi examiner s'il est possible de consolider certains projets connexes (petits ou grands) afin d'atténuer les pressions sur des ressources et des capacités limitées.

19. Il est nécessaire de renforcer encore la gestion du budget et du Trésor pour empêcher l'accumulation d'arriérés intérieurs. La gestion de la trésorerie s'est améliorée, les arriérés intérieurs signalés provenant de paiements en suspens ayant été éliminés avant la fin mars 2016. Néanmoins, des arriérés intérieurs non négligeables de l'ordre de 1,1 % du PIB ont été identifiés dans la version intégrale du rapport d'audit annuel de 2015 (RS prévu pour juin). Ils se composent de montants exigibles au titre de marchés publics ayant respecté pour l'essentiel les procédures (0,5 % du PIB environ) qui n'ont pas été exécutés au cours de l'exercice et d'arriérés « irréguliers » pour lesquels toutes les procédures n'ont pas été suivies (approximativement 0,6 % du PIB). Les autorités ont indiqué leur intention de régulariser progressivement les arriérés légitimes et ont affecté un montant de l'ordre de 18 milliards de FCFA à cet effet dans la loi de finances pour 2016. Elles procéderont à un examen attentif des arriérés « irréguliers » et les traiteront au cas par cas (nouveau

Tableau 4 du texte. Burkina Faso: appui budgétaire
(milliards FCFA)

	2016		2017
	Engagements	Décaissé 1/	Engagements
Total	139.9	39.9	110.4
Banque mondiale	88.6	0.0	32.3
UE	35.1	35.1	49.4
BAfD	0.0	0.0	16.4
Autres	16.2	4.8	12.3

Sources: autorités burkinabè; bailleurs de fonds.
1/ Au 30 septembre 2016.

RS) ; elles sont par ailleurs déterminées à appliquer les autres recommandations de l'audit (paragraphe 37 du MPEF).

Politiques structurelles visant à dégager un espace budgétaire

Stimuler les recettes intérieures

20. Les autorités examinent diverses solutions pour maximiser la mobilisation des recettes intérieures à moyen terme, y compris l'établissement d'une administration semi-autonome des recettes. S'inspirant de l'expérience régionale, elles espèrent obtenir des gains d'efficacité en fusionnant les administrations des impôts et des douanes de façon à n'avoir qu'une seule entité jouissant d'une plus grande autonomie de gestion. Les services du FMI ont noté que les résultats d'une telle fusion semblaient plus positifs lorsque les structures institutionnelles en vigueur étaient déficientes, à cause, par exemple, de l'emprise du pouvoir politique, de la faible motivation des services ou de l'absence de communication entre les deux administrations. Dans le cas du Burkina Faso toutefois, les deux administrations récupèrent nettement le terrain perdu pendant la transition et font actuellement l'objet de réformes exhaustives, dont un projet de cadastre pour optimiser le recouvrement des contributions foncières, la révision du code des impôts en 2017 et l'interconnexion de SYDONIA avec les pays voisins. Étant donné les objectifs ambitieux en matière de recettes à compter de 2017, il serait important de garder ce cap avant d'envisager des mutations structurelles plus profondes. Les services du FMI ont aussi indiqué clairement que le coût d'une réforme de cette nature serait élevé et que des travaux préparatoires minutieux seraient indispensables pour assurer le succès du passage à une nouvelle structure administrative.

Encadré 3. Burkina Faso : le programme d'investissement de la loi de finances pour 2017

Le PNDES prévoit une forte augmentation des investissements publics au Burkina Faso entre 2016 et 2020. Les projets d'investissement financés sur ressources intérieures sont analysés dans le présent encadré, à partir d'une liste de 258 projets prioritaires identifiés par les autorités et intégrés au projet de loi de finances pour 2017.

La majorité des projets d'investissement porte sur les infrastructures physiques, les secteurs les mieux représentés étant les routes (35 %), l'eau et l'agriculture (18 %) et l'éducation et l'informatique (15 %).

Plus des trois quarts de l'investissement public en termes de montant des projets ciblent le bâtiment ou la rénovation des infrastructures physiques, aussi est-il possible de s'attendre à ce que les retombées sur la croissance soient

rapides. Les autres projets pourraient être facilement classés parmi les dépenses courantes (programmes d'emploi des jeunes, par exemple) ou les transferts intergouvernementaux, même s'ils pouvaient être interprétés comme des augmentations de capital au sens large. Bien que certains projets ciblent la construction de barrages ou l'installation de panneaux solaires dans les immeubles de l'État, les grands projets d'infrastructures énergétiques sont particulièrement absents de cette liste, car ils sont en général financés sur ressources extérieures (voir encadré 1).

Les 15 projets les plus importants comptent pour la moitié des investissements financés sur ressources intérieures en 2017. Le graphique 1 de l'encadré 3 montre la répartition cumulée des projets d'investissement classés par ordre décroissant.

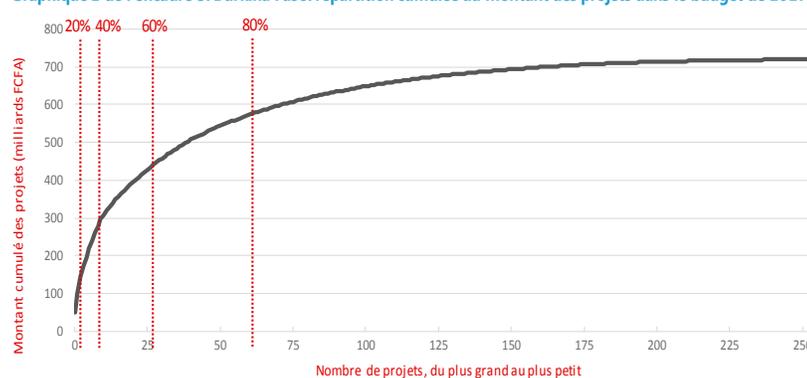
Quelques grands projets absorbent la majeure partie des investissements publics prévus. En même temps, il existe beaucoup de petits projets qui, pris collectivement, ne représentent qu'une faible fraction de ces investissements.

Tableau 1 de l'encadré 3. Burkina Faso: investissement public prioritaire financé sur ressources intérieures, 2017-2019

	2017	2018	2019
Montant total des projets (milliards FCFA)	719	837	814
dont: infrastructure physique	545	658	572
Nombre de projets	258	221	186
dont: infrastructure physique	142	119	95
Par secteur			
Infrastructure routière (pistes rurales, routes...)	35%	32%	34%
Eau et agriculture (barrages, irrigation, alimentation en eau, ...)	18%	17%	19%
Éducation et IT (salles de classe, bâtiments universitaires, ...)	15%	16%	18%
Énergie (panneaux solaires, électrification)	5%	4%	4%
Infrastructure aéroportuaire	4%	11%	4%

Sources: FMI; autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

Graphique 1 de l'encadré 3. Burkina Faso: répartition cumulée du montant des projets dans le budget de 2017



Sources: FMI; autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

21. Si elles sont gérées efficacement, les recettes tirées des richesses naturelles peuvent être une source importante de financement des investissements. Une récente mission

d'assistance technique FAD sur la politique de fixation des prix de transfert a identifié une série de mesures destinées à élargir l'assiette de la fiscalité minière. Les autorités examinent actuellement ces recommandations en rédigeant les règlements d'application du code minier de 2015, la loi de finances pour 2017 et les modifications à apporter en conséquence au code général des impôts (tableau 5 du texte).

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : politique en matière de fixation des prix de transfert	
Principales recommandations de la mission d'AT	Mesures adoptées par les autorités
<p>Améliorer la transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des études de faisabilité sur l'exploitation minière et les conventions conclues avec les sociétés minières. • Publier les bilans et les états financiers de toutes les sociétés burkinabè. • Faire observer les exigences en matière de documentation des prix de transfert imposées aux groupes multinationales (« fichier principal ») et aux entités locales (« fichier local »). 	<p>Le code minier impose de publier les conventions minières au journal officiel.</p> <p>Assurer l'observation effective des exigences de publication imposées aux sociétés cotées et à leurs filiales.</p>
<p>Renforcer le principe de l'indépendance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la notion d'entreprise apparentée et étendre l'application du principe aux opérations intérieures et à celles mettant en jeu des paradis fiscaux ou des juridictions non coopératives. 	<p>À examiner dans le nouveau projet de code des impôts (à adopter en 2017).</p>
<p>Renforcer l'assiette fiscale, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En utilisant la méthode du prix comparable sur le marché libre pour les produits de base et celle du prix de revient majoré pour les biens et services intermédiaires. • En limitant les charges financières à 30 % du revenu d'exploitation brut. • En plafonnant la déductibilité des pertes par volage (par exemple, à 50 ou 60 % des bénéfices de l'exercice courant). • En limitant la déductibilité des redevances de marque à 5 % du chiffre d'affaires. 	<p>Des règles de fixation des prix pour les produits primaires/intermédiaires sont intégrées à la loi de finances pour 2017. Les autres mesures seront examinées dans le nouveau code des impôts.</p>

Opinion des autorités

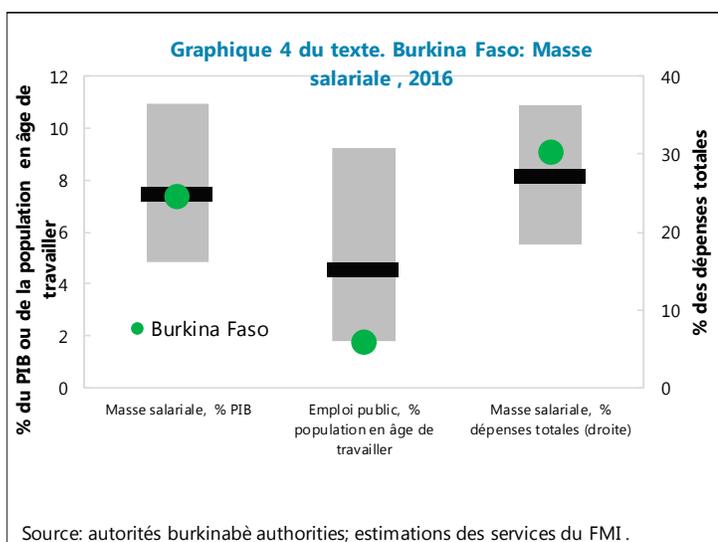
22. Les autorités sont pleinement déterminées à créer un espace budgétaire additionnel pour les dépenses d'investissement en mobilisant davantage de recettes intérieures. À cet égard, elles pèseront soigneusement les coûts et les avantages de la mise en place d'une administration unique des recettes. En outre, elles ont reconnu qu'il fallait exécuter intégralement les réformes en cours, en particulier celles qui visent à renforcer l'organisation et les systèmes de l'administration fiscale, avant de pouvoir envisager une nouvelle structure organisationnelle. Elles ont

accueilli avec satisfaction l'assistance technique du FMI sur les prix de transfert, faisant valoir que leur intention était de mettre en œuvre la plupart des recommandations en 2017, et attendent avec impatience une nouvelle aide du FMI dans le contexte de la révision du code des impôts.

Réorienter les dépenses vers l'investissement

23. Pour accroître l'investissement public tout en assurant la qualité des projets et la viabilité de la dette, il conviendra de déployer des efforts soutenus en vue de renforcer les capacités de planification et d'exécution des projets. Dans leur analyse modélisée de l'augmentation de l'investissement envisagée dans le PNDES, les services du FMI montrent que l'ampleur de cette augmentation pourrait se traduire par une perte sensible d'efficacité, les contraintes pesant sur les capacités d'absorption devenant lourdes. En outre, compte tenu des limites du financement concessionnel disponible, il faudrait financer l'investissement supplémentaire en recourant davantage à l'emprunt intérieur ou extérieur non concessionnel, ce qui ne serait pas compatible avec la viabilité à moyen terme de la dette (voir l'encadré 4 et le document de la série des Questions générales). Dans ce contexte, les réformes visant à s'attaquer aux derniers goulets d'étranglement dont souffrent les capacités de conception, de budgétisation et d'exécution des projets d'investissement sont essentielles pour que des volumes élevés d'investissement puissent être exécutés sans compromettre la qualité et le rapport coût-efficacité. Les autorités ne devraient toutefois pas oublier les risques que comportent les procédures rapides adoptées pour accélérer l'exécution de l'investissement public, notamment en ce qui concerne les projets de PPP complexes. Il conviendrait aussi de décourager le recours à des procédures exceptionnelles de passation des marchés telles que l'utilisation de prestataires/fournisseurs uniques, car cela pourrait nuire à la qualité des projets ou entraîner des coûts élevés.

24. Les autorités devraient concevoir une stratégie à moyen terme pour contenir la masse salariale tout en s'attaquant aux tensions à court terme. Les services du FMI ont souligné que, si la fonction publique était moins importante que dans d'autres PFR, la masse salariale était comparable, voire légèrement supérieure (graphique 4 du texte et encadré 5). Dans l'ensemble, cela est lié à la qualité généralement élevée des agents de l'État et au bon fonctionnement de l'administration. Néanmoins, étant donné les pressions que les investissements prévus exerceront sur l'emploi public, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, les services du FMI ont fait ressortir l'importance de contenir la croissance de la masse salariale en envisageant des réformes structurelles ciblées sur l'emploi. Ces dernières pourraient, entre autres, encourager la mobilité au sein de l'État, rationaliser les recrutements et supprimer les doubles emplois sectoriels. Il serait



également important d'aligner les rémunérations dans le secteur public sur la productivité, par exemple en fondant une partie des traitements sur les résultats ou en rationalisant les indemnités. À titre de première mesure, il serait possible de procéder à des audits des emplois qui pourraient servir de base aux futurs recrutements/licenciements et permettre d'aligner les rémunérations sur les résultats.

25. Renforcer les capacités de gestion de la dette. L'une des premières priorités des autorités devrait être d'affecter des ressources supplémentaires à la Direction de la dette afin de renforcer les moyens dont elle dispose pour gérer efficacement les hausses simultanées des emprunts intérieurs et extérieurs, ainsi que les engagements éventuels nés des partenariats public-privé (paragraphe 32 du MPEF). Les autorités devraient aussi demander une aide en vue de préparer une stratégie intégrée d'endettement à moyen terme visant à soutenir l'exécution du PNDES.

Opinion des autorités

26. Les autorités reconnaissent l'importance d'un rééquilibrage des dépenses en faveur de celles en capital, aussi prennent-elles des mesures pour renforcer l'efficacité de l'investissement et contenir la masse salariale. Elles ont commencé à appliquer les recommandations d'une récente mission FAD, dont la préparation d'un nouveau code des marchés publics avec le concours de la Banque mondiale et la réorganisation du calendrier budgétaire afin de mieux intégrer le programme d'investissement dans le budget global (nouveau SB, paragraphe 34 du MPEF). Elles ont souligné que le passage au budget programme favoriserait l'exécution de projets d'investissement pluriannuels. En outre, elles sollicitent actuellement une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) pour le début de 2017 afin de préparer un plan d'action détaillé permettant de mieux sélectionner les projets et d'en suivre l'exécution, ainsi qu'un cadre de gestion des PPP (paragraphe 33 du MPEF). En ce qui concerne les marchés publics, elles ont fait état de leur détermination à observer la norme de l'UEMOA qui limite le recours aux procédures exceptionnelles à 15 % maximum de la valeur totale des contrats (paragraphe 34 du MPEF). Elles ont par ailleurs renouvelé une demande distincte de développement des capacités de gestion des engagements éventuels nés des PPP et fait observer qu'elles préparaient un modèle de contrat de PPP dans la perspective de la table ronde des bailleurs de fonds. Elles ont accueilli avec satisfaction les suggestions formulées par les services du FMI pour contenir la masse salariale et indiqué qu'elles étaient disposées à examiner d'autres réformes à moyen terme allant dans ce sens (paragraphe 35 du MPEF).

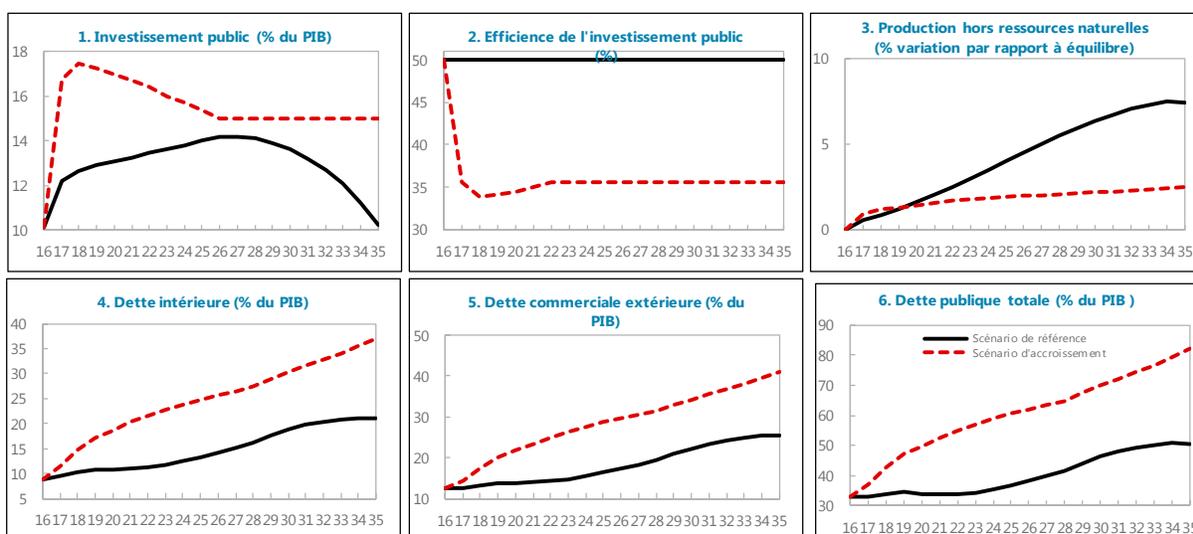
Encadré 4. Burkina Faso : renforcement de l'investissement public et de son efficacité

Les principales retombées sur la dette publique d'une hausse importante et rapide de l'investissement public, dans un contexte marqué par des contraintes de capacité d'absorption, sont exposées dans le présent encadré à l'aide d'un modèle d'équilibre général (DIGNAR)¹.

L'analyse a comparé le scénario de référence des services du FMI avec un scénario prévoyant la réalisation intégrale des objectifs d'investissement du PNDES pour 2017-19. Étant donné l'ampleur de l'augmentation de l'investissement envisagée dans le PNDES (elle est pour ainsi dire deux fois plus importante que dans leur second scénario plus optimiste), l'efficacité de l'investissement (calibrée au départ à 50 % sur la base de la moyenne pour les PFR) diminue par hypothèse dans le scénario PNDES sous l'effet des contraintes de capacité imputables à l'absence d'infrastructures complémentaires, aux insuffisances d'entretien et aux goulets d'étranglement qui pèsent sur les approvisionnements. La croissance du PIB est en conséquence plus faible que dans le scénario de référence à cause d'une baisse de la productivité des secteurs des biens échangeables et non échangeables due à l'accroissement relativement moins important du stock de capital public.

Étant donné les limites du financement concessionnel extérieur, le modèle prend pour hypothèse que le financement résiduel pour l'augmentation prévue dans le PNDES est octroyé à des conditions non concessionnelles, ce qui se traduit par une hausse sensible de la dette publique totale (au-delà du plafond de l'UEMOA de 70 % du PIB d'ici à 2030). Ces résultats sont différents de ceux du scénario de référence et du second scénario des services du FMI, dans lesquels une aide budgétaire additionnelle finance l'augmentation de l'investissement et l'efficacité demeure à environ 50 % grâce, entre autres, à l'application de mesures visant à s'attaquer aux contraintes de capacité d'absorption. Le scénario d'accroissement est en outre caractérisé par des niveaux inférieurs de bien-être (représentés par le taux de croissance de la consommation privée) et une baisse de l'investissement privé, l'investissement public évinçant les ressources disponibles.

Graphique 1 de l'encadré 4. Burkina Faso: résultats des simulations selon le modèle DIGNAR

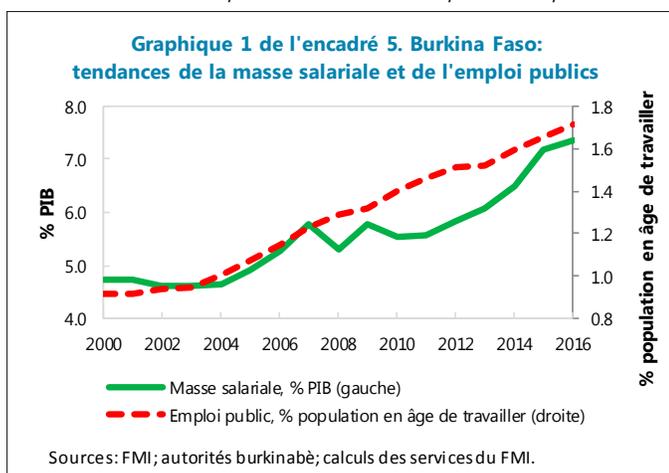


Source: estimations des services du FMI.

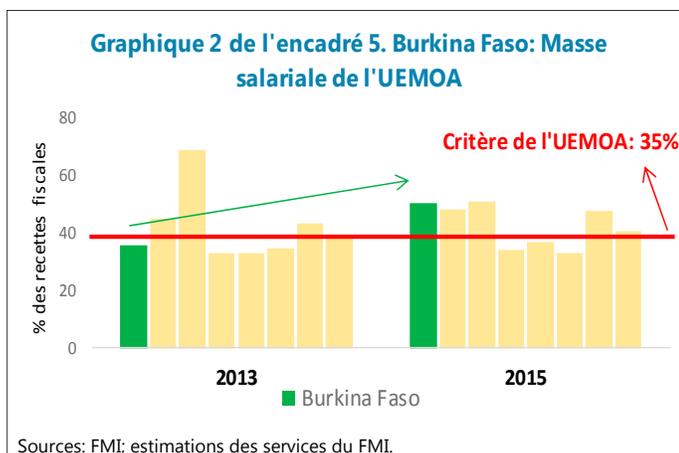
1. Le modèle est décrit dans Melina, G. et Y. Xiong (2013) 'Natural Gas, Public Investment and Debt Sustainability in Mozambique', Document de travail du FMI 13/261. Washington, D.C.: Fonds monétaire international. Les résultats des simulations DIGNAR décrits ci-dessus ont été obtenus en collaboration avec le Département des études du FMI. Le modèle DIGNAR a été mis au point au FMI avec l'appui du DFID.

Encadré 5. Burkina Faso : évolution de la masse salariale

La masse salariale du secteur public, tirée par une forte progression de l'emploi, augmente plus rapidement que le PIB nominal depuis 2000. Elle s'est établie à 7,4 % du PIB en 2016, contre 4,7 % en 2000. Cette hausse est allée de pair, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la sécurité et de la santé, avec un accroissement régulier de l'emploi, qui, au cours de la même période, est passé de 0,9 à 1,7 % de la population en âge de travailler. La progression de l'emploi public a contribué à une augmentation du ratio masse salariale/PIB de 3,6 % pendant cette période, alors que le niveau de rémunération moyen dans le secteur public diminuait de 0,9 % du PIB, tout en restant quelque peu plus élevé que dans les pays comparables.



Les indicateurs de viabilité de la masse salariale, qui se sont dégradés pendant la période de transition en raison de la faible progression des recettes et des pressions exercées pour augmenter les traitements du secteur public, commencent à se redresser. La part de la masse salariale dans les recettes fiscales est passée de 35,8 à 50,4 % entre 2013 et 2015, le recouvrement des recettes ayant ralenti sous l'effet d'une croissance plus faible de la production et des troubles politiques. En outre, la grille indiciaire a été révisée dans le nouveau code de la fonction publique, adopté en novembre 2015 (loi n° 81), qui met fin à la disparité entre agents contractuels et fonctionnaires permanents. L'application de ce nouveau code et des autres accords salariaux sectoriels (par exemple dans le secteur judiciaire) a entraîné une hausse constante de la masse salariale d'un taux estimé à 0,4 % du PIB en 2016.



L'emploi public continuera sans doute d'augmenter en raison des importants investissements de l'État dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des pressions politiques exercées pour s'attaquer au chômage des jeunes dans les villes. Aux niveaux actuels de rémunération, une hausse de 2,4 % du ratio emploi public/population en âge de travailler, qui sera probablement atteinte au cours des 10 prochaines années à en juger par la tendance historique, porterait le ratio masse salariale/PIB à 10,3 %, soit nettement au-dessus du critère de 6,5 % adopté par les pays de l'UEMOA. L'application de mesures visant à modérer l'augmentation de la masse salariale, une accélération de la croissance de la production et des initiatives en vue de stimuler la mobilisation des recettes amélioreraient progressivement les indicateurs de

viabilité et les aligneraient sur les critères de convergence de l'UEMOA. Les réformes de l'emploi et de la rémunération dans le secteur public burkinabè et les actions envisageables par les autorités sont comparées avec l'expérience de certains pays dans le document de la série des Questions générales.

C. Thème n° 2 : soutenir les mutations structurelles et une croissance inclusive

Poursuivre les réformes du secteur de l'énergie afin de doper l'offre d'électricité

27. La poursuite des réformes en cours visant à améliorer la transparence du secteur de l'énergie et à éliminer

l'accumulation d'engagements éventuels créerait un espace budgétaire qui permettrait d'accroître les investissements dans l'offre d'électricité. La situation financière de la SONABHY et celle de la SONABEL ont profité, respectivement, de l'évolution récente des cours internationaux du pétrole et de l'apurement des deux tiers des arriérés de la SONABEL envers la SONABHY, ainsi que des

réformes des prix d'offre convenues dans le cadre des quatrième et cinquième revues FEC (paragraphes 5 et 38 du MPEF). Cependant, les obligations croisées entre l'État et les deux sociétés restent importantes (tableau 6 du texte). Les services du FMI ont en conséquence formulé un certain nombre de recommandations pour assurer la viabilité des réformes du secteur.

- **Le comité tripartite récemment mis en place devrait évaluer les solutions possibles pour apurer les soldes résiduels, y compris les subventions non versées.**

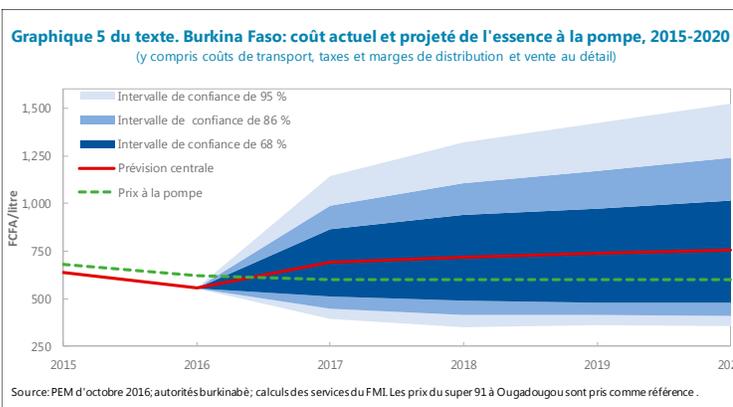
- **Il conviendrait de créer rapidement, comme le recommande l'audit de 2014, des comités externes pour suivre l'exécution des contrats-plans des deux sociétés** (paragraphes 39 à 42 du MPEF).

- **Une certaine souplesse des prix intérieurs à la pompe aiderait à réduire au minimum les subventions dans l'avenir.** Ces prix dépassent légèrement à l'heure actuelle le coût moyen de

Tableau 6 du texte. Burkina Faso: liens financiers dans le secteur énergétique, 2016
(milliards FCFA)

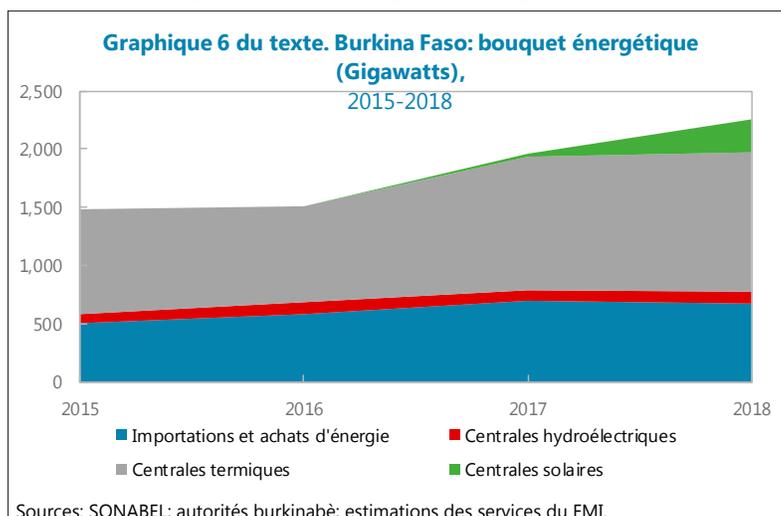
	SONABHY	Administration centrale	SONABEL
Pertes et profits 2016	-15,000	n.a.	-4,400
Transferts nets aux entreprises d'État	-13,651	-36,529	50,180
<i>en pourcentage des dépenses publiques</i>	<i>-0.79%</i>	<i>2.12%</i>	<i>2.91%</i>
Subventions explicites	4,500	-45,000	40,500
Axées sur marché (pétrole et gaz)	4,500	-45,000	40,500
Subventions investissement	0	-10,000	10,000
Impôt sur le revenu et autres	-6,460	6,780	-320
Dividendes	-11,691	11,691	0
Memo Items:			
Paielements exigibles à fin 2016	-42,095	81,646	-39,551
Facture hydrocarbures et électricité	-26,600		26,600
Subventions	-15,495	81,646	-66,151

Sources: autorités burkinabè; SONABHY; SONABEL; estimations des services du FMI.



production et aucun ajustement n'est prévu dans l'immédiat (graphique 5 du texte). Cependant, une légère hausse des cours du pétrole (voir les dernières projections des PEM) rendrait de nouveau nécessaire l'octroi d'une subvention publique au prix de vente. Les services du FMI ont souligné qu'une fois ajustés, les tarifs devraient néanmoins rester compatibles avec le recouvrement des coûts afin d'assurer la viabilité financière du secteur de l'énergie et de réduire les futures dépenses au titre de subventions.

- Le PNDES devrait hiérarchiser les projets cruciaux de production d'énergie et s'efforcer d'obtenir l'appui des bailleurs de fonds pour combler le déficit énergétique.** La stratégie des autorités visant à accroître l'offre d'électricité tout en réduisant les coûts de production repose sur trois grands piliers, pour lesquels elles s'emploient à mobiliser un financement extérieur public ou privé : i) accroître la production thermique intérieure et passer du diesel au fioul lourd moins coûteux, ii) développer fortement les énergies renouvelables, la première centrale solaire devant entrer en production à la mi-2017, et iii) augmenter les importations d'énergie peu coûteuses à partir des pays voisins dans le cadre du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (graphique 6 du texte). Il serait important pour les autorités de disposer de ressources suffisantes pour financer la contrepartie nationale de ces projets afin de renforcer la capacité de la SONABEL à exécuter les nouveaux projets. Étant donné le manque de compétences dans la structuration et la gestion des ententes contractuelles avec les producteurs d'électricité indépendants (PEI), la priorité immédiate devrait être de mettre au point un cadre unifié et transparent limitant les engagements éventuels de l'État.



Opinion des autorités

28. Les autorités ont rappelé que l'accroissement de l'offre d'énergie est au cœur de leur stratégie de développement. Elles ont souligné que les comités de suivi externes de la SONABHY et de la SONABEL seraient bientôt opérationnels et qu'elles s'emploient à donner effet au mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants approuvé en 2013, mais dont l'entrée en vigueur avait alors été bloquée à cause du niveau élevé des cours du pétrole et des tensions sociales. Elles ont indiqué que, le succès d'une mesure de cette nature reposant sur la compréhension et l'acceptation sociales d'une plus grande souplesse des prix, elles prépareraient un plan de communication d'ici la fin de l'année (nouveau SB, paragraphe 44 du MPEF). Le développement de l'énergie solaire aiderait à réduire progressivement les coûts de production de la SONABEL, aussi prévoient-elles de créer une agence des énergies renouvelables pour établir les règlements et les normes applicables au secteur (paragraphe 45 du MPEF).

Stimuler la compétitivité pour contribuer à la diversification de l'économie

29. Bien que la compétitivité des prix se soit améliorée, de graves obstacles structurels entravent la diversification de l'économie et le développement du secteur privé. La compétitivité des prix a évolué assez favorablement à en juger par les tendances récentes du taux de change effectif réel et des cours des produits de base. Le taux de change effectif réel a régressé de 18 % entre mars 2014 et octobre 2016 sous l'effet principalement de la dépréciation de l'euro par rapport aux grandes monnaies, dans un contexte marqué par une faible inflation au Burkina Faso et chez ses partenaires commerciaux. Il ressort de l'évaluation de la stabilité extérieure à l'aide de la méthode allégée d'évaluation du solde extérieur (EBA-lite) que le solde courant et le taux de change effectif réel cadrent dans l'ensemble avec les fondamentaux (annexe 1). Le climat général des affaires et la gouvernance se comparent favorablement à ceux des pays analogues, mais une offre énergétique insuffisante, une exécution médiocre des contrats et le manque d'accès au crédit, surtout dans les secteurs informel et rural, sont autant de facteurs qui figurent toujours parmi les contraintes les plus lourdes pesant sur la croissance.

30. Une stratégie à moyen terme visant à accroître la valeur ajoutée de la production de coton, tout en étant aussi orientée vers d'autres produits agricoles à valeur élevée, est nécessaire de toute urgence pour protéger les revenus ruraux et éviter de mettre de nouveau à contribution le budget. La filière coton est la principale source d'emplois agricoles et le secteur agricole représente 15 % du PIB. Cependant, les services du FMI ont fait observer que les tendances à long terme des cours mondiaux demeurent peu favorables, malgré une légère remontée récemment. La caisse de stabilisation des prix du coton n'a déjà plus pour ainsi dire de ressources et, bien que des retraits ne soient pas prévus pour la campagne en cours ou la suivante, les autorités et les producteurs de coton doivent s'entendre sur une stratégie de recapitalisation de la caisse à moyen terme. Les subventions à la production devraient continuer d'augmenter rapidement (20 milliards de FCFA dans la loi de finances pour 2017). Par conséquent, les services du FMI ont signalé qu'il était urgent d'appliquer une stratégie visant à accroître la valeur ajoutée du secteur et, à terme, à bifurquer vers d'autres exportations agricoles à valeur élevée.

Opinion des autorités

31. Les autorités ont reconnu que l'absence de diversification de l'économie était un facteur de vulnérabilité externe et un obstacle à une croissance inclusive et durable. Elles ont souligné que le PNDES met l'accent sur les investissements dans les projets de gestion de l'eau, les engrais et les mécanismes d'assurance pour stimuler la productivité agricole et contribuer à la diversification du secteur vers des produits à potentiel élevé, comme le soja, le sésame, le beurre de karité, etc. Elles ont en outre fait observer que ce plan a défini des objectifs spécifiques en termes d'offre d'électricité, d'accès au crédit et d'amélioration des infrastructures de transports et de télécommunications, ainsi que dans les domaines de la gouvernance et de la qualité des institutions.

Stimuler le crédit au secteur privé et élargir l'accès aux services financiers

32. Bien que la stabilité financière ne soit pas un sujet de préoccupation, la faible croissance du crédit et la forte concentration des prêts amènent à s'interroger sur la capacité du secteur financier à contribuer au développement du secteur privé. D'après les projections, la

croissance du crédit au secteur privé atteindra 9,4 % en 2016 et s'établira en moyenne à 14 % environ en 2017-19, soit nettement en deçà des taux historiques de 20 à 25 %. Le système bancaire est solide, relativement rentable et bien capitalisé, mais le crédit est fortement concentré sur un petit nombre de clients et quelques secteurs de l'économie (tableau 5). En termes de liens macrofinanciers, il existe, selon les services du FMI, des risques que le contexte macroéconomique continue d'avoir des effets sur la qualité et le volume du crédit à l'économie. Plus précisément, l'augmentation prévue des investissements pourrait intensifier la concentration et évincer les fonds prêtables de deux façons : i) par le financement des contrats d'exécution des projets d'investissement public, qui reste un moteur important de la demande de crédit (les prêts au bâtiment et aux travaux publics représentent déjà plus du quart du total des prêts) et ii) par l'accumulation continue d'obligations d'État étant donné l'objectif du PNDES d'accroître le financement intérieur.

33. Pour atténuer ces risques, les services du FMI ont recommandé de s'attaquer de toute urgence aux obstacles sous-jacents, qu'ils soient structurels ou en matière de coûts et d'information, pour approfondir et élargir l'accès au crédit (encadré 6). Un accès plus facile des établissements financiers aux informations sur le crédit, qui actuellement nécessite toujours le consentement des clients, ainsi que la création d'un fichier des garanties, l'intégration verticale d'un plus grand nombre de sous-secteurs agricoles selon le modèle de la filière coton et la mise au point de systèmes d'assurances rurales, sont autant de facteurs qui aideraient à atténuer le risque de crédit tel que le perçoivent les banques dans le cas des petites et moyennes entreprises et de l'agriculture. Les autorités devraient également s'inspirer des expériences réussies en Afrique de L'Est pour développer un cadre réglementaire qui permettrait d'exploiter tout le potentiel des services bancaires mobiles.

Encadré 6. Burkina Faso : inclusion financière

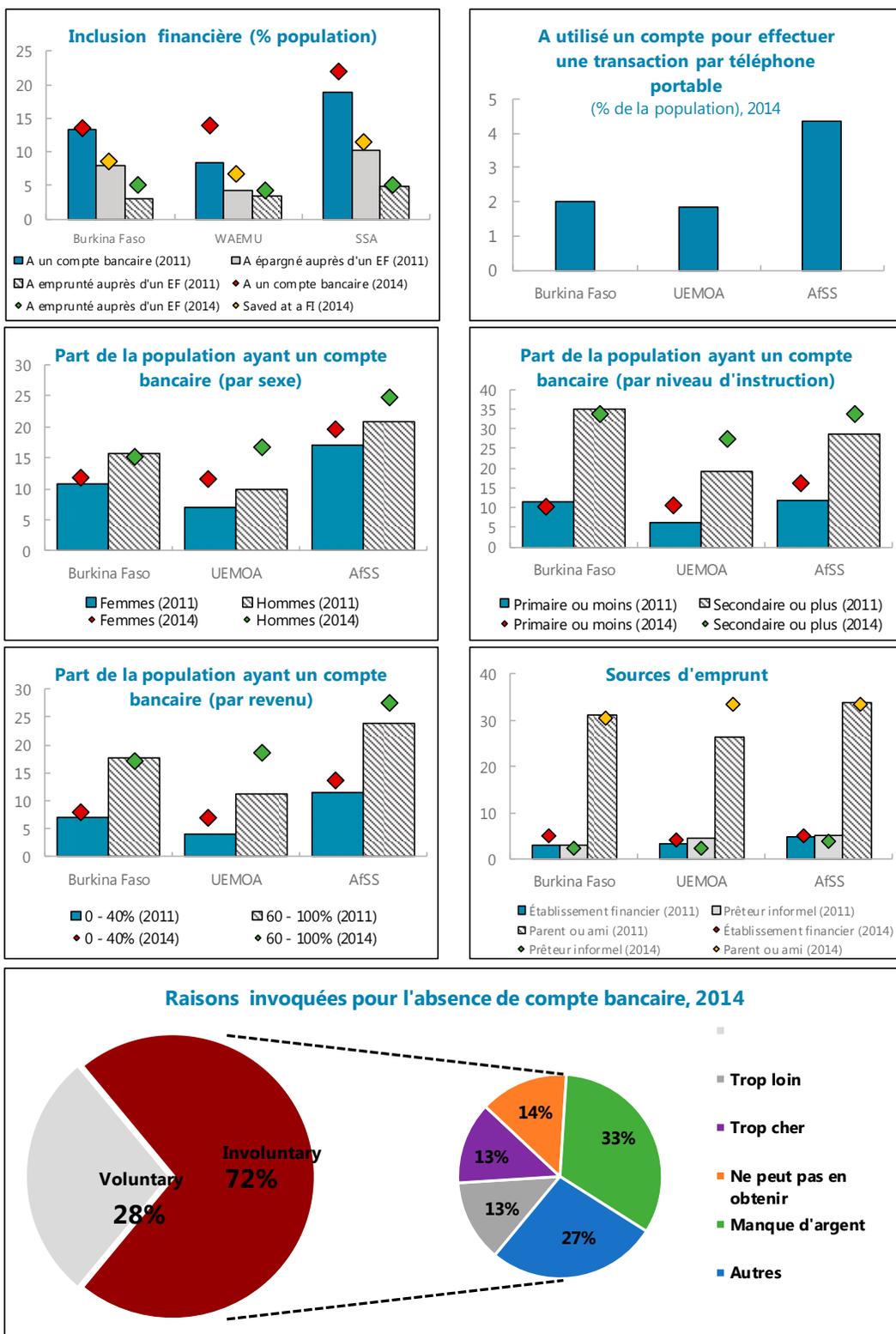
L'absence d'accès aux services financiers est un obstacle majeur à la croissance et la réduction de la pauvreté. Environ 15 % seulement de la population détient un compte en banque et une fraction encore plus faible l'utilise pour épargner ou emprunter à un établissement financier. De même, le recours aux services bancaires mobiles demeure négligeable, malgré le nombre élevé d'abonnés à des téléphones portables.

Comme dans le reste de l'UEMOA et de l'AfSS, l'accès des personnes physiques au crédit varie en fonction de caractéristiques démographiques clés. La probabilité qu'une femme détienne un compte en banque est inférieure de près de 30 % à celle d'un homme et les différences fondées sur l'éducation ou le revenu sont encore plus importantes. Près des trois quarts des répondants ont indiqué ne pas avoir de compte en banque indépendamment de leur volonté. La demande non satisfaite est donc considérable, semble-t-il, à cause principalement d'obstacles structurels comme le manque de revenus, mais aussi du coût, de la distance, des exigences en matière de documentation, etc. Étant donné le faible accès au crédit bancaire formel, le recours à des arrangements informels comme l'emprunt à des membres de la famille ou à des amis reste prédominant.

Les autorités régionales et nationales ne ménagent aucun effort pour renforcer l'inclusion financière. Les récentes initiatives prises à cet égard sont notamment les suivantes :

- A l'échelon régional, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté pour 2016-20 une stratégie d'inclusion financière fondée sur cinq piliers, dont la promotion de cadres légaux et réglementaires efficaces, ainsi que le renforcement du secteur de la microfinance et de l'information financière. L'identification d'un financement suffisant pour la stratégie et un suivi effectif seront les éléments clés de son succès.
- Les autorités finaliseront une stratégie nationale d'inclusion financière en 2017. Ce sera alors l'occasion de consolider les diverses initiatives lancées en matière d'inclusion financière et de microfinance et de hiérarchiser les réformes clés qui faciliteront un élargissement de l'accès aux services financiers.

Encadré 6. Graphique 1. Burkina Faso : inclusion financière 2011-14



Opinion des autorités

34. Les autorités, qui sont plus optimistes que les services du FMI en ce qui concerne le redressement de la croissance du crédit, ont souligné que, dans leur nouvelle stratégie en matière d'inclusion financière, elles donneraient suite à un certain nombre de recommandations du FMI. Elles ont fait observer que la croissance du crédit avait tendance à accuser un retard dans la région, aussi ne voient-elles pas une éviction potentielle du secteur privé étant donné la faiblesse du point de départ. Elles ont en outre indiqué que la récente création de tribunaux de commerce pourrait faciliter le règlement des réclamations et la réalisation des garanties, ce qui encouragerait également le crédit. Elles ont mis en avant les efforts déjà déployés pour réduire les exigences en matière de documentation, les coûts et les frais liés aux services bancaires, y compris l'élimination des frais de d'ouverture de compte. Les nouvelles stratégies nationales et régionales d'inclusion financière encouragent une éducation et une culture financières qui facilitent l'accès aux services financiers au sens large, y compris ceux des établissements de microfinance. Les autorités n'examinent pas la possibilité d'établir un fichier des garanties à l'heure actuelle et ont indiqué que la réglementation de la banque mobile en vigueur, qui exige d'avoir un compte bancaire pour utiliser les services mobiles, visait à protéger les usagers.

D. Questions statistiques

35. La qualité des statistiques nationales est suffisante aux fins de la surveillance, mais on constate un manque d'indicateurs à haute fréquence pour suivre l'activité économique. Les services du FMI ont notamment fait observer que les données mensuelles sur les échanges et les indicateurs trimestriels de stabilité financière pourraient être communiqués avec moins de retard. Les autorités produisent des estimations trimestrielles du PIB, qui sont toutefois fréquemment et considérablement révisées. Plus important encore, les services du FMI ont regretté le nouveau retard dans l'adoption d'une nouvelle année de référence pour les comptes nationaux annuels, étant donné que l'année utilisée (1999) et les pondérations sectorielles y afférentes ne reflètent pas l'actuelle structure de l'économie. Ils ont salué l'achèvement de l'enquête sur le secteur informel, mais ont souligné qu'il serait important d'amorcer celle sur le secteur aurifère informel avant la fin de l'exercice (nouveau RS) afin que ses conclusions puissent contribuer au choix de 2015 comme nouvelle année de référence d'ici à 2018 (paragraphe 46 du MPEF).

SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES

36. L'actuel accord FEC arrive à expiration en décembre 2016 et les autorités demandent une légère augmentation de l'accès, ainsi qu'une prolongation de neuf mois, afin de décaisser les montants rééchelonnés. Étant donné que les autorités sont fermement résolues à poursuivre les réformes en cours, les services du FMI proposent d'ajouter un décaissement de 4,47 millions de DTS (3,7 % de la quote-part) lors de la septième revue envisagée (tableaux 7 et 8). Les autorités ont exprimé leur intention de solliciter un accord successeur pendant le premier semestre de 2017, une fois connus avec précision les besoins de financement extérieur subsistant après la table ronde des bailleurs de fonds de décembre. Avec les services du FMI, elles ont amorcé une revue conjointe des

résultats obtenus dans le cadre de l'accord actuel, qui pourrait contribuer à l'élaboration du programme (annexe 2).

37. Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur une série d'objectifs à intégrer au programme pour la septième revue FEC. De nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs conformes au cadre macroéconomique révisé sont présentés au tableau 1 de l'appendice (paragraphe 47 du MPEF). Il s'agit notamment d'un relèvement de l'ordre de 125 milliards de FCFA (environ 1½ % du PIB) du plafond des emprunts non concessionnels (critères de réalisation continu) jusqu'à la fin du programme afin de pouvoir signer les conventions de prêts pour les projets d'investissement clés déjà en cours (tableau 2 de l'appendice). La grande majorité de ces nouveaux prêts prévus serait accordée à des conditions concessionnelles par la Banque islamique de développement (BIsD) et la Banque Africaine de développement (BAfD). À en juger par les taux de décaissement historiques, ces nouveaux emprunts ne modifieraient pas les conclusions de l'AVD. Les nouveaux repères structurels portent essentiellement sur des mesures visant à accélérer l'investissement, à stimuler les recettes, à poursuivre la réforme du secteur de l'énergie et à contribuer à la fixation d'une nouvelle année de référence pour les comptes nationaux (tableau 3 de l'appendice, paragraphe 46 du MPEF).

38. Risques du programme. Étant donné les très bons résultats obtenus jusqu'à présent et l'attachement des autorités au programme, les risques de dérapages d'ici à la fin de 2016 et en 2017 sont relativement faibles. Les éventuels retards dans le décaissement de l'aide budgétaire sont atténués par l'importante réserve de liquidités que constitue le financement intérieur disponible. Les perspectives sont plus incertaines à moyen terme, les pressions exercées pour contracter rapidement des emprunts intérieurs et extérieurs risquant de compromettre la stabilité macroéconomique.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

39. Les perspectives macroéconomiques s'améliorent après deux années de croissance médiocre imputables à des tensions socio-politiques et à la faiblesse des cours des produits de base. On s'attend à ce que la croissance remonte à 5,4 % en 2016 et reste de l'ordre de 6 à 7 % durant la période du PNDES grâce à une augmentation de la production agricole et des activités minières et à un renforcement de l'exécution du budget d'investissement qui entraînerait une diminution du déficit d'infrastructure. Pour atteindre ce niveau de croissance, il faudra toutefois réorienter les dépenses vers le budget de capital afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour appliquer adéquatement le PNDES. À cet égard, les autorités doivent suivre méticuleusement trois domaines d'action.

40. En premier lieu, la mobilisation des recettes intérieures s'est nettement améliorée en 2016, mais le défi à relever est de préserver ces avancées. À court terme, il sera essentiel pour atteindre les objectifs de recettes d'appliquer dans les délais et de façon résolue les mesures prévues en matière d'administration des impôts et des douanes, y compris la facturation normalisée de la TVA et une meilleure coordination entre les deux services. À moyen terme, il faudra soutenir ces efforts par des mesures visant à élargir l'assiette fiscale et à la protéger contre les effets des

pratiques relatives aux prix de transfert dans le secteur minier. Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités de réviser le code des impôts en 2017 et sont prêts à leur prêter leur concours à cet égard, ainsi que pour les autres réformes des recettes.

41. Deuxièmement, il sera crucial de contenir les dépenses courantes afin de dégager un espace budgétaire suffisant pour exécuter les projets d'investissement clés. D'importantes pressions s'exercent en vue d'accroître les dépenses courantes à la suite des événements socio-politiques de ces deux dernières années. En outre, les investissements prévus dans les secteurs sociaux, mais aussi dans les infrastructures physiques, généreront des coûts récurrents, qu'il faudra prendre en considération dans les lois de finances à moyen terme. La viabilité de la masse salariale publique est un sujet particulier de préoccupation, compte tenu des récentes décisions d'accroître à la fois les traitements et les effectifs, aussi les services du FMI encouragent-ils les autorités à lancer des réformes visant à la contenir. Par ailleurs, les autorités devraient prendre les mesures nécessaires pour éviter toute accumulation d'engagements éventuels nés du versement de subventions aux secteurs de l'énergie et du coton, ainsi que d'arriérés.

42. Troisièmement, pour assurer le succès d'une stratégie d'augmentation graduelle, il est capital de hiérarchiser et d'enchaîner judicieusement les projets d'investissement public, parallèlement à des mesures visant à s'attaquer aux contraintes de capacité d'absorption qui subsistent. Dans leur analyse, les services du FMI se sont employés à mettre en évidence les risques d'une hausse trop rapide et massive de l'investissement public. En même temps, sous réserve que les mesures relatives aux contraintes de capacité d'absorption soient appliquées et qu'un financement supplémentaire soit disponible, les autorités pourraient exécuter un volume d'investissements quelque peu plus élevé que celui actuellement envisagé dans le scénario de référence. Elles sont déterminées à faire fond sur les récentes réformes des marchés publics et comptent sur la mission d'EGIP pour formuler de nouvelles recommandations visant à accélérer l'exécution de l'investissement tout en préservant la qualité et le rapport coût-efficacité.

43. L'offre insuffisante d'électricité demeure un frein majeur à la croissance et les services du FMI saluent les progrès constants de la réforme du secteur de l'énergie. Il conviendrait notamment de consolider les avancées récentes dans l'amélioration de la situation financière des deux sociétés publiques d'énergie pour assurer la viabilité de cette réforme. Grâce à une gestion prudente de la manne procurée par la chute des cours internationaux du pétrole, la société nationale d'électricité couvre maintenant pour ainsi dire ses coûts récurrents et est en mesure d'exécuter des investissements absolument indispensables, y compris dans les énergies renouvelables, pour améliorer l'offre d'électricité. Il sera essentiel de prévoir un financement suffisant, y compris à partir du budget de l'État, pour ces projets clés afin d'assurer le succès de la stratégie de développement des autorités.

44. Les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts en vue de s'attaquer aux obstacles fondamentaux qui limitent la compétitivité globale de l'économie. Les priorités sont notamment d'alléger les goulets d'étranglement des infrastructures, d'accroître la productivité et la valeur ajoutée du secteur agricole, de diversifier l'économie et de permettre au secteur financier de contribuer davantage à une croissance inclusive. Si le TCER est dans l'ensemble en équilibre, la base

des exportations reste étroite et l'économie demeure vulnérable aux chocs des termes de l'échange. Outre l'élimination des goulets d'étranglement des infrastructures énergétiques et de transports, les indicateurs de compétitivité structurelle montrent que des réformes du système judiciaire visant à rendre plus fiable l'exécution des contrats et des mesures de facilitation des échanges pourraient être prioritaires. Il est essentiel de renforcer l'accès aux services financiers pour soutenir la diversification de l'économie et les mutations structurelles. Dans leur stratégie d'inclusion financière, les autorités sont conscientes des problèmes qui se posent. Dans la mesure du possible, il faut impérativement s'attaquer aux obstacles sous-jacents dans les domaines des structures, des coûts et de l'information pour répartir plus largement le crédit dans l'économie.

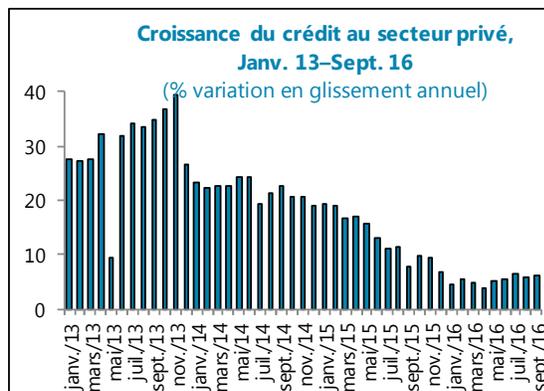
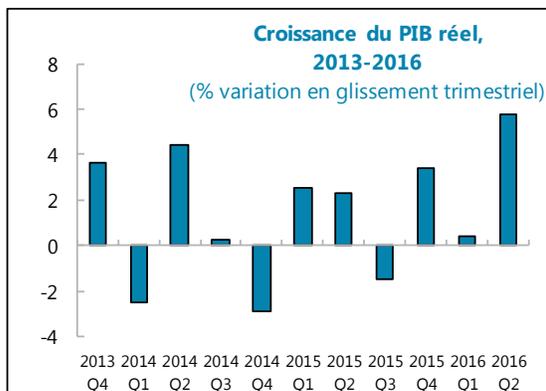
45. Les résultats obtenus par les autorités dans le cadre du programme appuyé par la FEC continuent d'être très bons, les objectifs continus du programme ou ceux fixés pour la fin juin ayant été atteints et les repères structurels réalisés, à deux exceptions près, dans les délais impartis. Sur cette base, et étant donné la détermination des autorités, les services du FMI se déclarent en faveur de l'achèvement de la sixième revue du programme soutenu par l'actuel accord FEC. Ils appuient également la demande des autorités de prolonger de neuf mois cet accord et d'en augmenter l'accès à hauteur de 3,7 % de la quote-part, ainsi que de modifier le critère de réalisation continu sur l'emprunt non concessionnel.

46. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso se déroulent selon le cycle de 24 mois.

Graphique 1. Burkina Faso : évolution récente de l'économie, 2011–16

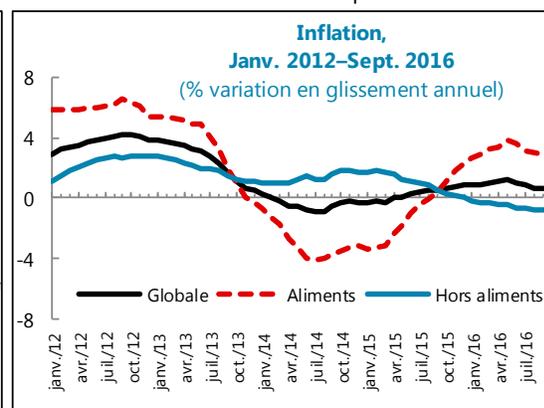
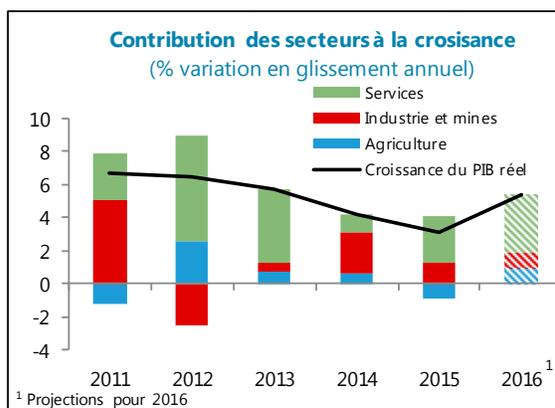
Après un début d'année lent, l'activité a commencé à rebondir au deuxième trimestre...

...et la croissance du crédit au secteur privé a repris.



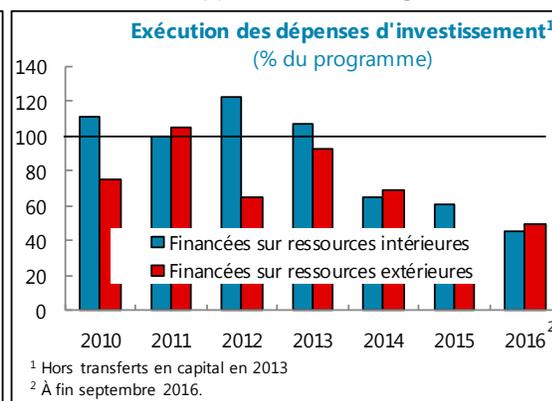
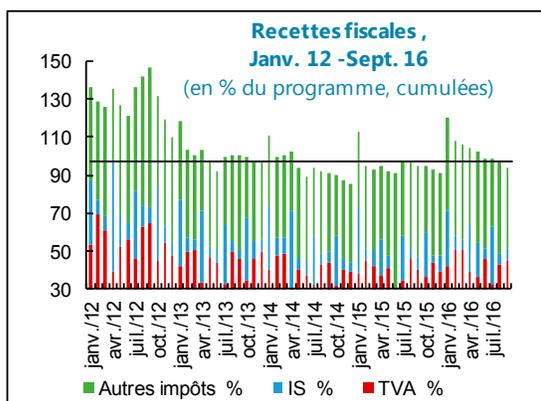
Les services devraient contribuer le plus à la croissance en 2016.

L'inflation est restée modérée en 2015 mais est remontée en 2016 du fait des prix alimentaires.



Les recettes fiscales ont commencé à se redresser au début 2016...

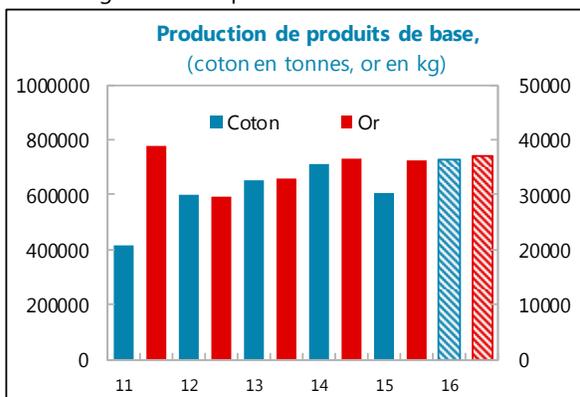
...Mais l'exécution des investissements publics a subi le retard d'approbation du budget rectificatif.



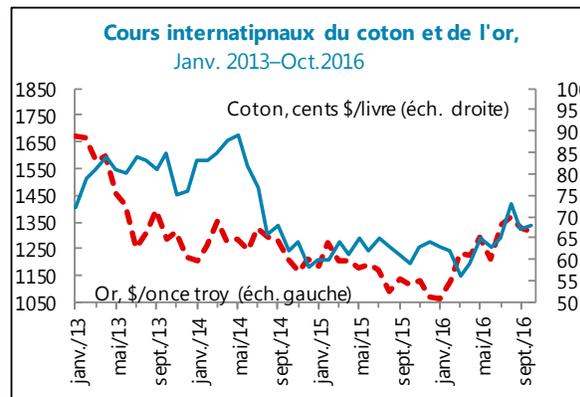
Source: autorités burkinabè; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : évolution réelle et extérieure, 2011–16

La production de coton devrait se redresser en 2016 grâce à une pluviométrie abondante...



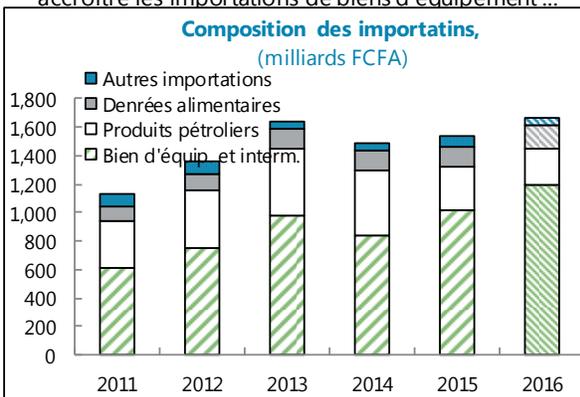
... tandis que la montée des cours du coton et de l'or devrait dopper les exportations.



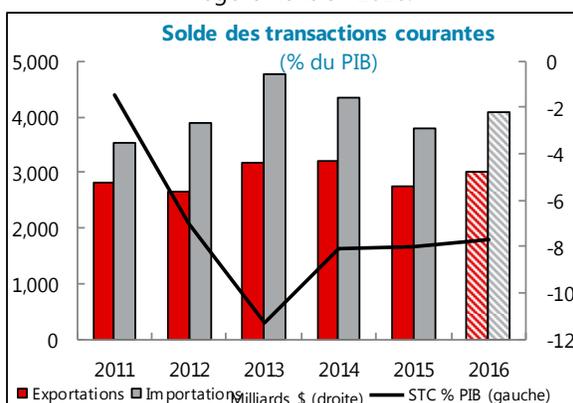
Les perspectives d'exportation de coton et d'or devraient donc continuer de s'améliorer en 2016.



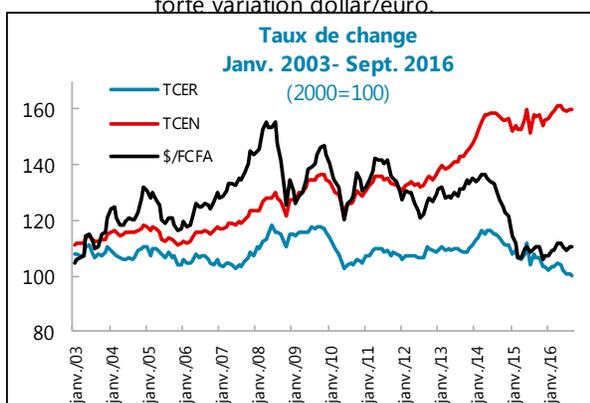
Mais les investissements miniers et publics devraient accroître les importations de biens d'équipement...



...de sorte que le déficit courant ne diminuerait que légèrement en 2016.



Le taux de change effectif réel a maintenu sa tendance de dépréciation en 2014, en raison de la forte variation dollar/euro.

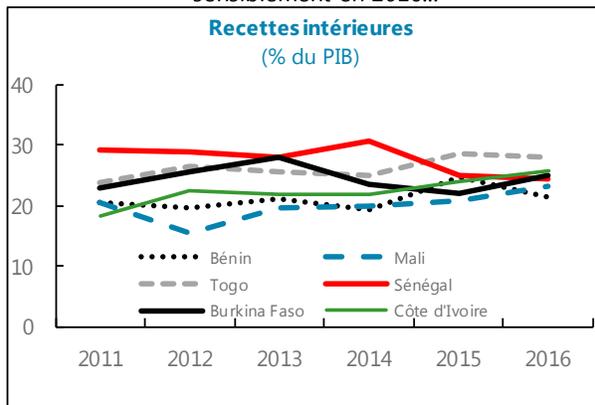


Sources: autorités burkinabè; calculs des services du FMI.

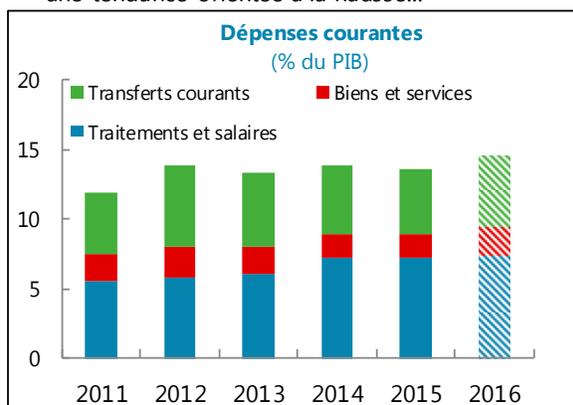
¹Les données annuelles pour 2016 sont des projections.

Graphique 3. Burkina Faso : évolution budgétaire, 2011-16

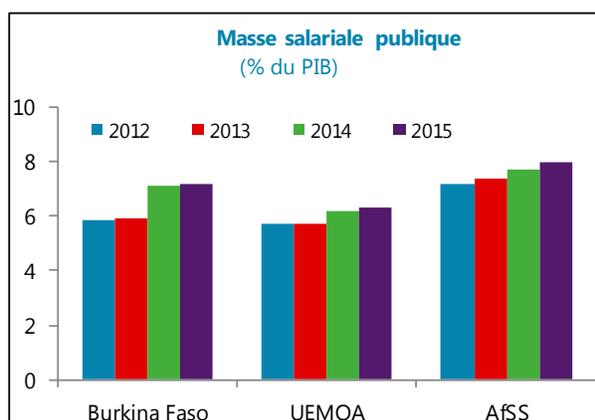
Les recettes intérieures devraient se redresser sensiblement en 2016...



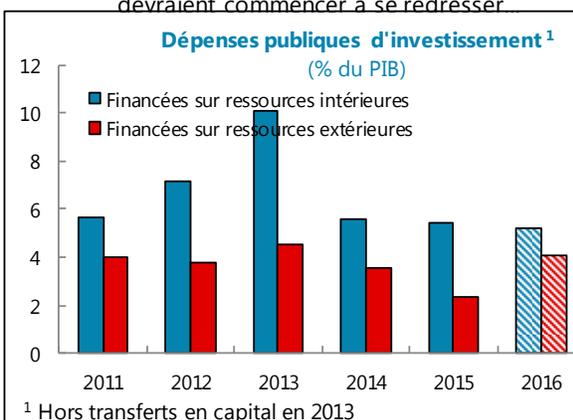
...tandis que les dépenses courantes présentent une tendance orientée à la hausse...



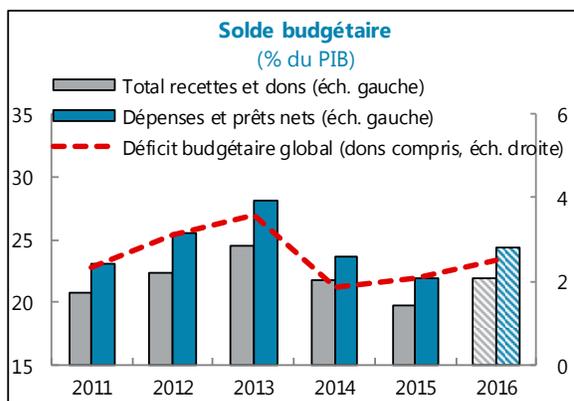
...en raison de l'expansion de la masse salariale.



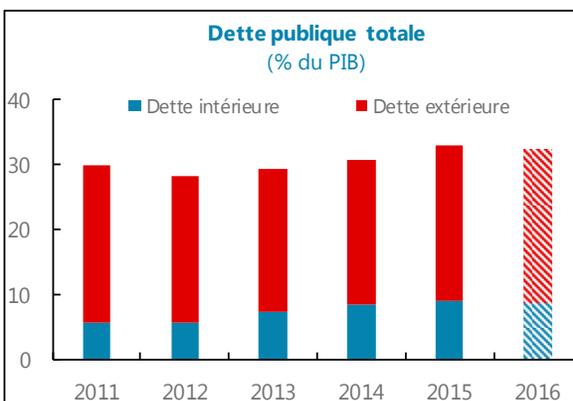
Cependant, les dépenses d'investissement devraient commencer à se redresser



...et le déficit budgétaire ne se creusera que modérément...



...de sorte que la dette publique reste faible.



Sources: autorités burkinabè; calculs des services du FMI.

¹Les données annuelles pour 2016 sont des projections.

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21

	2013	2014	2015	2016		2017		2018	2019	2020	2021
	Réel	Réel	Est.	4e/5e revue	Proj.	4e/5e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
PIB et prix											
PIB à prix constants	5.7	4.2	4.0	5.2	5.4	5.9	6.1	6.3	6.5	6.5	6.5
Déflateur du PIB	-2.1	-0.9	3.7	2.6	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.5	-0.3	0.9	1.6	0.7	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.1	-0.1	1.3	1.6	0.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit											
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	19.6	20.0	7.3	11.3	9.6	11.8	14.9	12.7	13.1	13.2	18.4
Crédit à l'État (système bancaire) ¹	5.3	4.9	1.8	4.5	1.2	3.4	5.8	2.9	2.8	2.1	2.5
Crédit au secteur privé	26.3	18.9	7.0	9.9	9.4	12.0	12.9	14.7	15.4	16.7	22.6
Monnaie au sens large (M3)	11.3	11.9	19.9	13.9	13.3	14.9	18.4	15.9	15.3	10.3	12.9
Crédit au secteur privé/PIB	25.3	29.1	28.9	29.7	29.5	30.8	30.7	32.5	34.5	37.1	41.8
Secteur extérieur											
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	15.9	4.0	2.3	7.1	7.4	9.8	17.2	8.0	6.5	6.9	6.3
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	21.3	-9.3	3.3	1.6	7.9	13.2	13.8	9.6	9.4	9.0	8.2
Termes de l'échange	-12.8	-5.5	13.3	8.2	8.7	-2.9	0.4	1.9	0.2	-0.1	-0.3
Solde des transactions courantes (pourcentage du PI	-11.3	-8.1	-8.0	-5.9	-7.6	-5.3	-6.7	-6.5	-6.8	-7.0	-7.1
Taux de change effectif réel	1.7	4.1	-6.5
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances de l'administration centrale											
Recettes courantes	19.0	17.5	15.9	17.3	18.3	17.8	18.9	19.3	20.0	20.1	20.2
<i>dont</i> : recettes fiscales	16.8	15.5	14.1	15.6	16.0	16.0	17.2	17.6	17.9	18.0	18.1
Total dépenses et prêts nets	28.0	23.6	21.5	24.2	24.5	25.3	26.5	26.8	27.5	27.3	27.5
<i>dont</i> : dépenses courantes	13.9	14.6	14.1	14.6	15.2	15.1	14.7	14.6	14.6	14.5	14.6
Solde budgétaire global, dons excl. (engagements)	-9.1	-6.1	-5.6	-6.9	-6.3	-7.5	-7.6	-7.5	-7.5	-7.3	-7.3
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-3.6	-1.9	-2.1	-3.1	-2.5	-3.0	-3.6	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5
Total dette publique	29.3	30.6	32.5	34.6	31.7	36.2	32.6	32.9	33.1	33.7	34.5
Dette publique extérieure	21.9	22.0	23.8	23.6	23.2	23.1	22.4	22.3	22.1	22.5	23.0
Dette intérieure de l'administration centrale	7.4	8.6	8.7	11.0	8.6	13.1	10.2	10.6	11.0	11.2	11.5
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,896	6,086	6,565	7,024	7,049	7,587	7,629	8,274	8,985	9,764	10,602
PIB nominal par habitant (\$)	706	708	620	646	652	684	692	734	781	833	878

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 1a. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21
(second scénario)

	2013	2014	2015	2016		2017		2018	2019	2020	2021
	Réel	Réel	Est.	4e/5e revue	Proj.	4e/5e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
PIB et prix											
PIB à prix constants	5.7	4.2	4.0	5.2	5.4	5.9	6.8	7.0	7.0	7.1	7.2
Déflateur du PIB	-2.1	-0.9	3.7	2.6	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.5	-0.3	0.9	1.6	0.7	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.1	-0.1	1.3	1.6	0.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit											
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	19.6	20.0	7.3	11.3	9.6	11.8	15.6	13.5	13.7	13.7	14.6
Crédit à l'État (système bancaire) ¹	5.3	4.9	1.8	4.5	1.2	3.4	5.8	3.1	1.7	1.3	1.4
Crédit au secteur privé	26.3	18.9	7.0	9.9	9.4	12.0	14.0	15.4	18.0	18.4	18.3
Monnaie au sens large (M3)	11.3	11.9	19.9	13.9	13.3	14.9	19.1	16.6	15.9	10.8	9.3
Crédit au secteur privé/PIB	25.3	29.1	28.9	29.7	29.5	30.8	30.8	32.5	35.2	38.1	41.2
Secteur extérieur											
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	15.9	4.0	2.3	7.1	7.4	9.8	17.2	8.0	9.2	7.4	7.9
Importations (f.à.b.; valeur en FCFA)	21.3	-9.3	3.3	1.6	7.9	13.2	22.0	8.5	8.8	9.2	9.7
Termes de l'échange	-12.8	-5.5	13.3	8.2	8.7	-2.9	0.4	2.0	0.2	-0.1	-0.3
Solde des transactions courantes (pourcentage du PI	-11.3	-8.1	-8.0	-5.9	-7.6	-5.3	-7.2	-7.4	-7.6	-7.7	-7.8
Taux de change effectif réel	1.7	4.1	-6.5
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances de l'administration centrale											
Recettes courantes	19.0	17.5	15.9	17.3	18.3	17.8	18.7	19.2	20.0	20.1	20.2
<i>dont</i> : recettes fiscales	16.8	15.5	14.1	15.6	16.0	16.0	17.1	17.5	17.9	18.0	18.1
Total dépenses et prêts nets	28.0	23.6	21.5	24.2	24.5	25.3	28.8	27.4	27.0	26.9	27.0
<i>dont</i> : dépenses courantes	13.9	14.6	14.1	14.6	15.2	15.1	14.6	14.6	14.6	14.5	14.6
Solde budgétaire global, dons excl. (engagements)	-9.1	-6.1	-5.6	-6.9	-6.3	-7.5	-10.1	-8.1	-7.0	-6.8	-6.8
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-3.6	-1.9	-2.1	-3.1	-2.5	-3.0	-4.2	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	29.3	30.6	32.5	34.6	31.7	36.2	33.0	33.2	32.7	32.8	32.9
Dette publique extérieure	21.9	22.0	23.8	23.6	23.2	23.1	22.8	22.6	22.3	22.6	22.9
Dette intérieure de l'administration centrale	7.4	8.6	8.7	11.0	8.6	13.1	10.2	10.6	10.5	10.2	10.0
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,896	6,086	6,565	7,024	7,049	7,587	7,676	8,377	9,146	9,987	10,919
PIB nominal par habitant (\$)	706	708	620	646	652	684	697	743	795	852	905

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2013–19

	2013	2014	2015	2016		2017		2018	2019
	Réel	Réel	Réel	4e/5e revue	Proj.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards FCFA)								
Total recettes et dons	1441.7	1321.1	1277.7	1481.7	1551.7	1745.8	1745.8	1929.3	2155.9
Total recettes	1117.4	1064.7	1047.7	1215.3	1286.8	1438.3	1438.3	1598.4	1796.5
Recettes fiscales	992.6	940.7	929.0	1092.5	1127.3	1315.5	1315.5	1456.1	1607.8
<i>dont</i> : impôt sur sociétés d'extr. or	49.4	50.0	25.4	25.4	23.0	42.4	42.4	44.5	51.4
Recettes non fiscales ¹	124.8	124.0	118.7	122.8	159.5	122.8	122.8	142.3	188.7
<i>dont</i> : redevances or	33.6	32.0	31.4	35.2	44.9	43.5	43.5	46.4	46.4
Dons	324.4	256.4	230.0	266.4	264.9	307.5	307.5	331.0	359.4
Projet	205.2	157.5	105.2	200.2	187.3	229.6	229.6	223.4	242.6
Programme	119.1	98.9	124.8	66.2	77.6	77.9	77.9	107.6	116.8
Dépenses et prêts nets²	1652.6	1434.5	1411.6	1698.3	1730.5	2407.9	2018.8	2215.7	2468.1
Dépenses courantes	818.9	886.7	923.2	1028.8	1070.1	1117.9	1117.9	1205.1	1309.0
Traitements et salaires	355.5	437.3	468.5	507.9	519.1	550.8	550.8	595.8	646.9
Biens et services	118.6	102.4	109.4	139.9	140.3	145.3	145.3	173.8	188.7
Charges d'intérêt	34.7	44.0	43.8	49.5	49.0	67.6	67.6	55.0	60.1
Intérieurs	21.9	29.3	27.9	27.8	32.0	47.7	47.7	31.6	32.1
Extérieurs	12.8	14.7	15.9	21.7	17.0	19.9	19.9	23.4	27.9
Transferts courants	310.1	303.0	301.5	331.4	361.7	354.2	354.2	380.6	413.3
Dépenses d'investissement	858.4	554.1	501.0	672.4	660.5	1290.0	900.9	1010.6	1159.1
Financées sur ressources intérieures	592.7	338.4	349.4	383.8	371.9	949.2	560.1	653.7	781.7
Financées sur ressources extérieures	265.7	215.7	151.6	288.6	288.6	340.8	340.8	356.9	377.4
Prêts nets	-24.8	-6.2	-12.6	-2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global²	-210.8	-113.4	-133.9	-216.6	-178.9	-662.1	-273.0	-286.4	-312.2
Ajustement base caisse	50.8	75.9	-89.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-160.0	-37.5	-223.1	-216.6	-178.9	-662.1	-273.0	-286.4	-312.2
Financement	162.5	42.0	220.8	197.9	160.1	269.3	269.3	286.4	312.2
Financement extérieur	34.4	51.4	89.2	99.3	124.7	100.8	100.8	170.5	177.2
Tirages	60.5	82.2	122.1	126.8	163.4	143.7	143.7	216.2	224.6
Prêts-projets	60.5	58.2	46.4	88.4	101.3	111.2	111.2	133.5	134.8
Prêts programme	0.0	24.0	75.7	38.4	62.1	32.5	32.5	82.7	89.9
Amortissement (hors FMI)	-26.0	-30.8	-32.9	-27.5	-38.7	-42.8	-42.8	-45.8	-47.5
Financement intérieur	128.1	-9.4	131.7	98.6	35.4	168.5	168.5	115.9	135.0
Financement bancaire	92.4	-34.7	84.8	117.2	30.8	170.9	170.9	100.9	115.0
Banque centrale	75.8	-58.5	-4.4	-79.7	-124.9	-112.2	-112.2	-147.1	-115.0
Banques commerciales	16.7	23.8	89.2	196.9	155.7	283.1	283.1	248.0	230.0
Financement non bancaire	35.7	25.3	46.9	-18.6	4.6	-2.4	-2.4	15.0	20.0
Erreurs et omissions	-2.5	-4.5	2.3						
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	18.7	18.7	392.8	3.7	0.0	0.0
<i>dont</i> : décaissements du FMI	0.0	0.0	0.0	18.7	18.7	3.7	3.7	0.0	
<i>Pour mémoire:</i>									
Recettes minières	183.1	168.6	156.2	153.2	153.2	196.2	196.2	207.5	220.9
Solde global, hors recettes minières	-343.1	-282.0	-290.1	-369.8	-332.1	-858.3	-469.2	-493.8	-533.1

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ 2014 comprend plusieurs postes ponctuels tels que des paiements élevés de dividendes et d'amendes.² Base engagements.

Table 2b. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2013–19

	2013	2014	2015	2016		2017		2018	2019	
	Réel	Réel	Réel	4e/5e revue	Proj.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	
	(en pourcentage du PIB)									
Total recettes et dons	24.5	21.7	19.5	21.1	22.0	22.9	22.9	23.3	24.0	
Total recettes	19.0	17.5	16.0	17.3	18.3	18.9	18.9	19.3	20.0	
Recettes fiscales	16.8	15.5	14.2	15.6	16.0	17.2	17.2	17.6	17.9	
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.8	0.8	0.4	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	
Recettes non fiscales ¹	2.1	2.0	1.8	1.7	2.3	1.6	1.6	1.7	2.1	
Dont: redevances or	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	
Dons	5.5	4.2	3.5	3.8	3.8	4.0	4.0	4.0	4.0	
Projet	3.5	2.6	1.6	2.9	2.7	3.0	3.0	2.7	2.7	
Programme	2.0	1.6	1.9	0.9	1.1	1.0	1.0	1.3	1.3	
Dépenses et prêts nets²	28.0	23.6	21.5	24.2	24.5	31.6	26.5	26.8	27.5	
Dépenses courantes	13.9	14.6	14.1	14.6	15.2	14.7	14.7	14.6	14.6	
Traitements et salaires	6.0	7.2	7.1	7.2	7.4	7.2	7.2	7.2	7.2	
Biens et services	2.0	1.7	1.7	2.0	2.0	1.9	1.9	2.1	2.1	
Charges d'intérêt	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	0.7	0.7	
Intérieurs	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.4	
Extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	
Transferts courants	5.3	5.0	4.6	4.7	5.1	4.6	4.6	4.6	4.6	
Dépenses d'investissement	14.6	9.1	7.6	9.6	9.4	16.9	11.8	12.2	12.9	
Financées sur ressources intérieures	10.1	5.6	5.3	5.5	5.3	12.4	7.3	7.9	8.7	
Financées sur ressources extérieures	4.5	3.5	2.3	4.1	4.1	4.5	4.5	4.3	4.2	
Prêts nets	-0.4	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global ²	-3.6	-1.9	-2.0	-3.1	-2.5	-8.7	-3.6	-3.5	-3.5	
Ajustement base caisse	0.9	1.2	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-2.7	-0.6	-3.4	-3.1	-2.5	-8.7	-3.6	-3.5	-3.5	
Financement	2.8	0.7	3.4	2.8	2.3	3.5	3.5	3.5	3.5	
Financement extérieur	0.6	0.8	1.4	1.4	1.8	1.3	1.3	2.1	2.0	
Tirages	1.0	1.4	1.9	1.8	2.3	1.9	1.9	2.6	2.5	
Prêts-projets	1.0	1.0	0.7	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.5	
Prêts programme	0.0	0.4	1.2	0.5	0.9	0.4	0.4	1.0	1.0	
Amortissement (hors FMI)	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	
Financement intérieur	2.2	-0.2	2.0	1.4	0.5	2.2	2.2	1.4	1.5	
Financement bancaire	1.6	-0.6	2.0	1.7	0.4	2.2	2.2	1.2	1.3	
Banque centrale	1.3	-1.0	-0.1	-1.1	-1.8	-1.5	-1.5	-1.8	-1.3	
Banques commerciales	0.3	0.4	1.4	2.8	2.2	3.7	3.7	3.0	2.6	
Financement non bancaire	0.6	0.4	0.7	-0.3	0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	
Erreurs et omissions	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	5.1	0.0	0.0	0.0	
dont: décaissements du FMI	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Pour mémoire:</i>										
Recettes minières	3.1	2.8	2.4	2.2	2.2	2.6	2.6	2.5	2.5	
Solde global, hors recettes minières	-5.8	-4.6	-4.4	-5.3	-4.7	-11.3	-6.2	-6.0	-5.9	
PIB nominal (milliards FCFA)	5,896	6,086	6,565	7,024	7,049	7,629	7,629	8,274	8,985	

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ 2014 comprend plusieurs postes ponctuels tels que des paiements élevés de dividendes et d'amendes.² Base engagements.

Tableau 3. Burkina Faso : situation monétaire, 2013–19

	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019
	Réel	Réel	Proj.	4e/5e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards FCFA)							
Avoirs extérieurs nets	534.9	377.1	651.9	719.5	749.1	851.2	961.8	1051.6
BCEAO	45.2	-127.8	-144.3	-72.5	-42.8	62.0	182.0	281.2
Actifs	297.7	140.8	157.1	216.7	246.4	336.5	436.7	516.5
Passifs	252.5	268.6	301.4	289.2	289.2	274.5	254.6	235.3
Banques commerciales	489.7	504.9	796.2	792.0	792.0	789.1	779.7	770.4
Avoirs intérieurs nets	1402.3	1789.6	1946.8	2239.5	2195.5	2634.4	3078.8	3607.2
Crédit intérieur net	1540.5	1912.8	2088.3	2381.0	2286.1	2724.9	3169.3	3697.8
Crédit net à l'État	44.2	139.0	178.8	296.0	209.6	380.6	481.5	596.5
Trésor	79.8	45.6	146.2	263.4	177.0	348.0	448.9	563.9
BCEAO	79.2	20.7	16.3	-63.4	-108.6	-220.8	-367.9	-482.8
Banques commerciales	0.6	24.9	129.9	326.8	285.6	568.7	816.7	1046.7
Administration centrale, autres	-35.7	93.4	32.6	32.6	32.6	32.6	32.6	32.6
<i>dont</i> : dépôts des projets	-209.4	-208.4	-231.5	-231.5	-231.5	-231.5	-231.5	-231.5
Crédit à l'économie	1492.3	1773.8	1897.5	2085.0	2076.4	2344.4	2687.8	3101.3
Autres	1479.7	1719.6	1855.9	2039.2	2030.8	2292.7	2628.4	3032.5
Autres postes (net)	-138.1	-123.2	-141.5	-141.5	-90.5	-90.5	-90.5	-90.5
Monnaie au sens large	1937.2	2166.8	2598.7	2959.0	2944.6	3485.6	4040.5	4658.8
<i>dont</i> : dépôts privés dans banques comm.	1628.2	1771.9	2103.2	2354.3	2341.6	2820.3	3311.3	3858.5
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire:</i>								
Avoirs extérieurs nets	-21.2	-29.5	72.9	10.4	14.9	13.6	13.0	9.3
Avoirs intérieurs nets ¹	19.6	20.0	7.3	11.3	9.6	14.9	12.7	13.1
Crédit net à l'État ¹	5.3	4.9	1.8	4.5	1.2	5.8	2.9	2.8
Crédit au secteur privé	26.3	18.9	7.0	9.9	9.4	12.9	14.7	15.4
Masse monétaire	11.3	11.9	19.9	13.9	13.3	18.4	15.9	15.3

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.

Tableau 4. Burkina Faso : balance des paiements, 2013–21

	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Réel	Est.	Prél.	4e/5e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards FCFA)									
Solde des transactions courantes	-664.8	-488.5	-527.2	-412.0	-539.2	-513.9	-540.8	-614.1	-684.8	-753.1
Balance commerciale	-329.1	-123.9	-142.6	-41.2	-160.8	-130.6	-171.7	-243.2	-307.8	-374.5
Exportations de biens	1315.1	1367.0	1397.8	1503.0	1501.1	1759.8	1899.9	2024.2	2164.4	2301.0
<i>dont: coton</i>	215.3	237.1	213.4	198.1	198.1	261.1	272.8	280.0	284.9	290.5
<i>or</i>	824.5	804.8	875.8	971.1	968.9	1132.2	1225.3	1314.8	1380.6	1458.8
Importations de biens	-1644.2	-1490.9	-1540.4	-1544.2	-1661.9	-1890.4	-2071.6	-2267.4	-2472.2	-2675.5
<i>dont: pétrole</i>	-468.0	-451.4	-299.0	-237.5	-257.9	-333.8	-377.7	-419.0	-465.8	-512.0
<i>dont: produits alimentaires</i>	-144.2	-135.1	-150.0	-159.5	-159.5	-177.4	-193.9	-212.5	-231.8	-251.1
<i>dont: investissements publics</i>	-610.3	-436.0	-394.7	-491.1	-481.9	-643.2	-751.6	-866.0	-936.2	-1027.1
Services (net)	-459.4	-423.2	-458.7	-448.8	-476.2	-505.2	-531.2	-559.0	-588.4	-618.8
Revenu (net)	-93.3	-177.5	-197.4	-138.8	-136.9	-135.0	-133.6	-132.7	-132.4	-132.8
Transferts courants	216.9	236.1	271.6	216.9	234.6	256.9	295.7	320.8	343.9	372.9
<i>dont: transferts officiels, net</i>	128.2	112.0	140.4	93.0	101.5	121.0	149.2	162.6	172.9	188.3
Compte de capital	238.4	200.2	153.8	212.2	253.4	234.6	228.4	247.6	249.1	270.1
Dons projet	205.2	157.5	105.2	200.2	187.3	229.6	223.4	242.6	244.1	265.1
Compte financier	282.9	163.5	654.9	248.6	400.4	305.8	394.9	423.2	312.4	296.1
Investissements directs	213.4	141.6	128.8	145.4	179.7	196.4	215.2	236.0	259.0	284.1
Investissements de portefeuille	6.9	-86.2	3.0	4.0	7.9	8.6	9.3	10.1	11.0	11.9
Autres investissements	62.6	108.0	523.1	99.2	212.8	100.8	170.4	177.1	42.4	0.1
Investissements à long terme	57.6	103.0	518.1	94.3	207.8	95.8	165.5	172.2	37.5	-4.8
Prêts-projets	60.5	58.2	46.4	88.4	101.3	111.2	133.5	134.8	166.0	180.2
Prêts programmes	0.0	24.0	75.7	38.4	62.1	32.5	82.7	89.9	118.4	117.7
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-27.5	-30.8	-32.9	-27.5	-38.7	-42.8	-45.8	-47.5	-46.9	-52.7
Autres, privés	24.6	51.6	428.9	-5.0	83.1	-5.0	-5.0	-5.0	-200.0	-250.0
Investissements à court terme	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9
Erreurs et omissions	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-144.0	-124.9	281.5	48.8	114.6	26.5	82.6	56.8	-123.3	-187.0
Financement	144.0	124.9	-281.5	-67.5	-133.3	-30.2	-82.6	-56.8	123.3	187.0
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	188.7	140.1	9.8	-71.8	-137.5	-33.0	-92.0	-66.1	114.1	177.9
<i>dont: réserves officielles brutes</i>	211.5	141.6	5.9	-59.6	-125.4	-18.3	-72.1	-46.8	127.7	189.8
Financement net du FMI	1.0	-1.6	3.9	-12.2	-12.1	-14.8	-19.8	-19.3	-13.6	-11.9
Décaissements	4.8	3.8	15.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement (hors commission)	-3.8	-5.4	-11.7	-12.2	-12.1	-14.8	-19.8	-19.3	-13.6	-11.9
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales	-44.8	-15.2	-291.3	4.2	4.2	2.8	9.4	9.3	9.2	9.1
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	18.7	18.7	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: décaissements du FMI</i>	0.0	0.0	0.0	18.7	18.7					
Pour mémoire:	(pourcentage du PIB)									
Balance commerciale (biens)	-5.6	-2.0	-2.2	-0.6	-2.3	-1.7	-2.1	-2.7	-3.2	-3.5
Balance commerciale (biens et services)	-13.4	-9.0	-9.2	-7.0	-9.0	-8.3	-8.5	-8.9	-9.2	-9.4
Exportations de biens	22.3	22.5	21.3	21.4	21.3	23.1	23.0	22.5	22.2	21.7
Importations de biens	-27.9	-24.5	-23.5	-22.0	-23.6	-24.8	-25.0	-25.2	-25.3	-25.2
Solde des transactions courantes (= déficit)	-11.3	-8.0	-8.0	-5.9	-7.6	-6.7	-6.5	-6.8	-7.0	-7.1
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	5,896	6,086	6,565	7,024	7,049	7,629	8,274	8,985	9,764	10,602
Entrées d'IDE	3.6	2.3	2.0	2.1	2.5	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burkina Faso : principaux indicateurs de solidité financière
(en pourcentage)

	déc./11	déc./12	déc./13	déc./14	mars/15	juin/15	sept./15	déc./15	mars/16	juin/16
Solvabilité										
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	11.7	12.4	10.2	11.4	11.2	11.4	11.6	11.1	11.3	10.6
Qualité des actifs										
Créances improductives brutes/total des crédits	13.5	10.3	9.9	8.6	9.7	9.9	10.9	9.2	10.3	10.2
Provisions/créances improductives	64.4	67.7	62.6	64.9	62.3	61.2	61.3	65.8	66.0	67.0
Concentration du crédit										
5 plus gros clients/fonds propres	103.0	157.9	108.4	158.4	169.5	178.5	132.4	169.8	151.5	157.3
Par secteur: (part du total)										
Agriculture	3.4	1.8	3.3	2.8	2.2	2.2	2.1	1.9	1.8	1.5
Industries extractives	1.9	1.0	1.1	2.0	1.6	1.3	1.7	2.3	1.9	1.5
Industries de transformation	12.2	9.8	13.9	16.1	15.8	17.5	15.5	15.3	13.5	17.2
Électricité, gaz, eau	1.8	1.9	1.3	1.3	1.5	1.0	1.3	1.0	1.1	1.0
BTP	18.0	13.2	14.6	13.6	14.0	15.8	14.5	16.7	18.6	17.7
Commerce (restaurants, hôtels)	29.3	38.3	33.2	26.0	28.9	27.3	27.5	27.5	28.1	26.9
Transports/communications	9.9	9.6	11.7	9.5	9.5	10.6	11.5	8.5	9.8	9.7
Assurances, immobilier, services aux entreprises	4.4	3.9	3.4	3.7	3.2	3.1	3.0	3.0	2.8	3.3
Autres	19.2	20.6	17.5	25.1	23.4	21.4	22.9	23.2	22.3	21.3
Rentabilité										
Rendement des actifs moyens (après impôts)	1.9	2.0	1.7	1.5	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	1.3	-	-
Liquidité										
Crédits/dépôts	83.4	82.1	87.7	99.8	104.9	96.0	105.3	110.0	104.4	107.4
Actifs liquides/total des actifs	33.9	34.8	34.7	34.8	35.3	34.1	36.5	37.9	38.9	39.4

Sources: banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.

Tableau 6. Burkina Faso : matrice d'évaluation des risques¹

Causes	Probabilité	Impact potentiel	Mesures visant à réduire au minimum l'impact
Extérieur			
La montée du populisme contribue à la faiblesse structurelle de la croissance dans les pays avancés ou émergents clés et à un ralentissement brutal de la croissance en Chine. Croissance faible en Côte d'Ivoire	Moyenne	La faiblesse de la croissance dans les pays avancés ou émergents peut avoir des répercussions sur l'économie Burkinabè sous l'effet du bas niveau des cours et de la demande des exportations clés (or et coton), ce qui dégrade le solde courant. Un ralentissement de la croissance en Côte d'Ivoire pourrait avoir des effets négatifs sur la demande d'exportations et les envois de fonds.	Accumuler et préserver un volant suffisant de réserves internationales. Diversifier la structure de l'économie et les marchés à l'exportation.
Intérieur			
Poursuite des attentats terroristes	Moyenne	La croissance resterait assez déprimée, les investisseurs étant découragés et l'investissement public productif réorienté vers les dépenses de sécurité.	Accélérer les efforts déployés pour reconstituer et renforcer les services fonctionnels de sécurité après la transition politique.
Pressions exercées en vue d'une augmentation des dépenses courantes	Élevée	Accumulation d'une demande comprimée de dépenses sociales et d'infrastructures qui pourrait déstabiliser la viabilité budgétaire.	Limiter les projets de dépenses aux domaines prioritaires, surtout en ce qui concerne les dépenses courantes. Veiller à ce que la mobilisation des recettes intérieures s'améliore parallèlement aux projets de dépenses.
Retards dans la réforme de la GFP	Moyenne-élevée	Des dépenses publiques inefficaces pourraient en outre compromettre le processus de reprise en amplifiant les contraintes de croissance, surtout dans le secteur de	Encourager les réformes nécessaires pour améliorer la GFP afin de préserver les avantages tirés des cours exceptionnellement bas du pétrole.

		l'énergie. Nouvelle accumulation d'arriérés.	
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les facteurs qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable de l'avis des services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence. La MER reflète l'opinion des services du FMI sur l'origine des risques et le degré global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir ensemble et se concrétiser en même temps.</p>			

Tableau 7. Burkina Faso : indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–26¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réel	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)														
Principal	14.1	5.3	17.8	24.2	23.6	19.0	21.2	18.7	12.4	10.9	7.8	3.7	0.5	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif														
En millions de DTS	14.1	5.3	17.8	24.2	23.9	19.3	21.4	18.9	12.5	10.9	7.9	3.7	0.5	0.0
En milliards de FCFA	11.7	4.4	14.5	19.7	19.4	15.6	17.3	15.3	10.1	8.9	6.4	3.0	0.4	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	1.1	0.3	1.0	1.2	1.1	0.8	0.8	0.7	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.7	0.2	0.7	0.9	0.8	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ²	10.4	3.7	10.8	12.4	11.3	9.1	9.3	7.9	5.0	3.9	2.5	1.0	0.3	0.0
En pourcentage du PIB	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	11.7	4.4	14.8	20.1	19.9	16.0	17.7	15.7	10.4	9.1	6.5	3.1	0.4	0.0
Encours de crédit du FMI														
En millions de DTS	146.6	155.2	141.9	117.7	94.1	75.1	53.9	35.2	22.8	11.9	4.1	0.5	0.0	0.0
En milliards de FCFA	121.3	127.5	115.8	95.9	76.4	60.7	43.6	28.5	18.4	9.6	3.3	0.4	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	11.6	9.9	8.1	6.0	4.3	3.1	2.0	1.2	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.4	7.2	5.7	4.3	3.2	2.4	1.6	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ²	107.7	107.0	85.6	60.3	44.5	35.4	23.4	14.7	9.1	4.3	1.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.8	1.8	1.5	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	121.8	128.9	117.8	97.8	78.2	62.4	44.8	29.2	18.9	9.9	3.4	0.4	0.0	0.0
Utilisation ntte du crédit du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	8.9	17.7	-13.3	-24.2	-23.6	-19.0	-21.2	-18.7	-12.4	-10.9	-7.8	-3.7	1.6	3.0
Remboursements et rachats	23.0	23.0	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	3.0
	14.1	5.3	17.8	24.2	23.6	19.0	21.2	18.7	12.4	10.9	7.8	3.7	0.5	0.0
<i>Pour mémoire:</i>														
PIB nominal (milliards de FCFA)	6565	7049	7629	8274	8985	9764	10602	11483	12441	13479	14604	15819	17132	18550
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	1635	1767	2042	2206	2357	2526	2693	2999	3189	3404	3696	4024	4353	4655
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1048	1287	1438	1598	1796	1962	2141	2319	2562	2789	3036	3353	3631	3931
Service de la dette (milliards de FCFA) ^{2,3}	112.6	119.1	135.3	159.0	171.9	171.6	186.4	193.8	201.5	225.6	256.9	297.1	129.1	147.0
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	827.1	821.3	816.2	814.6	812.4	808.8	809.6	809.6	809.6	809.6	809.6	809.6	809.6	809.6

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend la proposition d'extention et d'augmentation du niveau d'accès.

² Le total du service de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.

³ Inclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 8. Burkina Faso : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC, 2013–17

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement ¹
2,55 millions de DTS	27 décembre 2013	Suite à l'approbation par le Conseil d'administration d'un autre accord FEC
2,55 millions de DTS	15 mai 2014	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2013 et achèvement de la première revue de l'accord.
4,11 millions de DTS	1 décembre 2014	Observation des critères de réalisation à fin juin 2014 et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
18,92 millions de DTS	15 mai 2015	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2014 et achèvement de la troisième revue de l'accord.
14,10 millions de DTS	1 décembre 2015	Observation des critères de réalisation à fin juin et décembre 2015 et achèvement de la quatrième et cinquième revues de l'accord.
4,47 millions de DTS	16 mai 2016	Observation des critères de réalisation à fin juin et décembre 2015 et achèvement de la quatrième et cinquième revues de l'accord.
4,47 millions de DTS	1 décembre 2016	Observation des critères de réalisation à fin juin 2016 et achèvement de la sixième revue de l'accord.
4,47 millions de DTS	15 mai 2017	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2016 et achèvement de la septième revue de l'accord.

Sources: autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

¹ Outre les conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Burkina Faso : état d'avancement des recommandations (article IV)

Domaine	Recommandation	Résultat
Gestion des recettes issues des ressources naturelles	Compte tenu de la forte hausse des recettes issues de l'exploitation aurifère au cours des cinq années précédentes, le Burkina Faso semblait être sur le point d'atteindre le seuil de dépendance, laissant entrevoir la perspective de mise en place de règles budgétaires pour gérer l'afflux de nouvelles recettes fiscales minières.	La gestion des recettes issues des ressources naturelles comme principal objectif initial du programme reposait sur l'hypothèse que le Burkina Faso était sur le point de devenir un pays dépendant des recettes issues de ces ressources. Même si cela reste probable à moyen terme, vu l'évolution depuis 2014 à la fois des volumes de production aurifère et des cours de l'or, les réflexions sur la mise en place d'une règle budgétaire n'ont pas revêtu le même caractère d'urgence initialement prévu. Toutefois, l'adoption du nouveau code minier en 2015 constitue une étape institutionnelle fondamentale, qui contribuera au développement à long terme du secteur et de l'économie.
Amélioration de l'exécution du budget d'investissement	Pour atteindre les objectifs de développement à long terme du pays, d'importants investissements publics sont indispensables dans les secteurs de l'énergie, des transports, et des télécommunications, de même qu'une nette amélioration des résultats en matière d'exécution budgétaire, moyennant une rationalisation des procédures et une révision des règles de passation des marchés.	La faible exécution du budget d'investissement s'explique en partie par la gestion macroéconomique des autorités face aux divers chocs exogènes qui ont frappé le pays, et parallèlement, par la baisse des recettes intérieures. Cette forte diminution des dépenses d'investissement s'est traduite par une baisse des importations, et des tensions sur le secteur extérieur ont pu être évitées du fait que le déficit courant s'est résorbé de 11 % du PIB en 2013 à 8 % en 2014. La stabilité budgétaire et extérieure a été maintenue mais au prix d'une forte compression des importations et des dépenses d'investissement.
Croissance inclusive	Le programme visait à consolider l'impressionnant bilan récemment enregistré par le pays en matière de croissance économique, tout en assurant une répartition plus équitable de la richesse par un soutien à l'emploi en particulier des jeunes, et en répondant aux besoins sociaux selon les objectifs définis dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).	Dans l'ensemble, les résultats de la stratégie ont été relativement insatisfaisants, en raison essentiellement de la difficulté de la conjoncture politique. La croissance ne s'est pas accélérée comme prévu, et est restée en moyenne à 5,5 % sur la période 2011-2015, soit très en deçà des 10 % prévus. Toutefois, malgré l'instabilité de la conjoncture, un certain nombre de mesures ont été entamées, notamment le développement du pôle de croissance de Bagré, parallèlement à d'autres projets destinés à favoriser la croissance pro-pauvres grâce à l'élaboration de chaînes de valeur dans l'agriculture et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de la résilience et d'accompagnement des populations les plus vulnérables. Malgré des taux de croissance inférieurs aux prévisions, la pauvreté a régressé pour passer de 47 % en 2009 à 40 % en 2014, et le coefficient de Gini a régressé de 0,4 à 0,35 au cours de la même période; de nets progrès ont aussi été enregistrés en matière de développement du capital humain et de la protection sociale.
Développement de l'approvisionnement énergétique et réduction des engagements conditionnels	Le secteur énergétique était devenu l'obstacle le plus contraignant pour la croissance économique et nécessitait des réformes au niveau des deux entreprises publiques du secteur, à la fois pour améliorer l'approvisionnement énergétique et pour enrayer la forte hausse des engagements conditionnels pour le Trésor.	Face à la grave détérioration des engagements financiers, les autorités ont proposé de réaliser des audits extérieurs des deux entreprises, lesquels ont révélé que la conjugaison de structures de coûts variables et de flux de recettes fixes a entraîné des déficits de financement chroniques et un sous-investissement persistant dans ce secteur. Les recommandations des deux rapports ont été d'établir des contrats de performance à la fois avec la SONABHY et la SONABEL et d'élaborer un protocole technique entre la SONABHY, la SONABEL et l'État, portant sur les opérations financières et logistiques entre les deux entreprises, notamment les encours de leurs dettes, et définissant des règles relatives à la fourniture, au paiement et à la bonification des biens livrés. Ces recommandations ont depuis lors été mises en œuvre. Les relations entre la SONABHY et la SONABEL ont récemment aussi fait l'objet de réformes importantes qui devraient permettre à la fois d'améliorer considérablement l'approvisionnement en électricité et de réduire les engagements conditionnels à terme.

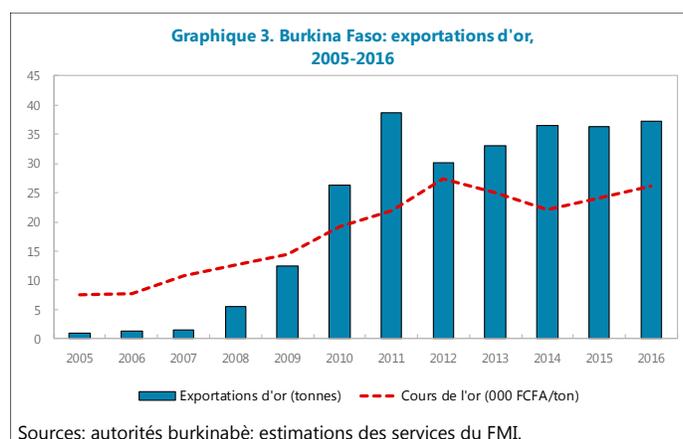
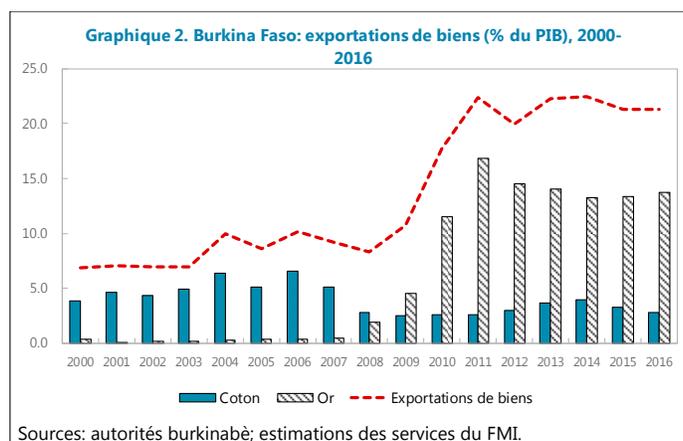
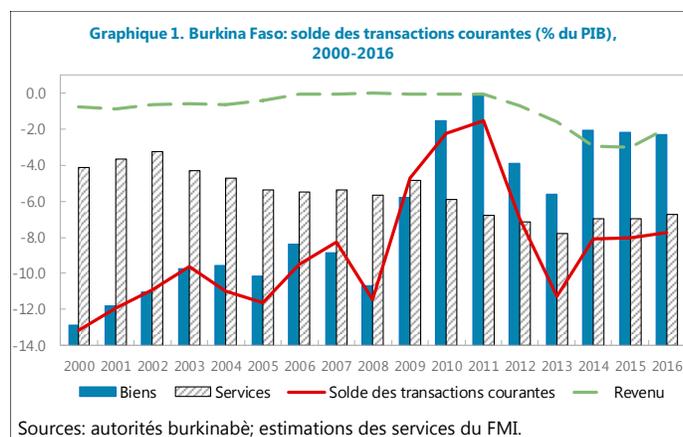
Annexe I. Évaluation de la stabilité extérieure

Le solde du compte courant de la balance des paiements du Burkina Faso est essentiellement fonction des exportations d'or et des importations de capital et de biens intermédiaires. L'excédent des transferts publics et privés compense partiellement le déficit de la plupart de ses composantes. Il n'existe aucun signe de déséquilibre du solde du compte courant ou de désalignement du taux de change effectif réel. L'analyse des indicateurs qualitatifs fait ressortir un certain nombre de problèmes dont la correction permettrait d'améliorer la compétitivité du pays.

A. Balance des paiements

1. Le déficit du compte courant du Burkina Faso diminue depuis 2008, grâce principalement à la hausse des exportations d'or. Il était en moyenne de 10,8 % du PIB au cours de la période 2000-08 avant de tomber à une moyenne annuelle de 6 % entre 2009 et 2015. Au cours de ces deux périodes, le déficit des échanges de biens est tombé, en moyenne, de 10,3 à 3 % du PIB (graphique 1).

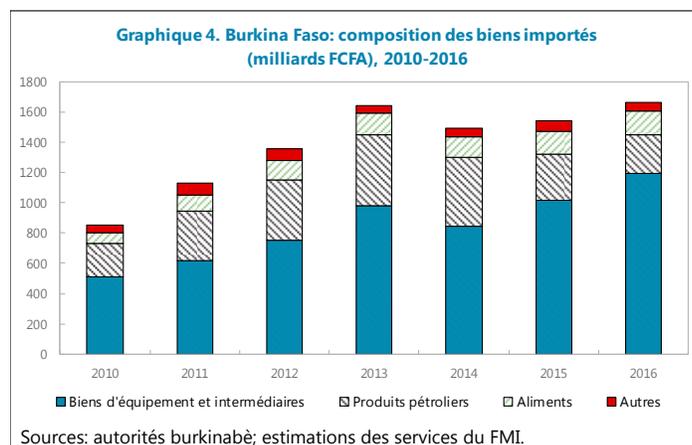
2. La composition des exportations s'est en outre profondément modifiée depuis 2008. Entre 1992 et 2005, le coton représentait 59,3 % des exportations de biens. En 2007, il comptait encore pour 55,7 % des exportations, mais, pendant les années suivantes, l'or est devenu le premier produit d'exportation, sous l'effet d'une fiscalité conçue pour attirer les investisseurs internationaux et du niveau élevé des cours internationaux de l'or (graphique 2). L'exploitation industrielle des mines d'or burkinabè et le boom des exportations qui en est résulté ont commencé en 2008 avant de se stabiliser autour de 61 % de la valeur des biens exportés et de 35 tonnes pendant la période 2013-15 (graphique 3). Il est encore possible de développer le commerce régional, car, l'or mis à part, les pays partenaires de l'UEMOA n'absorbent que 24 % des exportations burkinabè (Côte d'Ivoire : 9 %,



Togo : 7 % et Ghana : 6 %). Les oléagineux et les fruits et les noix comestibles représentent 92 % des exportations de produits agricoles hors coton.

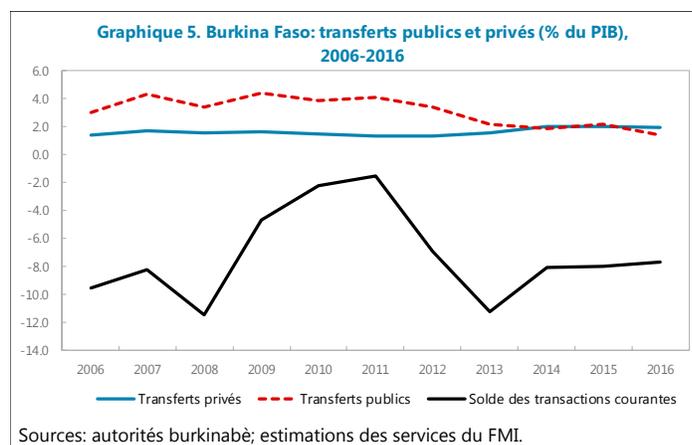
3. La part des biens intermédiaires et de ceux en capital dans les importations progresse, du fait de l'augmentation de l'investissement public et privé.

Selon les projections, elle atteindra 71 % en 2016 (graphique 4). Si, en volume, elles se sont accrues de plus de 3 % par an entre 2013 et 2016, les importations de produits pétroliers ont diminué en valeur en 2015 et en 2016 du fait de la forte baisse des cours du pétrole. En ce qui concerne la répartition géographique des importations, 11 % viennent de Chine, 9 % de France et 8,4% de Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, les pays partenaires de l'UEMOA ne représentent que 14,8 % des importations.



4. Les excédents au titre des transferts publics et privés nets ont toujours compensé partiellement le déficit courant.

Les transferts publics courants se chiffraient en moyenne à 3,8 % du PIB entre 2006 et 2012 avant de tomber à une moyenne de 1,9 % entre 2013 et 2016 (graphique 5). Parallèlement, les transferts privés, pour l'essentiel des envois de fonds de travailleurs expatriés en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Europe, sont passés de 1,3 % du PIB en 2006-12 à 2,9 % en 2013-15.



5. Selon les projections, le déficit courant diminuera légèrement en 2016, pour revenir de 8 à 7,6 % du PIB. Il devrait rester modéré, de l'ordre de 6,8 % du PIB, entre 2017 et 2021, pour finalement se stabiliser à environ 6 % du PIB (moyenne à long terme d'après les projections) avant 2022. Les exportations de biens augmenteront en 2017, grâce à l'entrée en production de deux mines d'or et au rebond des exportations de coton, attribuable à l'abondante pluviométrie de 2016. Il se pourrait que les exportations soient de nouveau stimulées au cours des années suivantes, lorsque commencera l'exploitation de l'important gisement de manganèse de Tambao.

6. L'investissement direct étranger est principalement orienté vers le secteur des industries extractives. Les activités minières appartiennent en général à hauteur de 90 % à des non-résidents, ce qui génère d'importants apports d'investissement direct pendant la période de mise en valeur des mines et des sorties de revenu lorsqu'elles deviennent pleinement opérationnelles. En 2014-15, à cause sans doute des incertitudes de la situation politique, les sorties

de dividendes ont atteint près de 4 % du PIB, contre environ 0,7 % approximativement en 2008-13. Le Canada est de loin le premier investisseur étranger, contrôlant, fin 2015, près de 46 % des stocks d'IDE. Les autres investisseurs étrangers importants sont la France (12 %), le Maroc (6 %) et la Côte d'Ivoire (4 %).

B. Réserves et dette extérieure

7. La couverture des réserves internationales brutes de l'UEMOA a sensiblement diminué depuis 2010 (elle se chiffrait alors à 6,6 mois d'importations extrarégionales) pour se stabiliser à environ 4,8 mois en 2014-15. Fin 2015, les réserves brutes régionales couvraient environ 63 % de la monnaie au sens large et 80 % de la dette à court terme⁴.

8. La dette extérieure brute du Burkina Faso est faible (23 % du PIB fin 2015) et en-deçà de celle de la plupart des autres pays de l'UEMOA. D'après la base de données trimestrielles de la Banque mondiale, la dette extérieure brute est liée à l'État et est presque totalement constituée d'emprunts à long terme, dont la plupart ont été contractés auprès d'institutions multilatérales à des conditions hautement concessionnelles.

Tableau 1. Burkina Faso: dette extérieure (% du PIB), 2012-2016

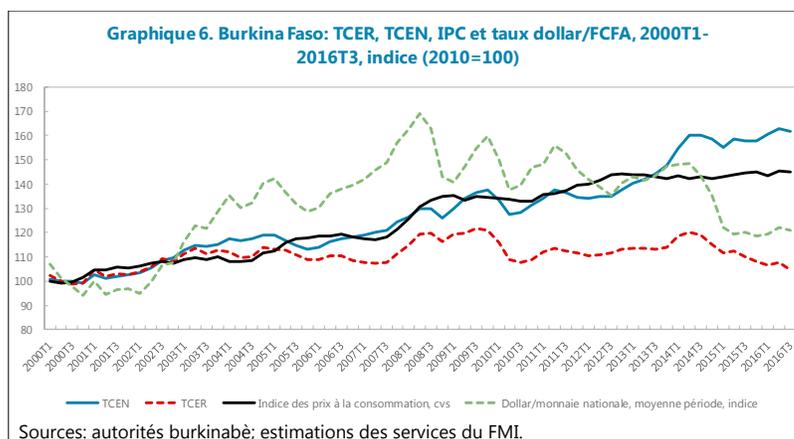
	2012	2013	2014	2015	2016
Bénin	15.4	16.8	20.1	21.0	20.8
Burkina Faso	22.6	21.9	22.0	23.8	23.2
Côte d'Ivoire	28.0	26.4	28.1	33.0	31.2
Guinée Bissau	26.6	25.4	26.6	27.3	25.6
Mali	21.3	20.8	24.5	28.7	29.3
Niger	16.7	17.6	22.1	30.0	32.7
Sénégal	30.4	32.4	40.1	39.8	42.8
Togo	17.6	20.1	26.9	30.1	30.0
UEMOA	24.6	24.7	25.2	30.4	30.3

Sources: autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

C. Évolution du taux de change

9. Le taux de change effectif réel (TCER) du Burkina Faso Burkina Faso a baissé de 6,5 % en 2015, du fait de la dépréciation de l'euro par rapport aux grandes monnaies (graphique 6).

Globalement, le TCER est resté stable entre 2000 et 2016, variant surtout en fonction du taux de change euro/dollar. L'écart entre le TCER et le taux de change effectif nominal (TCEN) s'est creusé après 2011, l'inflation étant plus forte au Burkina Faso que dans ses principaux pays partenaires, plus particulièrement pendant les périodes novembre 2011-novembre 2012 et juin-décembre 2015.



⁴ Voir le rapport du FMI n° 16/96, *Union économique et monétaire ouest-africaine*, page 32.

10. Les termes de l'échange se sont dégradés de plus de 5 % par an au cours de la période 2013-15, à cause principalement de la baisse des cours de l'or et du coton, seulement partiellement compensée par celle des cours du pétrole. En 2016, les termes de l'échange ont rebondi après la forte hausse des cours de l'or et sous l'effet du niveau historiquement bas de ceux des combustibles fossiles (graphique 7).

D. Évaluation de la position extérieure

11. L'évaluation du solde extérieur (ESE) permet d'établir pour le solde courant un repère à partir des fondamentaux du pays par rapport au reste du monde. La position courante du

Burkina Faso est évaluée en utilisant la méthodologie EBA-lite⁵ qui couvre trois modèles différents utilisables séparément ou conjointement pour réaliser une analyse positive ou normative du solde courant avec pour objectif ultime l'évaluation du désalignement du taux de change. Nous avons utilisé le modèle EBA-lite d'évaluation du solde courant (SC) et celui de l'indice du TCER (ITCER). L'approche du modèle SC donne à penser que le TCER était surévalué de 14 % en 2015 (graphique 8 et tableau 2), à cause principalement d'une surévaluation de l'euro que suggérerait ce même modèle. D'après les projections, la surévaluation aura complètement disparu en 2016 sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange. Le modèle de l'ITCER donne des résultats analogues (surévaluation du TCER de 8 % en 2015 et beaucoup plus faible (2 %) en 2016). Les résultats cadrent dans l'ensemble avec ceux de l'évaluation du taux de change de l'UEMOA⁶. Étant donné le régime monétaire du Burkina Faso, en vertu duquel les

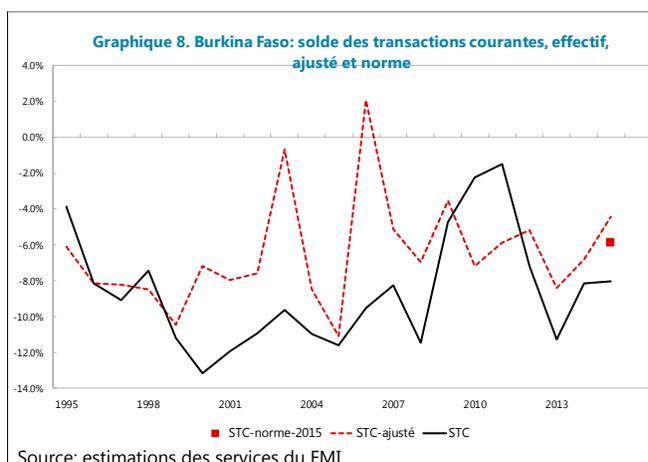
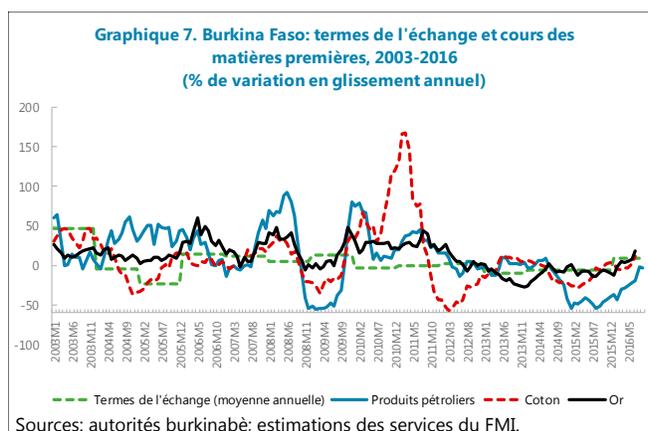


Tableau 2. Burkina Faso: synthèse des conclusions de l'application du modèle EBA-Lite
(% du PIB sauf indication contraire)

		2014	2015	2016
(1)	Solde des transactions courantes effectif	-8.1	-8.0	-7.6(*)
(2)	Solde des transactions courantes ajusté	-6.8	-4.4	-6.5
(3)	Écart de politique économique	1.4	1.4	1.4
(4)=(2)-(3)	Norme de solde des transactions courantes	-8.2	-5.9	-7.9
(5)=(1)-(4)	Écart de solde des transactions courantes	0.1	-2.2	0.3
(6)	Élasticité du STC par rapport au TCER (ratio)	-0.16	-0.15	-0.16
(7)=(5)/(6)	Écart de taux de change réel (pourcentage)	-0.6	14	-2.1
(8)	Écart de TCER du modèle TCERI	14	8	2

Source: estimations des services du FMI. (*) projections de référence des services du FMI.

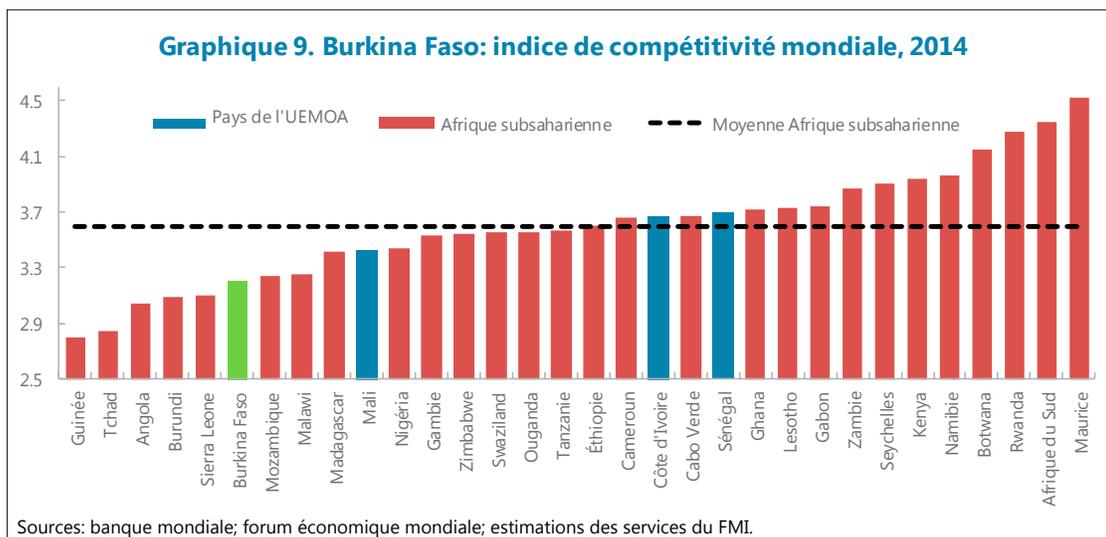
⁵ FMI : Note méthodologique sur l'analyse EBA-lite, février 2016.

⁶ Voir le rapport du FMI n° 16/96, *Union économique et monétaire ouest-africaine*, page 9.

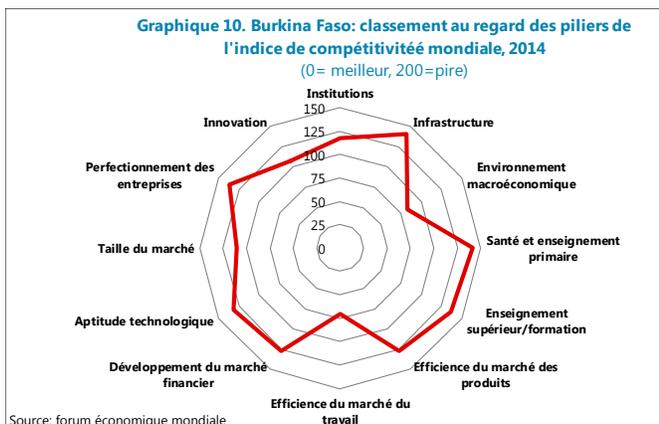
réserve de tous les pays de l’UEMOA sont centralisées, il est préférable d’utiliser l’approche de la VE pour évaluer la position extérieure nette à l’échelle de l’UEMOA.

E. Compétitivité structurelle

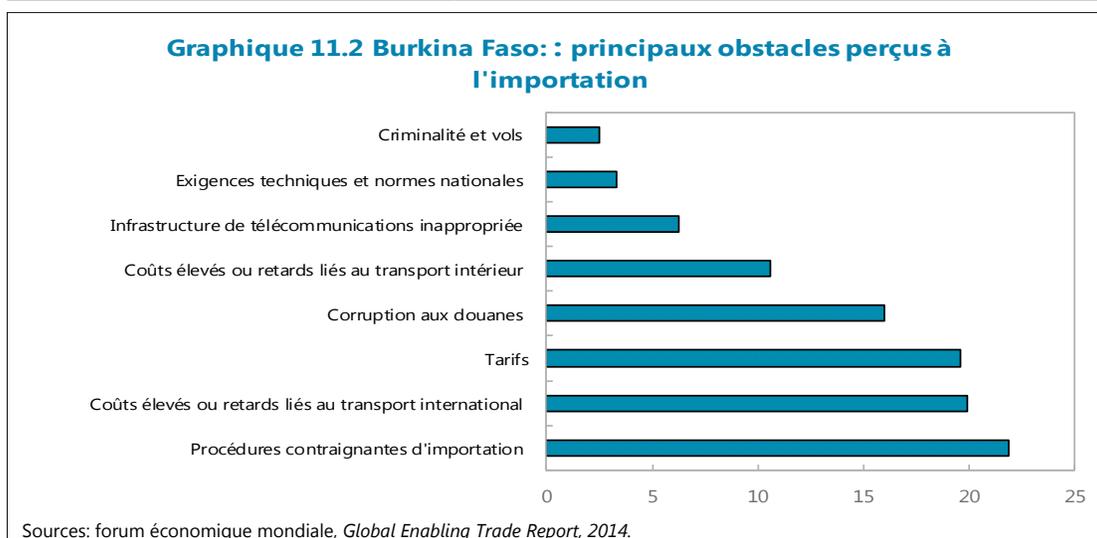
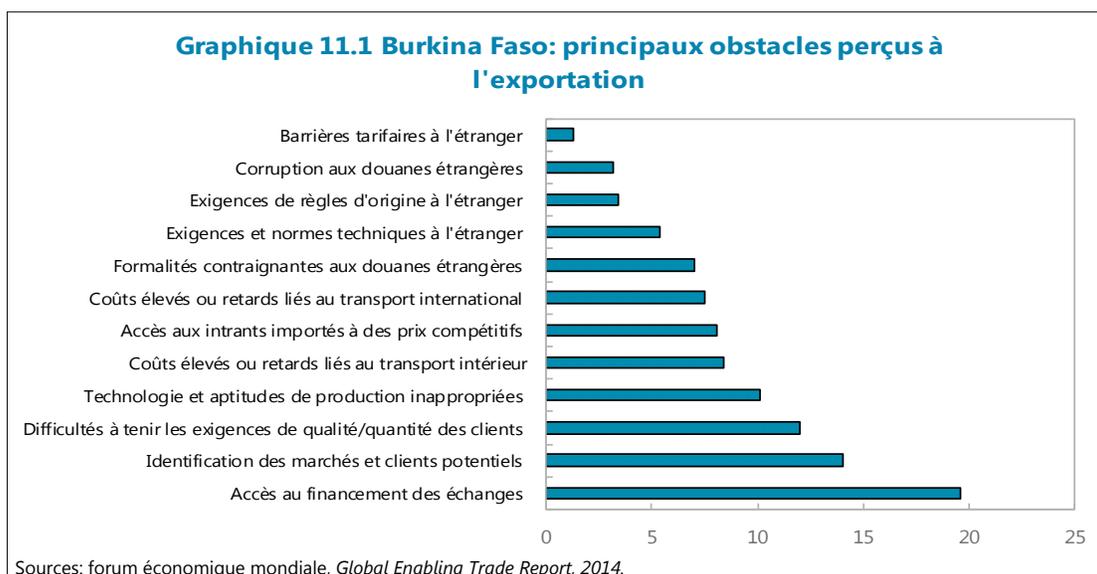
12. Les indicateurs de compétitivité structurelle donnent à penser que le potentiel d’amélioration de la position du Burkina Faso est important. Ce pays doit surmonter les obstacles que constituent sa superficie relativement faible, son enclavement (le premier port important est à au moins 800 kilomètres) et sa base d’exportation étroite. Dans l’édition de 2014-15 du *Rapport sur la compétitivité mondiale* établi par le Forum économique mondial, il se classe au 135^e rang sur 144 pays (graphique 9). Ce résultat traduit les faiblesses perçues dans un certain nombre de sous-catégories, et plus particulièrement la qualité des infrastructures et des approvisionnements en électricité, les inscriptions à tous les niveaux scolaires et l’accès au financement. Le pays est mieux classé en ce qui concerne l’environnement macroéconomique (83^e) et l’efficience du marché du travail (70^e) (graphique 10).



13. Le classement du Burkina Faso est également médiocre (133^e rang sur 138 pays) dans le *Global Enabling Trade Report*. D’après les opérateurs interrogés, les plus grands obstacles à l’exportation étaient l’accès au financement du commerce, ainsi que la difficulté d’identifier les marchés et les acheteurs potentiels et de répondre aux exigences des acheteurs en matière de qualité et de quantité (graphique 11.1). Une organisation des producteurs dans les réseaux sectoriels analogue à la structure de la filière cotonnière pourrait être un moyen de surmonter nombre de difficultés dénoncées par les opérateurs. Les facteurs les plus



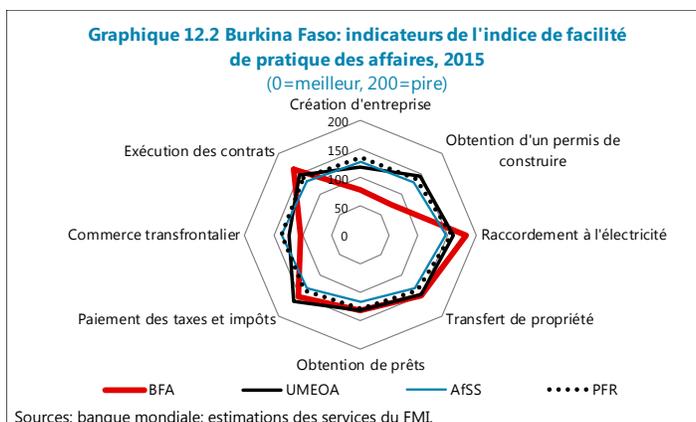
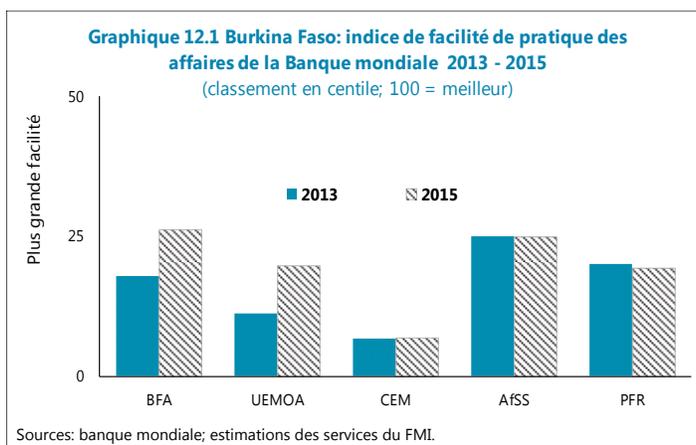
problématiques limitant les exportations étaient la complexité des procédures d'importation, le niveau élevé des coûts, les délais de transport et les tarifs dans le port d'entrée (graphique 11.2). Les données sur le commerce extérieur du Burkina font ressortir le rôle très limité joué par le marché régional en raison probablement des coûts et des insuffisances des infrastructures en matière de transport terrestre, la faiblesse des transports aériens régionaux et la lourdeur des procédures administratives.



14. Le Burkina Faso jouit d'un accès privilégié à de vastes marchés, qui pourrait être mieux exploité. L'accord de Cotonou et l'initiative *Tout sauf les armes* permettent d'exporter en franchise et sans aucun contingentement vers les pays de l'Union européenne. L'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA) confère un accès privilégié analogue au marché américain. Les produits agricoles et les biens manufacturés dotés d'une valeur ajoutée locale peuvent aussi circuler librement dans les pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Si les marchés régionaux peuvent

être plus faciles à exploiter que ceux de l'Europe ou de l'Amérique qui sont exigeants, le Burkina Faso est relativement proche de l'Europe, ce qui pourrait lui offrir des possibilités intéressantes de diversification de sa production agricole et lui permettre de progresser dans la chaîne de la valeur ajoutée, par exemple dans le domaine des jus et des fruits tropicaux frais préemballés. La ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou (1.260 kilomètres) construite à l'époque coloniale joue un rôle clé dans le transport de marchandises. Sa modernisation pourrait stimuler considérablement le développement des échanges dans la région.

15. S'il s'est amélioré, le climat des affaires reste difficile. Selon l'enquête de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires (2016), le Burkina Faso se classe au 143^e rang sur les 189 pays couverts, se situant dans la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne tout en étant plus performant que d'autres pays de l'UEMOA (graphique 12.1). Le classement du Burkina Faso n'a cessé de s'améliorer depuis 2010. Le pays a gagné six places entre 2015 et 2016 grâce à une nette amélioration de l'indicateur sur la création d'entreprises, le capital d'apport minimum ayant été ramené à 5.000 FCFA, contre 1 million. Selon les répondants, l'accès à l'électricité demeure la contrainte la plus lourde pour les sociétés qui veulent créer une entreprise au Burkina Faso. L'exécution des contrats et le paiement des impôts continuent d'être plus problématiques au Burkina Faso que dans les autres pays de la région (graphique 12.2). En ce qui concerne la lutte contre la corruption et l'efficacité des pouvoirs publics, le Burkina Faso se situait respectivement, selon les indicateurs de la gouvernance dans le monde (WGI)⁷, au 111^e et au 143^e rang sur 209 pays en 2015, soit un meilleur classement que celui de tous les autres pays membres de l'UEMOA, à l'exception du Sénégal.



16. Le score CPIA⁸ du Burkina Faso est plus élevé que celui des pays comparables. Il était de 3,6 (sur 6) en 2015, soit au-dessus du score moyen des pays de l'AfSS (3,2) et de l'UEMOA (3,3). S'il est performant sur le plan de la gestion économique et des politiques d'inclusion sociale, le Burkina

⁷ Les indicateurs de la gouvernance dans le monde sont établis par la Brookings Institution et la Banque mondiale et peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/#home>

⁸ <http://datatopics.worldbank.org/cpia/country/burkina-faso>

Faso doit améliorer la réglementation du secteur financier, de la protection sociale et du marché du travail. Il doit également faciliter l'activité économique privée en s'appuyant sur un système juridique efficace dans lequel les droits contractuels et de propriété sont appliqués et respectés de façon crédible (tableau 3).

Tableau 3. Burkina Faso: évaluation des politiques et institutions nationales, 2015

	Burkina Faso		UEMOA	AfSS
	2012	2015	2015	
Gestion économique	4.2	3.8	3.6	3.3
Gestion macroéconomique	4.5	4.0	3.8	3.4
Politique budgétaire	4.0	3.5	3.3	3.1
Politique d'endettement	4.0	4.0	3.6	3.3
Politiques structurelles	3.5	3.5	3.4	3.2
Commerce extérieur	4.0	4.0	4.1	3.7
Secteur financier	3.0	3.0	2.9	2.9
Environnement de réglementation des entreprises	3.5	3.5	3.3	3.1
Politiques d'inclusion sociale et d'équité	3.7	3.6	3.2	3.2
Égalité de genre	3.5	3.5	2.9	3.2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4.0	4.0	3.4	3.3
Renforcement des ressources humaines	3.5	3.5	3.4	3.5
Protection sociale et travail	3.5	3.0	2.8	2.9
Politiques et institutions pour la viabilité environnementale	4.0	4.0	3.4	3.2
Gestion et institutions du secteur public	3.7	3.5	3.1	3.0
Droits de propriété et gouvernance axée sur des règles	3.5	3.0	2.8	2.8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4.5	4.0	3.2	3.1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3.5	3.5	3.4	3.4
Qualité de l'administration publique	3.5	3.5	2.9	2.8
Transparence, responsabilisation et corruption dans le secteur pu	3.5	3.5	3.0	2.7
Score EPIN global	3.8	3.6	3.3	3.2

Sources: Banque mondiale, évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN), 2015.

Annexe II. Enseignements à tirer de l'engagement dans le récent programme

1. Le programme actuel appuyé par la FEC arrive à son terme. La présente annexe s'emploie à en évaluer les résultats par rapport à ses principaux objectifs, tout en reconnaissant que certains d'entre eux sont quelque peu dépassés en raison des difficultés causées par les changements majeurs qu'a subi le climat socio-politique pendant le programme. Elle reflète l'opinion des services du FMI, mais aussi celle des autorités, recueillie au cours des consultations de 2016 au titre de l'article IV. Le futur engagement du FMI auprès du Burkina Faso pourrait s'inspirer des enseignements tirés de la présente évaluation.

2. Après des consultations préalables avec les parties prenantes, le programme actuel a établi des objectifs initiaux dans les domaines suivants :

- *Gestion des recettes tirées des ressources naturelles* : compte tenu de la forte augmentation des recettes aurifères ces cinq dernières années, le Burkina Faso paraissait bien parti pour atteindre le seuil de la dépendance aux ressources, ce qui faisait naître la perspective de l'adoption de règles budgétaires pour gérer les apports de recettes fiscales minières supplémentaires.
- *Croissance inclusive* : le programme visait à consolider les résultats impressionnants obtenus récemment sur le plan de la croissance, tout en renforçant la justice sociale par des aides à l'emploi, surtout pour les jeunes, et en s'attaquant aux besoins sociaux en fonction des objectifs définis dans la SCADD.
- *Renforcement de l'exécution du budget d'investissement* : pour atteindre les objectifs de développement à long terme du pays, d'importants investissements publics seraient nécessaires dans les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications et il faudrait améliorer sensiblement l'exécution du budget en simplifiant les procédures et en révisant les règles sur les marchés publics.
- *Amélioration des approvisionnements en énergie et réduction des engagements éventuels* : le secteur de l'énergie est devenu le principal obstacle à la croissance, ainsi faudrait-il réformer les deux entreprises publiques de ce secteur, à la fois pour accroître les approvisionnements en énergie et pour contenir la forte hausse des engagements éventuels du Trésor.

3. D'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation de ces objectifs pendant le programme, bien que la pertinence de chacun d'eux ait quelque peu changé en fonction des évolutions exogènes.

- Le recul des cours de l'or et de sa production à compter de 2014 a rendu inutile l'établissement d'une règle budgétaire. Néanmoins, le Parlement a approuvé en 2015 le nouveau code minier qui accroît la contribution budgétaire du secteur par un élargissement de l'assiette fiscale tout en maintenant l'attrait du pays pour les investisseurs potentiels.
- Les objectifs de croissance inclusive ont certainement été pénalisés par le ralentissement de l'activité en 2014-15, imputable aux bouleversements politiques, aux chocs des prix des produits de base et aux répercussions de l'épidémie d'Ebola dans la région. Nonobstant ce contexte

difficile, l'exécution de la SCADD a néanmoins permis d'atteindre nombre des objectifs sociaux clés et de maintenir plus ou moins les dépenses sociales clés aux niveaux prévus dans le programme.

- L'exécution du budget d'investissement est toutefois restée nettement en deçà des attentes, en partie à cause de la nécessité de préserver, faute de financement suffisant, la viabilité budgétaire et macroéconomique pendant la phase de ralentissement.
- Les perspectives du secteur de l'énergie ont commencé à s'améliorer nettement sous l'effet de la récente baisse des cours internationaux du pétrole et d'une série de réformes importantes adoptées pour garantir l'augmentation des approvisionnements en électricité tout en éliminant largement les engagements éventuels du Trésor.

Les résultats des indicateurs macroéconomiques et financiers clés sont comparés au graphique 1 avec les projections initiales établies lors de l'approbation du programme.

4. Le programme était ancré sur l'application efficace d'une politique budgétaire prudente. Le cadre macroéconomique à moyen terme visait à contenir le déficit à environ 3 % du PIB tout en prévoyant un espace pour une augmentation des dépenses sociales et d'investissement. Le cadre du programme ciblait un ajustement des dépenses courantes, que devait compléter une croissance modeste des recettes et du financement intérieurs. Lors de la première revue, les recettes publiques devaient, selon les projections, atteindre 19,3 % du PIB en 2014, 2015 et 2016. A la mi-2014 toutefois, il est devenu manifeste que le ralentissement de la croissance et la chute des cours de l'or commençaient à avoir des effets négatifs sur les recettes. Les pertes de recettes ont été caractérisées essentiellement comme suit :

- De graves problèmes sont apparus au niveau de l'administration des recettes et des douanes. L'insurrection populaire s'est traduite par une longue interruption du service et le début d'une évasion fiscale généralisée.
- La baisse des cours de l'or a commencé à avoir des répercussions sur les recettes au titre des redevances en 2014 et, si les effets de cette baisse ont mis un peu plus de temps à se manifester au niveau de l'impôt sur les sociétés, il était déjà clair néanmoins que, pour 2015, les recettes fiscales minières seraient nettement en deçà des prévisions initiales.
- Le ralentissement de la croissance a commencé à avoir des retombées sur les impôts indirects (la TVA principalement) surtout au quatrième trimestre 2014. Globalement, les recettes intérieures atteignaient 17,3 % du PIB fin 2014, soit deux points de pourcentage du PIB en deçà des projections établies lors de la première revue, avant de reculer encore de 1,2 % du PIB en 2015.

5. Dans l'intervalle, des pressions considérables se sont exercées sur les autorités pour qu'elles maintiennent les dépenses courantes (y compris la masse salariale) aux niveaux prévus dans les lois de finances. Face à la baisse des ressources disponibles et sous l'effet de contraintes de financement au niveau du marché obligataire régional, elles ont fortement réduit les dépenses d'investissement pour aboutir à un déficit de 1,8 % du PIB sur la base des engagements. Les conditions de financement s'étant légèrement assouplies en 2015, elles ont adopté une approche plus expansionniste, le déficit passant à 3,4 sur la base des encaissements-décaissements.

6. Les critères de réalisation quantitatifs initiaux du programme plafonnaient le financement intérieur net des administrations publiques, l'emprunt extérieur non concessionnel et l'accumulation d'arriérés extérieurs. S'il n'a jamais été dépassé en tant que critère de réalisation, le plafond du financement intérieur net a été franchi une fois en tant qu'objectif indicatif. Le plafond de l'emprunt extérieur non concessionnel, qui avait été initialement fixé à 150 milliards de FCFA, a par la suite été relevé à deux reprises et porté respectivement à 200 et 230 milliards de FCFA pour répondre à des besoins urgents d'investissements en infrastructures. Ce critère a toujours été respecté, de même que le plafond zéro pour l'accumulation d'arriérés extérieurs.

7. Le programme a en outre établi des objectifs quantitatifs indicatifs pour le plafond du déficit budgétaire, un plancher pour les recettes publiques et les dépenses sociales et un plafond zéro pour l'accumulation d'arriérés intérieurs. Le plafond du déficit n'a jamais été dépassé jusqu'à présent pendant le programme : ce résultat est dû en partie à la compression des dépenses d'investissement engagée après l'intensification des tensions sur la position du Trésor, qui étaient directement imputables à la dégradation des cours de l'or et des résultats de la croissance depuis début 2014. Par conséquent, les objectifs des recettes n'ont pas été respectés tout au long des exercices 2014 et 2015, avec des écarts considérables (près de 1 % du PIB pour l'objectif de fin décembre 2015). Ceux des dépenses pour la lutte contre la pauvreté n'ont pas non plus été observés en 2014, mais leur révision à la baisse en 2015 a permis de les atteindre, parfois de peu, pendant cet exercice. À la suite d'une mission FAD en avril 2015, qui a coïncidé avec les deuxième et troisième revues du programme et au cours de laquelle un problème d'arriérés intérieurs a été identifié, il a été décidé de suivre l'accumulation des arriérés intérieurs à l'aide de repères structurels exigeant la communication d'informations trimestrielles et d'écarter l'indicateur quantitatif.

8. Les repères structurels ont été définis en grande partie en conformité avec les objectifs explicites du programme, la priorité étant constamment donnée au secteur de l'énergie et à la réforme de l'exécution du budget d'investissements publics. Le secteur

réel (industries extractives et coton) a lui aussi été ciblé dans le cadre de réformes visant à encourager une croissance inclusive. L'administration des recettes a en outre été fréquemment citée dans l'établissement des repères du programme. La réalisation de ces repères par les autorités a été exemplaire au début du programme, mais a pris quelque retard au cours de la période d'instabilité politique, surtout en ce qui concerne l'administration des recettes et le secteur de l'énergie. Les repères ont en outre été réorientés en raison de l'importance prise par l'administration des recettes après la forte baisse de 2014-15. Les progrès enregistrés dans la réalisation des repères sont résumés au tableau 1.

Tableau 1. Burkina Faso: résultats du programme - repères structurels

Domaine de réforme	Nombre de repères	% de repères observés dans les temps
Croissance inclusive	5	100%
Secteur énergétique	11	63%
GFP/exécution du budget	8	86%
Administration des recettes	14	63%
SONAPOST	3	0%

Source: estimations des services du FML

Programme appuyé par la FEC : enseignements/principaux résultats

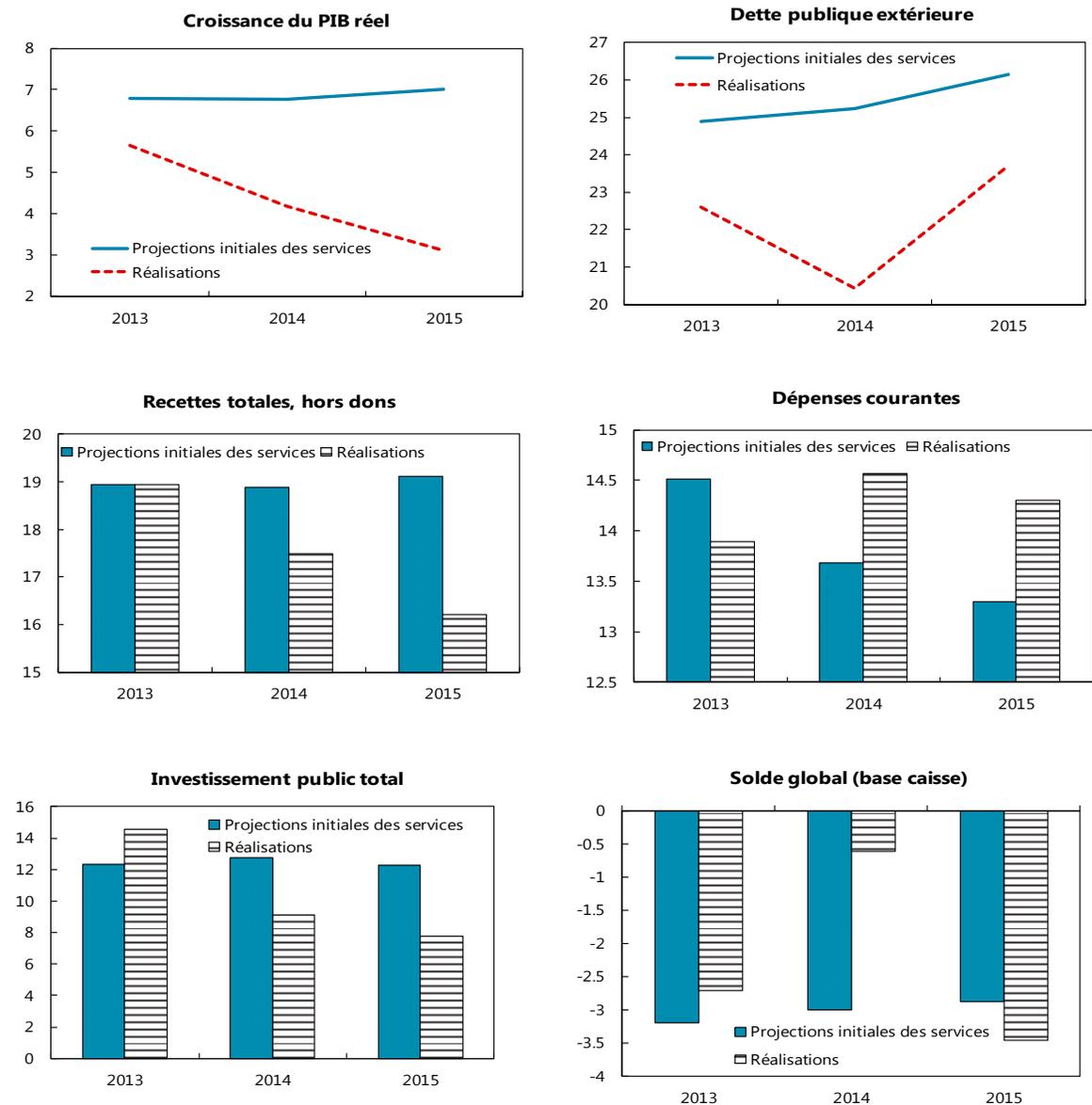
9. L'un des points positifs majeurs du programme appuyé par la FEC était la souplesse de sa structure, en particulier la possibilité de regrouper les revues et de modifier les objectifs en fonction de l'évolution de la situation. Cette souplesse a été démontrée essentiellement de deux façons.

- Le programme a été appliqué par trois gouvernements différents dans un environnement marqué par un soulèvement populaire, une administration de transition et une tentative de coup d'État non déjouée.
- L'objectif initial visant à mieux gérer les richesses naturelles et à améliorer l'efficacité de la dépense a été adapté au nouveau contexte de faible croissance et de baisse des recettes : ce nouveau contexte n'a pas imposé de modifications profondes des réformes structurelles à appliquer.

10. En outre, le programme a réduit avec un franc succès les engagements éventuels (imputables essentiellement au secteur de l'énergie, mais aussi à la caisse de stabilisation de la filière coton) qui étaient devenus en 2013 un problème majeur pour son exécution.

- *Réforme du secteur de l'énergie* : le programme a été à l'origine d'importantes réformes visant à modifier le prix acquitté par la SONABEL pour les intrants en combustibles et de mettre en place un plan d'apurement de ses arriérés envers la SONABHY – deux mesures qui ont nettement renforcé la viabilité financière du secteur de l'électricité et qui devraient stimuler l'offre à moyen terme tout en réduisant sensiblement les engagements éventuels du Trésor.
- *Filière coton* : le programme assure un suivi constant des engagements éventuels susceptibles d'être causés par la caisse de stabilisation, soulignant qu'une stratégie visant à réduire la dépendance de ce secteur à l'égard des subventions publiques dans le contexte d'une baisse constante des cours s'imposait de toute urgence.

Graphique 1. Burkina Faso : résultats macroéconomiques (projections/réalisations), 2013–15



Sources: autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

Appendice I. Lettre d'intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT**

Ouagadougou, le 30 novembre, 2016

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COOPÉRATION**

N°2016____/MINEFID/SG/DGCOOP

**Le Ministre de l'Économie, des
Finances et du Développement**
à
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington DC 20431 (USA)

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement reste engagé à la mise en œuvre du programme économique et social 2013-2016 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Malgré un début d'année 2016 particulièrement difficile sur le plan sécuritaire qui a empêché la réalisation d'une relance économique forte, le gouvernement a été en mesure de mettre en œuvre les réformes phares planifiées. En particulier, l'adoption de deux lois de finances rectificatives a permis de renforcer les outils à disposition pour l'exécution du programme et sauvegarder les dépenses sociales de réduction de la pauvreté. Le suivi de l'exécution budgétaire à fin septembre 2016 indique en effet une excellente performance des recettes fiscales, qui sont au-dessus du seuil fixé dans le programme pour la première fois depuis fin 2013. L'accélération de l'exécution des projets d'investissement publics, qui demeure à 50% du budget à fin septembre à cause essentiellement de l'adoption tardive du budget, sera facilitée par les mesures visant la rationalisation du processus de passation des marchés publics adoptées en juillet 2016.

Le Burkina Faso a adopté le 20 juillet 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) en tant qu'instrument des orientations stratégiques du développement économique et social pour la période 2016-2020. Le PNDES est bâti autour de trois axes stratégiques : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le projet de loi de finances 2017 a été élaboré en étroite cohérence avec les axes stratégiques du PNDES, et met l'accent sur les investissements structurants dans les domaines des infrastructures

routières et énergétiques, de la transformation agricole, de l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement envisage de poursuivre les efforts déjà engagés par les régies de recettes. Entre autres mesures, la mise en œuvre effective de la facture de TVA normalisée pour les grandes et moyennes entreprises à partir du 1^{er} janvier 2017, le rétablissement de l'interface électronique entre l'administration fiscale et des douanes, le renforcement des provisions concernant les prix de transfert et la mise en œuvre d'un projet « collecteurs de données à caractère fiscal » dans les entreprises de grande distribution et les grandes surfaces délivrant essentiellement des tickets de caisse vont permettre un accroissement des recettes de plus d'un point de pourcentage du PIB.

Les dépenses récurrentes hors intérêt vont légèrement diminuer en part du PIB grâce aux efforts entrepris pour réduire le train de vie de l'État et des mesures pour contenir la masse salariale. Finalement, des mesures visant l'amélioration de l'exécution des investissements seront mise en œuvre avant fin 2016, telles que (i) la préparation d'une liste de projets d'investissement prioritaire inclus dans la loi de finances gestion 2017 représentant au moins 80 pourcent du montant total inscrit au budget et (ii) la réorganisation du calendrier budgétaire et son adoption pour avancer les délais de préparation du programme d'investissements.

Nous entendons saisir l'opportunité de prix internationaux du pétrole qui restent bas pour continuer les réformes entreprises dans le secteur de l'énergie. En particulier, les mesures adoptées en juin 2016 visant à une structure flexible de prix d'achats d'hydrocarbures de la SONABEL à la SONABHY ont déjà eu un impact positif sur la situation financière de la SONABEL et ont réduit les besoins en subvention de l'État en 2016. En ce qui concerne la SONABEL, les investissements prévus pour faciliter les importations d'énergie des pays voisins ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie solaire vont lui permettre de continuer à diminuer ses coûts de production et accroître la production d'électricité. Afin d'éviter de nouvelles accumulations de passifs conditionnels de l'État envers la SONABHY en cas de hausse des prix mondiaux du pétrole, nous envisageons également la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique d'ajustement des prix des hydrocarbures sur le marché domestique.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe décrit la situation économique et financière qui prévaut en 2016, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour le reste de l'année, et établit les repères et réformes pour fin décembre 2016. Il explique également les besoins de financement de la balance de paiement du pays.

Tous les critères de performance et repères quantitatifs continus et ceux prévus pour fin juin 2016 ont été largement respectés. La plupart des repères structurels ont été également respectés dans les délais, sauf la transmission de la situation financière de la société publique des hydrocarbures (SONABHY), qui a été mis en œuvre avec retard. Concernant l'effectivité de l'utilisation de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises, le prestataire a été identifié et le contrat sera signé d'ici fin novembre. Le repère de juillet 2016 concernant le versement d'un premier montant de 5 milliards de FCFA au titre de l'apurement des arriérés de la compagnie publique d'électricité (SONABEL) a été rempli à temps, et un second versement de 35

milliards de FCFA prévu pour 2017 a également déjà été effectué. Par ailleurs, au titre des plus-values dues à l'État, un montant d'environ 14,7 milliards de FCFA a été transféré dans un compte ouvert à la BCEAO à cet effet. La mise en œuvre du repère concernant la lutte contre la fraude dans les transports de carburants prévu pour novembre 2016 est en cours mais a pris du retard. D'ici à fin décembre 2016, nous nous engageons à finaliser la sécurisation de tous les camions et mettre en place un système de scellés et balises électroniques aux frontières avec le Bénin et le Niger.

Au vu de ces réalisations dans un contexte qui est resté difficile, nous demandons au FMI la conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et sollicitons le décaissement d'un montant de 4.47 millions de DTS à ce titre.

Pour assurer une continuité, le gouvernement voudrait également solliciter la prorogation du présent programme de neuf mois et une augmentation d'un montant de 4.47 millions de DTS à décaisser une fois qu'une septième revue aura été finalisée. Le présent arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit du FMI expire en décembre 2016. D'ores et déjà, le gouvernement a engagé des réflexions sur les orientations de sa future collaboration avec le FMI. Dans ce schéma, une septième revue se tiendrait en juin 2017 en concomitance avec la demande d'un nouvel accord. Les objectifs de cette septième revue ont été déclinés dans le MPEF ci-attaché, ainsi que les critères et repères quantitatifs et repères structurels pour fin décembre 2017. Sur la base des conventions de prêts signées en 2016, nous allons atteindre le plafond d'endettement non-concessionnel d'ici à fin décembre 2016. Afin de soutenir la mise en œuvre rapide du PNDES et sur la base de notre programme d'investissements pour 2017, nous demandons l'augmentation de ce plafond d'un montant de 125 milliards de FCFA d'ici à la fin du programme. Il a été également porté à notre attention qu'un montant de 90 milliards programmés d'appui budgétaire programmé pour 2016 pourrait ne pas être déboursé d'ici à la fin de l'année. Par précaution, nous demandons une augmentation de l'ajusteur pour le plafond de financement intérieur net du gouvernement de 65 à 90 milliards de FCFA.

Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Le gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, toute information relative à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Attachement I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières Pour la Sixième Revue de la Facilité Élargie de Crédit (FEC)

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémoire actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le Fonds Monétaire international (FMI) au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2016-2017. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive, en conformité avec la stratégie de développement du pays, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), qui remplace la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement durable (SCADD). Le mémoire relate les évolutions économiques récentes et fait le point sur les critères quantitatifs et les repères structurels à fin juin 2016. Aussi, pour tenir compte de la demande formulée par le Gouvernement de proroger le programme pour une période de neuf mois, il définit également des critères et repères de performance et repères structurels jusqu'à la fin de l'année 2016 et les grandes orientations de politique économique pour 2017

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution récente du cadre macroéconomique

2. Après une année 2015 marquée par une croissance économique ralentie à 4,0% contre 4,2% en 2014, l'activité économique a repris de manière graduelle durant la première moitié de 2016 et les perspectives pour l'année sont favorables. Elle a augmenté de 4,7 % au premier trimestre, reflétant l'impact des attentats terroristes de janvier, et de 8,3% au deuxième trimestre de 2016 (en glissement annuel) tirée par une nette reprise du secteur tertiaire. Les principaux indicateurs économiques reflètent cette situation générale favorable :

- L'inflation s'est établie, en glissement annuel, en baisse de 0,4% à fin septembre 2016. La décélération du niveau général des prix amorcée en juillet s'explique par la baisse des prix des produits alimentaires, notamment les céréales non transformées et les légumes. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est ressorti à 0,6% à fin septembre 2016 contre 0,7% le mois précédent.
- Le taux de croissance du crédit au secteur privé semble avoir amorcé une timide reprise, en décalage toutefois par rapport à la reprise de l'activité. Après avoir décliné jusqu'à 3,9% en avril, il s'est établi à 6,3 % en septembre, toujours en net ralentissement comparé à la moyenne des trois années précédentes (17,4%). La décélération des crédits à l'économie à fin juillet 2016 comparativement aux années antérieures est expliquée notamment par la morosité de l'activité économique enregistrée en début d'année 2016

et par la baisse du prix du baril de pétrole qui a permis d'améliorer la trésorerie de la SONABHY. En contrepartie, les banques ont continué à accumuler des avoirs extérieurs, qui s'établissaient à 902,9 milliards de FCFA en juin 2016. La hausse des avoirs extérieurs nets des banques s'expliquerait notamment par celle de l'encours de leurs souscriptions aux titres publics des autres États de l'UEMOA.

- Le compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer en 2016, sous l'influence de nouvelle production d'or et de cours favorables d'or et de coton, passant d'un déficit de 8% en 2015 à un déficit de 7,6%. Au titre de l'année 2016, les importations devraient ressortir à 1661,9 milliards de FCFA, en hausse de 7,9% sur un an, imputable principalement aux importations de biens d'équipement et intermédiaires. Quant aux exportations, elles atteindraient 1501,1 milliards de FCFA en 2016, en progression de 7,4% sur un an, soutenues principalement par les exportations d'or. En revanche, les ventes de coton fibre se réduisent en valeur, en dépit de la hausse attendue de 7,6% du prix moyen.

B. Mise en œuvre du programme

3. La mise en œuvre du programme reste bonne. Tous les repères quantitatifs continus et à fin juin 2016 ont été atteints, ainsi que les repères indicatifs (Tableau 1).

- Concernant les critères de performance quantitatifs, le plafond de financement intérieur net pour fin juin a été largement respecté, notamment en raison d'un décalage dans l'exécution budgétaire des projets d'investissement. En effet le financement intérieur net s'est élevé à 22.6 milliards de FCFA par rapport à un plafond fixé à 111 milliards de FCFA. Les autres critères quantitatifs ont également tous été largement respectés. Les emprunts non-concessionnels se chiffraient à 205 milliards de FCFA à fin juin, cumulativement depuis 2013.
- Les repères indicatifs à fin mars et fin juin 2016 ont également été respectés, y compris le plafond sur le déficit public et le plancher sur les revenus de l'État. En particulier, ce dernier a été rempli pour la première fois depuis 2013.

4. Six sur les huit repères structurels prévus ont été remplis à fin juin 2016 (Tableau 2). Il s'agit notamment de: (i) produire les rapports d'activités trimestriels de la Direction des enquêtes et des renseignements, (ii) consolider la segmentation des entreprises à travers notamment l'opérationnalisation du nouvel organigramme de la DGI, (iii) contrôler les contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscale en commençant par les grands contribuables et produire des rapports trimestriels sur les résultats et les actions entreprises, (iv) fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions, (v) maintenir en activé le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les

déclarations en douane et (vi) soumettre le rapport d'audit de la dette intérieure pour adoption de ses recommandations par le Conseil des Ministres.

5. Les comptes annuels audités de la SONABHY et la SONABEL à fin 2015 ont été produits et les premiers rapports financiers trimestriels des deux sociétés ont été transmis, mais avec 3 mois de retard concernant la SONABHY. Cependant, la mise en place effective de l'utilisation de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises n'a pas été effective à l'échéance prévue. En effet, la procédure de passation du marché a été reprise deux fois suite aux oppositions des soumissionnaires. Néanmoins, une nouvelle procédure d'appel d'offres est très avancée et le contrat avec le fournisseur sera signé d'ici au 30 novembre, ce qui permettra la mise en œuvre effective de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises à partir du 1^{er} janvier 2017 au plus tard.

6. Concernant les repères à mettre en œuvre entre juin et décembre, le premier paiement de dividende exceptionnel de la SONABHY à l'État pour apurer la dette de la SONABEL d'un montant de 5 milliards de FCFA a été effectué en juillet 2016. La mesure consistant à limiter les coupages au niveau du transport des hydrocarbures à mettre en œuvre conjointement par la DGD et la SONABHY est en cours de réalisation mais a pris du retard. La sécurisation de tous les camions et la mise en place d'un système de scellés et de balises électroniques aux frontières avec le Bénin et le Niger seront effectives d'ici à fin décembre 2016.

III. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT POUR 2016-2020.

7. Le Burkina Faso a adopté le 20 juillet 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) en tant qu'instrument d'orientations stratégiques du développement économique et social pour la période 2016-2020. Le PNDES vient en remplacement de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 et tire ses fondements du programme "Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice" de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, de la vision Burkina 2025 et des engagements internationaux (l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de développement durable) auxquels le Burkina Faso a souscrit. L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour atteindre une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et permettant l'amélioration du bien-être social.

8. Élaboré selon les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR), le PNDES est bâti autour de trois axes stratégiques comprenant chacun des objectifs stratégiques et des effets attendus. Ces axes sont les suivants : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

9. Le coût global de la mise en œuvre du PNDES est évalué à 15 395,4 milliards FCFA, représentant un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards FCFA. Il sera financé à hauteur de 63,8%

par des ressources propres (9 825,2 milliards FCFA) et à 36,2% soit 5 570,2 milliards FCFA par d'autres sources. La part consacrée aux dépenses d'investissements sera de 54,6%, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards FCFA sur la période, soit 1 681,6 milliards FCFA par an.

10. Le financement du PNDES se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources internes et externes, axée sur des méthodes nouvelles et innovantes, en sus du recours à l'Aide publique au développement (APD) traditionnelle. Au titre des financements innovants, les systèmes de taxes nationales, l'émission de titres publics, les contributions volontaires et les loteries, les méthodes de mobilisation des fonds des Burkinabè de l'extérieur, les obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les partenariats publics-privés, les prêts bonifiés, le financement participatif ou *crowdfunding*, l'actionnariat populaire, etc., pourront être utilisés. Dans ce cadre de la mobilisation de ces financements, une Conférence des partenaires du Burkina Faso pour son financement a été organisée, du 7 au 8 décembre 2016, à Paris en France avec la Banque Mondiale comme chef de file des Partenaires techniques et financiers. Les prochaines grandes étapes de la mise en œuvre du PNDES incluent la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique et l'élaboration d'une stratégie de communication pour renforcer son appropriation.

IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER POUR LA PERIODE 2016-2017

A. Cadre macroéconomique

11. La croissance réelle du PIB devrait s'établir à 5,4% en 2016, soit un rebond de 1,4 points de pourcentage par rapport à 2015. Tenant compte des prix du pétrole relativement bas, de la bonne tenue des cours de l'or et du coton ainsi que d'une pluviométrie favorable, la reprise devrait s'étendre à tous les secteurs. Le secteur primaire devrait reprendre avec une hausse de sa valeur ajoutée de 3,8% en 2016 après une contraction de 1,2% en 2015, imputable principalement au rebond de la production agricole. En outre, le maintien de l'activité dans les secteurs secondaire (+4,1%) et des services (+5,2%) devrait consolider le dynamisme de l'activité économique. Ainsi, le secteur secondaire devrait tirer profit de la stabilité de l'activité d'extraction, de la poursuite des travaux d'investissement dans les infrastructures socioéconomiques, de la bonne tenue du sous-secteur de l'énergie renforçant le redressement de l'activité dans les manufactures. Quant au secteur des services, il bénéficierait de la bonne orientation de l'activité dans les télécommunications, les services financiers et dans une moindre mesure les services non marchands en lien avec les transferts de l'administration publique. Dans un scénario plus optimiste, la production céréalière pourrait rebondir de 8% (6% dans le scénario de base), ce qui tirerait la croissance à 5,9%.

12. La croissance du crédit au secteur privé devrait rester faible à 9,4%, soit en dessous des taux de progression de 20 à 25% de ces dernières années avant la transition politique. Les avoirs

extérieurs nets, par contre, pourraient connaître une croissance de l'ordre de 15% entraînant un taux de croissance de la masse monétaire à 13,3% en 2016 par rapport à 2015.

13. L'inflation annuelle devrait rester modérée et se situerait à 0,7% à fin 2016. Cette évolution résulterait du net recul de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » en raison des bonnes perspectives de récoltes attendues et de la baisse de la fonction transport. Elle traduit également la baisse des prix des produits pétroliers enregistrée sur l'année.

14. En ce qui concerne 2017, la croissance devrait continuer à se raffermir pour se situer entre 6 et 7%. Les principaux facteurs contribuant à cette bonne performance seraient l'activité minière, avec la mise en opération de deux nouvelles mines d'or, portant ainsi à dix (10) le nombre de mines industrielles en exploitation, ainsi que la mise en œuvre sur une année entière du programme d'investissements publics dans les domaines de l'énergie, des routes, des aménagements hydroagricoles, des infrastructures de télécommunications, etc. A moyen terme, la croissance pourrait se maintenir aux environs de 6.5-7% sous l'impulsion de la mise en œuvre du PNDES, notamment de l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie. Le raffermissement de l'activité serait imprimé par la dynamique de l'ensemble des secteurs qui devraient bénéficier des actions prévues en matière d'investissement. Ainsi, le secteur secondaire connaîtrait la plus forte progression de sa valeur ajoutée du fait de l'expansion de l'activité minière associée à une production d'or plus importante d'au moins 41 tonnes d'or en 2017 et qui atteindrait plus de 46 tonnes à partir de 2018, ainsi que le début d'exploitation de la mine de manganèse à partir de 2020. À cela s'ajoute l'intensification des investissements notamment dans les infrastructures énergétiques en vue d'améliorer progressivement l'offre d'énergie au profit des manufactures et dans les infrastructures de transport, ces deux tendances devraient confirmer le redressement de la branche des bâtiments et travaux publics. La consolidation des actions dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance (Bagré, Samendenni-Sourou, Sahel) et la vigueur de l'activité dans les services contribueraient au renforcement de l'activité économique sur la période. L'inflation devrait rester modérée (suivant l'évolution des prix à l'importation) et en dessous du critère de l'UEMOA de 3% tandis que le crédit au secteur privé devrait reprendre du rythme. Pour accompagner le secteur privé à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance dans le contexte d'opérationnalisation du PNDES, le Gouvernement entend entre autres poursuivre sa politique d'apurement de la dette intérieure, renforcer les actions d'amélioration du climat des affaires et de sécurisation des investissements et accélérer la mise en œuvre des réformes amorcées en 2016 pour plus de célérité et d'efficacité dans l'exécution des dépenses.

15. Le PNDES envisage un scénario encore plus optimiste, qui verrait la croissance s'établir à 8,4% en 2017 et à 8,2% en moyenne en 2018-20. Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un niveau important des investissements publics pour soutenir la transformation structurelle de l'économie. Dans cette optique, l'accélération de la croissance économique résulterait de la consolidation de l'activité dans les services, de l'amélioration progressive du tissu industriel notamment les

manufactures, l'expansion de l'activité minière et l'accroissement de la productivité dans le secteur primaire.

16. Ces scénarios favorables comportent toutefois un certain nombre de risques, externes et internes, qui ne sont pas négligeables et pourraient avoir un impact négatif sur la croissance. Il s'agit notamment d'une dégradation possible de la situation sécuritaire régionale, une baisse des cours de l'or et du coton, une augmentation des prix du pétrole, une mauvaise pluviométrie entraînant une baisse de la production agricole, une récession prolongée en Europe ou des conditions financières moins favorables sur le marché régional. Du côté des risques internes, on peut citer une dégradation du climat social entraînant une augmentation de la masse salariale et transferts au détriment des investissements, ainsi que des goulets d'étranglement persistants dans la capacité de mise en œuvre et/ou la capacité d'absorption qui pourraient ralentir l'exécution du budget. À cela s'ajoute, l'éventuel risque financier en lien avec la faible mobilisation des ressources aussi bien interne qu'externe pour le financement du PNDES ainsi que la faible adhésion des acteurs participant au processus de développement national. Cependant, pour minimiser ces risques, des mesures d'atténuation ont été identifiées à savoir :

- l'amélioration des dispositifs de renseignement, de sécurité et renforcer les coopérations militaires et sécuritaires ;
- la promotion d'un environnement politique apaisé et une justice équitable ;
- la poursuite des actions pour accroître la mobilisation des ressources internes et maîtriser certaines catégories de dépenses ;
- la diversification de la base exportable avec un accent sur la transformation des produits locaux de bases ;
- la mise en place un dispositif institutionnel approprié pour le pilotage et le suivi du PNDES.

B. Politique budgétaire

Budget 2016

17. Au niveau des finances publiques, une deuxième Loi de finances rectificative (LFR) a été votée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 2016. Cette loi de finances prend en compte, d'une part, de nouveaux besoins qui sont apparus après l'adoption de la 1^{ère} LFR et, d'autre part, des perspectives de nouvelles ressources. Par ailleurs, pour les dépenses présentant un caractère urgent, le Conseil des Ministres avait autorisé leur exécution par voie de décret d'avances en attendant leur régularisation à travers la deuxième loi de finances rectificative. Ces dépenses sont relatives entre autres à l'organisation des élections municipales de mai 2016 et à l'apurement des arriérés liés à la restauration des étudiants.

18. En rappel, la première LFR permettait de prendre en compte d'une part la nouvelle configuration du Gouvernement à l'issue des élections présidentielle et législatives du 29

novembre 2015 et d'autre part, l'incidence des mesures gouvernementales relatives à la relance de l'activité économique et à l'apaisement du climat social.

- Conformément aux objectifs fixés, les recettes totales (hors dons) devraient s'améliorer à 18,3 % du PIB, pour presque retourner aux niveaux atteints avant la baisse enregistrée en 2014 et 2015. Le retour à un climat politique serein contribue à favoriser une collecte plus productive des recettes. Cependant la baisse des prix à la pompe des hydrocarbures qui a entraîné une baisse des bases taxables desdits produits et les grèves des informaticiens ayant entraîné des ruptures de connexion sur l'ensemble du territoire national ont contribué à une baisse significative de la performance de l'Administration des Douanes au troisième trimestre. Afin de réduire l'écart par rapport aux prévisions, environ 2,600 dossiers manuels sont en cours de retraitement pour être ressaisis dans le système information SYDONIA en vue de leur prise en compte des liquidations dans les recettes douanières. Les réformes fiscales et mesures de renforcement des capacités entreprises durant l'année vont également contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'atteinte des objectifs fixés. Ces mesures comprennent notamment (i) l'intensification des actions de contrôle et de recouvrement ; (ii) l'adoption d'une stratégie d'optimisation de la communication et de la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal ; (iii) la poursuite de la segmentation qui permet une bonne maîtrise des couches fiscales et l'amélioration de leur contribution ; (iv) l'activation du champ 44 de SYDONIA WORLD pour la saisie obligatoire des références de l'attestation de vérification COTECNA ; (v) le contrôle des entrepôts et des destinations finales des marchandises ; (vi) la réalisation du projet du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) ; (vii) le suivi satellitaire des marchandises en transit ; (viii) le suivi des clauses fiscales et douanières des marchés publics financés sur ressources propres ; (ix) l'installation et l'exploitation du nouveau scanner à Ouaga-route ; et (x) l'intensification des actions de lutte contre la fraude. Les recettes non-fiscales ont également bénéficié de dividendes exceptionnels de la part de SONABHY, pour environ 0,5% du PIB.
- Les dépenses courantes passeraient de 14,6 à 15,2% du PIB (comparé avec la première LFR), principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale qui passerait désormais à 7,4% du PIB de 2016 (contre 7,2% dans la LFR et 6% en 2013) et des transferts courants qui attendraient 5.1% du PIB en 2016 (contre 4.7% dans la LFR et 5,3% en 2013). L'augmentation de la masse salariale provient essentiellement de l'impact de la loi 081 sur le statut des fonctionnaires. Ladite loi permet de mettre fin à la dualité du profil des agents de la fonction publique. Ainsi, le Gouvernement a opté d'harmoniser la rémunération à travers l'alignement des fonctionnaires sur les contractuels. Cette loi permet aux fonctionnaires et contractuels de se retrouver dans une nouvelle situation catégorielle, de classification et d'échelonnement. L'incidence financière estimative relative à l'opérationnalisation de la loi 081 en termes de charges nouvelles (l'apurement des avancements et la mise en œuvre du reversement dans la nouvelle grille indiciaire) est de 29, 096 milliards de FCFA dont 20,830 milliards de FCFA pour le reversement dans le nouveau classement indiciaire et 8,266 milliards de FCFA pour l'apurement des

avancements. Cependant l'incidence prise en charge sur le budget de l'État, gestion 2016, dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi 081 est de 25,89 milliards FCFA. .

- Les dépenses d'investissement passeraient de 7,6 à 9,3% du PIB suite à l'intégration de nouveaux projets tels que le pôle de croissance du sahel ; le projet appui au financement adapté à l'agriculture familiale, l'opérationnalisation de la facture normalisée, le projet BID_UEMOA et le projet adaptation basée sur les écosystèmes.

19. Le déficit budgétaire global (base caisse) devrait s'établir à 2,5% du PIB en 2016, en léger retrait par rapport à 2015. Ce déficit devrait être financé par des ressources extérieures nettes de 124.7 milliards de FCFA ainsi que par un financement domestique (hors amortissements) incluant un montant de 165 milliards de FCFA d'émissions d'obligations et 303,5 milliards de FCFA de bons du trésor. Ce montant d'émissions impliquerait un sur-financement se traduisant par une accumulation de 114.3 milliards de FCFA de dépôts sur le compte du Trésor à la BCEAO, dans l'hypothèse d'un déboursement de tous les appuis budgétaires prévus. Cette accumulation s'explique par la volonté d'assurer une liquidité suffisante pour l'exécution du budget en fin d'année, étant donné les incertitudes liées au déboursement des aides budgétaires (l'enveloppe budgétaire inclut un montant de 139.7 milliards de FCFA en aide budgétaire (dons et prêts programme), dont seulement 39,9 milliards de FCFA ont été déboursés à fin septembre), et pour démarrer l'année 2017.

20. Le suivi de l'exécution budgétaire à fin septembre 2016 indique une excellente performance des recettes propres, qui atteignent 98% des projections, y inclus les dividendes exceptionnels déjà perçus. Les dépenses courantes sont en ligne avec les projections, mais les dépenses d'investissement restent en deçà à 77% des objectifs pour fin septembre et 50% du budget annuel. L'accélération de l'exécution des projets d'investissement publics d'ici à la fin de l'année devrait être rendue possible par la mise en œuvre des mesures d'allègement des conditions d'exécution des projets et programmes et activités de développement, votées par l'Assemblée Nationale en juillet 2016. Ces allègements portent essentiellement sur : (i) le rehaussement des seuils de passation des marchés publics, (ii) la réduction des délais de mise en concurrence des soumissionnaires en matière de marchés publics, de délégation de service public et de partenariat public-privé, (iii) la réduction des délais d'approbation des contrats, (iv) la suppression de la double-revue pour les marchés financés sur ressources extérieures et (v) l'assouplissement des conditions d'approbation des travaux des commissions d'attribution, de sélection des marchés, des délégataires du service public et du partenaire privé.

Budget 2017

21. Le projet de loi de finances, exercice 2017 a été élaboré sur la base des priorités et choix stratégiques budgétaires définis par le Gouvernement. Ces priorités ont été définies en lien avec

les axes stratégiques du PNDES. Un accent particulier a été mis sur les investissements et réformes structurants des secteurs tels que :

- les infrastructures à travers le bitumage de routes, la réalisation de pistes rurales et l'entretien de routes bitumées et non bitumées ;
- l'agriculture à travers la promotion de la transformation des produits locaux d'une part et l'accompagnement du monde rural avec la mise en place de nouvelles structures de financement adaptées au secteur d'autre part. Dans ce registre, il faut également noter le renforcement de la subvention au secteur coton pour une plus grande compétitivité de nos producteurs ;
- la promotion de l'emploi des jeunes par un financement adéquat des structures en charge de la promotion de l'auto-emploi des jeunes ;
- la lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme en général et de la santé de la mère et de l'enfant en particulier.

22. En ce qui concerne les recettes budgétaires, le budget prévoit un montant de recettes propres de 1 438 milliards de FCFA, soit une augmentation de 12% par rapport à 2016. La DGI et la DGD envisagent un certain nombre de réformes et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs.

23. Pour la Direction Générale des Douanes (DGD), il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre du système SYLVIE et la connexion des commissionnaires en douane agréés au système douanier informatisé. Pour 2017, l'administration des douanes veillera à connecter à la plateforme électronique l'ensemble des administrations publiques qui délivrent des certificats et attestations.
- Mettre en œuvre le projet COTEC au cours de l'année 2017. Cette mise en œuvre permettra d'assainir les activités de dédouanement des véhicules d'occasion et partant d'améliorer les recettes douanières.
- Dans le cadre des interconnexions de notre système informatique avec celui des pays voisins, le projet avec le Togo est avancé et pourrait voir le jour en 2017. Cette interconnexion permettra le meilleur suivi des éléments de l'assiette des marchandises déclarées en transit depuis le port du Togo jusqu'au Burkina Faso.
- Renforcer le dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers.
- S'assurer de l'application des réglementations existantes concernant les scanners, notamment en rendant obligatoire le passage au scanner des chargements de

marchandises transportées par camion. Rétablir l'interface électronique entre les bases de données de la DGD et DGI pour faciliter les contrôles et éviter la fraude.

- Mettre en œuvre la quatrième phase du suivi satellitaire.
- Mettre en œuvre le plan de lutte contre la contrebande des motocycles.

24. Pour la Direction Générale des Impôts, l'accent sera mis sur de nouvelles dispositions fiscales pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et améliorer l'action en recouvrement, comprenant notamment :

- L'opérationnalisation effective de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA (voir plus haut) ;
- La mise en œuvre d'un projet « collecteurs de données à caractère fiscal » qui concernera notamment les entreprises de grande distribution et les grandes surfaces qui délivrent essentiellement des tickets de caisse. Il s'agit d'équiper ces entreprises d'appareils recueillant les données des caisses enregistreuses et les transmettant aux serveurs de l'administration. C'est un projet qui est d'abord en réflexion et va sans doute nécessiter une adhésion préalable des entreprises, voire une modification de la législation, pour instituer une obligation d'utilisation desdits équipements ;
- La consécration de l'identifiant financier unique par la loi et l'obligation pour les banques et établissements financiers d'intégrer l'IFU dans les éléments d'identification des détenteurs de comptes commerciaux et professionnels ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de cadastre fiscal ;
- Des mesures pour protéger la base taxable de l'impôt sur les sociétés visant à renforcer les provisions concernant les prix de transfert, notamment la précision qui sera apportée en matière d'impôt sur les sociétés que le chiffre d'affaires des entreprises qui vendent des produits cotés sur un marché boursier ne doit pas être inférieur à celui déterminé à partir des prix du marché au jour où les ventes sont réalisées. Cela pour lutter contre les contrats de couverture frauduleux. Il est également prévu de mieux limiter la déduction des frais de siège, une limitation qui touchera toutes les formes d'établissement d'entreprises étrangères au Burkina Faso (filiales, succursales, bureau de représentation et toute autre forme d'établissement stable).
- La poursuite de l'informatisation des services fiscaux avec le renforcement de nouvelles fonctionnalités et une meilleure interconnexion des logiciels par le développement d'interfaces ;

25. Les recettes extraordinaires (dons programmes et dons projets) se chiffrent à 307,5 milliards FCFA, dont 77,9 milliards de FCFA au titre des dons programmes, ceci sur la base des annonces et engagements des partenaires à fin octobre 2016. Néanmoins ces annonces ne

tiennent pas compte des ressources additionnelles qui pourraient être mobilisées durant et après la Conférence des partenaires.

26. Le niveau des dépenses récurrentes hors paiement d'intérêts va reculer d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB, reflétant la volonté du Gouvernement de dégager de l'espace fiscal pour les investissements. Les dépenses de personnel vont progresser d'environ 6% en termes nominaux, essentiellement à cause de l'impact de la loi 081 sur la masse salariale, impact néanmoins mitigé par de nouvelles mesures pour contenir la masse salariale et les effectifs. En effet, la rationalisation du système de gestion salariale, la déconcentration du circuit de traitement et l'assainissement du fichier de paie devraient permettre à terme, une maîtrise des effectifs et réduction des paiements indus. Outre ces mesures, le Gouvernement a engagé des actions fortes allant dans le sens d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes, notamment les recettes fiscales à l'effet d'améliorer le ratio « masse salariale/recettes fiscales ». Les dépenses de fonctionnement sont également contenues en termes réels grâce aux mesures entreprises pour réduire le train de vie de l'État. Ces mesures sont entre autres, la réduction des frais de communication des ministres et présidents d'institution, la réglementation de l'utilisation des véhicules de l'État, la résiliation de certains baux administratifs et la réduction des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone. Les dépenses de transferts voient également une légère baisse en termes réels, passant de 5,1% du PIB en 2016 à 4,6 pourcent en 2017. Ces dépenses incluent une subvention au secteur coton pour un montant de 20 milliards FCFA.

27. Les dépenses d'investissement devraient connaître un accroissement significatif, essentiellement tiré par les investissements financés sur ressources propres, qui passeraient de 371,9 milliards FCFA en 2016 à un montant compris entre 560 et 700 milliards FCFA en 2017. Les investissements sur ressources externes connaîtraient une progression moindre, passant de 288,6 milliards FCFA en 2016 à un montant compris entre 340,8 et 391 milliards de FCFA en 2017.

28. Le financement du budget est assuré par un montant de 100,8 milliards de FCFA de financement externe, y inclus FCFA 42,8 milliards en amortissement, et un montant de FCFA 168,5 milliards de FCFA en financement interne, y inclus 300 milliards de FCFA en emprunts obligataires. Malgré cela, il reste un besoin de financement de 3,7 milliards de FCFA dans le scénario de base, financement qui pourrait être couvert par l'augmentation d'accès du programme FEC. Sur la base des engagements existants au titre de l'aide budgétaire, le déficit s'établirait à 3,6% du PIB en 2016, Néanmoins, des financements additionnels, essentiellement sous forme de dons, identifiés lors de la Conférence des partenaires de Décembre 2016 et au-delà permettraient d'exécuter un montant d'investissements plus importants, et le déficit pourrait augmenter jusqu'à 4% du PIB.

C. Politique de la dette

29. La politique d'endettement du gouvernement vise à préserver un risque « modéré » au regard de l'analyse de viabilité de la dette basée sur divers indicateurs (y inclus les ratios de la dette publique au PIB, aux recettes fiscales et aux exportations) et divers scénarii de risques.

Notre portefeuille de projets PNDES comprend des investissements structurants dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures routières et hydroagricoles et des télécommunications. La stratégie de financement retenue continuera de privilégier les dons et financement concessionnels, la poursuite du recours au marché financier régional à des maturités graduellement plus étendues. Les actions visant le développement du PPP seront poursuivies de manière prudente afin d'éviter l'accumulation de risques et passifs contingents pour l'État. Le recours à des financements non-concessionnels est envisagé mais à des termes plus favorables que les conditions de marché tels que la finance islamique.

30. Pour 2016, le montant total des emprunts concessionnels et non-concessionnels signés et à signer s'élèvera à 217,9 milliards de FCFA dont 68,8 milliards de FCFA en emprunts non-concessionnels et 32,1 milliards de FCFA en emprunts concessionnels (Tableau du texte 1).

Tableau du texte 1. Conventions signées et à signer en 2016						
Intitulé du projet	PTF	Domaine	Montant en milliard de FCFA	Conditions	Date de signature	Type
Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne	BM	Gouvernance	18,629	Intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Grace : 10 ans	15 avril 2016	Concessionnel
Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines		Transport	57,593	Intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Grace : 10 ans	07 juillet 2016	Concessionnel
Projet de construction et de bitumage de la route Guiba -Garango	BID	Développement agricole	29,649	Intérêt : 2,5% Durée : 11 ans Grace : 4 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
Projet de Développement Agricole de Liptougou et de Pensa			8,6	Intérêt : 2,5% Durée : 19 ans Grace : 4 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
			3	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel
Projet de Développement Agricole de SOUM (NANORO)		Développement hydroagricole	10,8	Intérêt : 1,5% Durée : 20 ans Grace : 5 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
			6,3	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel
Projet d'électrification des quartiers péri-urbains de Ouaga et de Bobo		Electricité	16,9	Intérêt : 2% Durée : 20 ans Grace : 10 ans	Date de signature prévue le 16 novembre 2016	Non Concessionnel
			5,9	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel

Tableau du texte 1. Conventions signées et à signer en 2016						
Intitulé du projet	PTF	Domaine	Montant en milliard de FCFA	Conditions	Date de signature	Type
Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le plateau centrale	BOAD	Développement rurale	10	Intérêt : 3,6% Durée : 18 ans Grace : 5 ans	26 septembre 2016	Concessionnel
Projet d'électrification des zones péri urbaine de Ouaga et de Bobo	BAD	Electricité	19,9	Intérêt : 2% Durée : 20 ans Grace : 10 ans	18 octobre 2016	Concessionnel
Projet de la ligne électrique de Zano-Koupela	OFID	Electricité	7,7	Intérêt : 1,25% Frais administratif 1% Durée : 20 ans Grace : 5 ans	Date de signature prévue le 05 décembre 2016	Non Concessionnel
Approvisionnement en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso	AFD	Eau	19,678	Intérêt : 1,25% Durée : 20 ans Grace : 06 ans	05 avril 2016	Concessionnel
projet d'eau potable au profit des populations déplacées par la construction de l'aéroport de Donsin	Belgique	Eau	2,5	Intérêt : 0% Durée : 30 ans Grace : 10 ans	10 novembre 2016	Concessionnel
TOTAL GENERAL			217,15			

31. Pour 2017, nous avons identifié de manière préliminaire un montant de 438,9 milliards de FCFA en prêts non-concessionnels et concessionnels (Tableau du texte 2).

32. En ce qui concerne les interventions sur le marché obligataire régional, elles visent deux objectifs. Il s'agit d'une part de continuer à étendre la maturité des bons vers une période de 1 à 2 ans pour les bons du trésor et de 7 ans pour les obligations et d'autre part, d'améliorer la planification et le suivi de ces opérations afin de maîtriser le calendrier des remboursements et des besoins de refinancement et de réduire les coûts.

33. Afin d'accompagner la mise en œuvre du PNDES tout en préservant la soutenabilité de la dette publique à moyen terme, des actions visant le renforcement des capacités de la direction de la dette publique seront conduites. À terme, il s'agit de créer une unité de gestion de la dette moderne, capable d'assurer les fonctions de « front, middle et back office » et de poursuivre et améliorer la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Un personnel qualifié en nombre suffisant ainsi qu'une coopération étroite entre la DGTCP, DGCOOP sera nécessaire pour gérer de manière intégrée l'endettement extérieur et régional/domestique ainsi que le portefeuille de PPP. Dans le cadre du renforcement de la capacité de gestion de la dette, il est envisagé : (i) l'amélioration des outils de gestion de la dette (AVD, SDMT...); et (ii) le

renforcement du personnel tant en nombre qu'en qualité à travers la formation, notamment la gestion des risques liés à la dette conditionnelle.

Tableau 2. Liste des projets à soumettre aux guichets concessionnels et non concessionnels en 2017				
Nom du Projet	Domaine	Coût total du projet En milliards FCFA	Observations	Situation du projet
Projet d'aménagement hydro-agricole de Dangoumana	Aménagement hydro agricole	33, 780	BID dont 44 milliards en non concessionnel	La dernière évaluation du projet aura lieu au 1 ^{er} trimestre 2017.
Projet d'AEP Koupèla et Pouytenga	Assainissement et Eau potable	12 ,300		
Projet de Développement Intégré du Sanguié	Développement rural	12, 420		
Projet de Promotion de l'Innovation pour un Développement Durable (PROPIDD)	Recherche	8, 136		
Barrage hydro électrique et hydro agricole de WESSA	Hydro électrique et hydro agricole	110,4	Inde concessionnel	
Projet Back Bon		76,2	Financement partiel	
Projet de Gounguin-Fada-Frontière du Niger	Route	128.39	BAD dont 80 milliards en non concessionnel ; JAPON ; UE ; UEMOA.	Le dossier sera soumis au Conseil d'administration de la BAD au 1er trimestre 2017
Projet Irrigation au Sahel	Agricole	18	IDA	
Assistance technique secteur transport	Transport	12		
Projet Elevage	Élevage	18		
Projet de construction et de bitumage de la route nationale N°23 (Ouahigouya-Djibo)	Route	14.450		
Projet de forages	Forages (Eau)	26	Russie en non concessionnel	
Projet de développement durable de la ville de Ouagadougou	Voirie urbaine	50	AFD /concessionnel	
TOTAL		520,076 milliards		

D. Réformes structurelles

En matière de finances publiques

34. La mise en œuvre du programme d'investissement adossé au PNDES présente de nombreux défis, en particulier celui d'assurer que la qualité de la planification et de l'exécution des investissements ne souffre pas de l'accroissement significatif de leur volume. Suite aux mesures adoptées en juillet 2016, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale un nouveau code de passation des marchés. La mise en œuvre de ce code visera au respect de la norme communautaire relative au recours aux procédures exceptionnelles dans la gestion de la commande publique. Un exercice PIMA que conduira le département des finances publiques du FMI en début d'année 2017 permettra d'identifier les mesures prioritaires et de préparer un plan d'action priorisant les mesures nécessaires à une amélioration de l'exécution du budget d'investissement.

35. Les autres actions prioritaires envisagées pour accélérer la mise en œuvre de notre programme d'investissements sont les suivantes :

- La réorganisation du calendrier budgétaire pour avancer la préparation du programme d'investissements publics et adopter une circulaire permanente sur le calendrier budgétaire.
- La facilitation du suivi des projets, à travers la préparation d'une liste des principaux projets d'investissement, représentant au moins 80% du volume total d'investissements inscrits dans la LFI 2017. Cette liste indiquera notamment le nom et un descriptif du projet, le coût total, le mode de financement, et son état de préparation/mise en œuvre ainsi que sa date d'achèvement anticipée dans le cas des projets pluriannuels.
- Le passage au budget programme à partir de janvier 2017 devra permettre à terme une gestion budgétaire plus déconcentrée, plus efficace et rapide. Cependant ce passage présente également des défis, en termes de : (i) renforcement des capacités des acteurs sur les innovations introduites par la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) adoptée en novembre 2015 ; (ii) adaptation du système d'information pour l'élaboration, l'exécution et la reddition des comptes ; (iii) modalités pratiques de déconcentration de l'ordonnancement des dépenses ; (iv) nomination des Responsables de programme (RP).

36. En ce qui concerne la gestion de la masse salariale, nous allons mettre en œuvre des mesures visant à contenir à la fois la croissance de la masse salariale et les effectifs de manière à revenir à un ratio masse salariale sur recettes fiscales de 35% environ en 2019 (critère de convergence de l'UEMOA).

37. Nous avons continué d'améliorer la gestion de trésorerie et avons éliminé les arriérés provenant d'une accumulation des instances de paiement à fin mars 2016, et entendons continuer à préparer des rapports trimestriels y afférents. Concernant les avoirs du trésor immobilisés sur les comptes de chèques postaux, le rapport final de l'audit commandité par le Ministre en charge des finances et mené par la BCEAO est disponible. Le ministre en charge des

postes a été saisi par le MINEFID afin de mettre en œuvre les recommandations de la mission d'audit qui portent aussi bien sur la gouvernance de la SONAPOST que sur le remboursement des avoirs du Trésor dans ses livres. Le rapport a proposé un schéma de remboursement des avoirs s'étalant jusqu'en 2019.

38. Le rapport annuel de l'ASCE sur la dette intérieure a néanmoins identifié des dettes de l'État au titre de la dette intérieure pour un montant total 197 milliards de FCFA, dont 75,3 milliards de FCFA au titre des ministères et institutions. Ce dernier montant se compose de FCFA 35,9 milliards de FCFA de dettes « régulières », provenant de contrats ayant respecté les procédures en vigueur mais n'ayant pas été exécutés dans les délais envisagés initialement. Nous sommes en train de procéder à la régularisation graduelle de ces dettes et avons inscrit un montant de 30 milliards de FCFA dans le budget 2016. En ce qui concerne les dettes « irrégulières », d'un montant de 40 milliards de FCFA, pour lesquelles les procédures requises n'ont pas toutes été suivies, il sera adopté une stratégie pour leur validation progressive sous réserve de la validation des montants correspondants. Un montant provisionnel de 30 milliards de FCFA est inscrit dans le budget 2017 à cet effet. Il est également envisagé de mettre en œuvre les autres principales recommandations de l'audit de l'ASCE, comprenant :

- rationaliser la gestion de la trésorerie et en particulier la fermeture graduelle des comptes de dépôt;
- inscrire dans le budget de l'État des crédits pour faire face à l'incapacité des universités à honorer les échéances de leurs emprunts avalisés par l'État ;
- éviter de recourir aux sociétés d'État pour financer les activités de l'État ;
- formaliser par un contrat ou une convention toute prestation des sociétés d'État au profit de l'État avant tout début d'exécution et respecter les engagements pris au travers de ces contrats ou conventions ;
- passer en revue les procédures budgétaires liées au suivi du circuit de la dépense pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, et en particulier assurer le strict respect de la réglementation en matière de gestion des régies d'avances.
- adopter un texte qui règlemente et rationalise la consommation du carburant et des lubrifiants dans l'administration publique.

Améliorer l'offre d'énergie et contrôler les passifs conditionnels dans le secteur

39. L'un des objectifs principaux du PNDES est de relever le défi de l'amélioration rapide de la couverture énergétique afin de faciliter la croissance durant les prochaines années. Des réformes seront mises en œuvre pour continuer à assainir les relations entre l'État, la SONABHY et la SONABEL et assurer la viabilité financière du secteur énergie, profitant de l'environnement propice actuel créé par les prix toujours relativement bas du pétrole. À la fin septembre 2016, les paiements dus à SONABEL se chiffraient à 42 milliards de FCFA pour SONABHY, 39,5 milliards

pour SONABEL, et les arriérés de subvention dus par l'État aux deux sociétés s'élèveraient à 81,6 milliards de FCFA.

40. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre les principales recommandations des audits externes de la SONABHY et de la SONABEL afin d'assurer une gestion financière plus efficace et une réduction des coûts d'opération. Les efforts pour améliorer la transparence vont également se poursuivre. Les situations de trésorerie des deux entreprises vont continuer d'être partagées trimestriellement (bilan résumé et situation de trésorerie), ainsi que les résumés de leurs états financiers après chaque échéance. Pour la mise en œuvre des contrats-plan, les progrès suivants ont été réalisés pour 2016, et un certain nombre d'actions sont prévues pour 2017.

41. En ce qui concerne la SONABHY, les membres statutaires du comité externe de suivi du contrat-plan ont été désignés mais n'ont pas pu se réunir. Néanmoins, le comité interne de suivi a pu faire la situation de mise en œuvre du contrat-plan qui se résume entre autres à :

- la construction du dépôt pétrolier de Péné dont le niveau d'exécution est évalué à 77% à fin septembre 2016 ;
- la construction et la mise en exploitation de deux nouveaux carrousels d'emplissage des bouteilles de gaz en début d'année 2016 au dépôt de Bingo ;
- la signature de la convention d'approvisionnement SONABHY/SONABEL le 16 septembre 2016 ;
- la déduction des frais financiers dus par l'État faite sur les plus-values à reverser au titre du premier semestre 2016 ;

42. Pour la SONABEL, le comité interministériel de suivi et évaluation du contrat-plan est en cours de mise en œuvre. En effet, les représentants des différents ministères, membres dudit comité viennent d'être désignés. Quant au comité interne de suivi évaluation de la SONABEL, il a été mis en place le 20 juin 2016. La désignation prochaine des membres manquants du Comité interministériel, dont son président, permettra le démarrage effectif des activités de suivi-évaluation du contrat plan.

43. La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'État burkinabè, la SONABEL et la SONABHY portant relations financières et fixation des prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL notamment le point portant prise en charge partielle de la dette de la SONABEL vis-à-vis de la SONABHY a eu les effets suivants sur la situation financière de la SONABEL :

- une baisse des dettes d'exploitation vis-à-vis de la SONABHY de 40 milliards FCFA ce qui entraîne une amélioration de la solvabilité de la société,
- une augmentation des capitaux propres de la SONABEL de ce montant et partant une amélioration de sa structure financière.
- La baisse des prix des combustibles permet à la SONABEL d'honorer les factures de SONABHY aux nouveaux tarifs selon les échéances contractuelles. Les autres dettes

d'exploitations et autres engagements à court terme sont régulièrement payées aux dates prévues.

- Concernant les engagements du gouvernement visant à apurer 40 milliards de FCFA de dettes de la SONABEL envers la SONABHY, la SONABHY a transféré un montant de 5 milliards FCFA en juillet sur les dividendes de 2015 ainsi qu'un montant de 35 milliards de FCFA sur les plus-values réalisées sur le premier semestre 2016.

44. La stratégie du gouvernement est d'accroître la part des énergies renouvelables et importées dans le mix énergétique, et de réduire l'utilisation du diesel en faveur du mazout lourd, ce qui devrait contribuer à réduire les coûts de production de la SONABEL. À cet effet, le gouvernement a décidé de la création de l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE) dont les rôles seront les suivants:

- contrôler, encadrer et favoriser le marché des Énergies Renouvelables (ER) et Efficacité Énergétique (EE) ;
- établir une Stratégie Nationale de Promotion de l'Efficacité Énergétique ;
- accompagner, valoriser et piloter les projets d'envergure nationale ;
- fédérer le privé, les ONG et les partenaires techniques et financiers ;
- exécuter des prestations commerciales et toutes autres missions de services publics dans le domaine des ER / EE ;
- soutenir la recherche, l'innovation et la formation dans le domaine des ER / EE.

45. Les mesures adoptées en juin 2016 visant à établir une structure flexible de prix d'achats d'hydrocarbures de la SONABEL à la SONABHY ont déjà eu un impact positif sur la situation financière de la SONABEL et ont réduit les besoins en subvention de l'État pour 2016. En ce qui concerne la SONABEL, les investissements prévus pour faciliter les importations d'énergie des pays voisins ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie solaire vont lui permettre de continuer à diminuer ses coûts de production et améliorer l'offre d'énergie, ce qui pourra faciliter à terme une révision des tarifs d'électricité dans les sens d'une réduction mais aussi d'une plus grande progressivité. Afin d'éviter de nouvelles accumulations de passifs conditionnels envers la SONABHY en cas de hausse des prix mondiaux du pétrole, la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique d'ajustement des prix des hydrocarbures sur le marché domestique est envisagée. À cet effet nous allons préparer un plan de communication pour expliquer l'objectif de cette mesure et la méthode proposée pour l'ajustement des prix à la pompe d'ici à fin décembre 2016. Le mécanisme d'ajustement visera à ce que les prix en vigueur assurent le recouvrement des coûts.

Secteur du coton et diversification de l'agriculture

46. Le gouvernement souhaite restaurer la viabilité du fonds de lissage pour le coton. Le fonds de lissage ne dispose plus de ressources suffisantes pour fonctionner. Le solde disponible sera de 2 076 167 969 FCFA lorsque l'ensemble des trois sociétés cotonnières aura bouclé le reversement de 3,54 FCFA/Kg de coton graine comme ristourne de la campagne 2015/2016 du fait de l'application de la résolution de l'AICB prise en Assemblée Générale du 20 avril 2016 qui a

tenu de compte du soutien exceptionnel au prix d'achat du coton graine accordé par l'État burkinabè. Le besoin du refinancement du Fonds de Lissage se pose avec acuité dans le moyen terme. Selon les recommandations de l'étude (réalisée en décembre 2014) de consolidation du mécanisme et d'identification d'options de renforcement des capacités financières d'intervention du Fonds de Lissage, il faut recourir à une subvention de l'État à hauteur de 23 milliards de FCFA pour donner au Fonds de Lissage la réserve stratégique qui lui manquait au départ et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Les prévisions actuelles indiquent que les prix mondiaux devraient se situer dans le couloir de lissage pour la campagne 2016-17. Cependant, la préparation d'une stratégie de réapprovisionnement impliquant tous les acteurs concernés est urgente, compte tenu de l'évolution défavorable à long terme des prix mondiaux. Cette évolution défavorable risque également d'entraîner une augmentation rapide des besoins en subvention de l'État. Pour 2017, Le gouvernement a alloué un soutien de 35 FCFA/Kg de coton graine soit environ 20 milliards de FCFA sur la base d'un objectif de production de 700 000 tonnes de coton graine dans la LFI pour soutenir le prix d'achat plancher du coton graine aux producteurs. Les perspectives défavorables à long terme pour le secteur coton rendent donc impérative une stratégie d'amélioration de valeur ajoutée dans le secteur ainsi que de diversification agricole hors du secteur coton. Cette stratégie représente un volet important de notre PNDES.

Amélioration du suivi Macroéconomique

47. Le gouvernement soutient la mise à jour de l'année de base pour les comptes nationaux. L'enquête sur l'emploi et le secteur informel a été réalisée et l'exploitation des données est en cours. Le gouvernement a également engagé l'étude sur l'orpaillage, dont le démarrage est prévu avant la fin décembre 2016. Les conclusions de cette étude devraient améliorer les analyses dans le cadre de la mise à jour de l'année de base. Des études spécifiques sont également en cours de réalisation en vue d'améliorer l'estimation des comptes nationaux. La nouvelle année de base des comptes nationaux sera l'année 2015 et les travaux de de compilation seront réalisés en 2017, aussi bien selon le SCN 93 que le SCN 2008.

V. MODALITES DU PROGRAMME

48. Dans la perspective de l'extension du présent programme, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 3 du présent mémorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La septième et dernière revue du programme devrait avoir lieu à partir du 15 mai 2017.

Tableau 1. Burkina Faso: critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, mars 2015-décembre 2016
(milliards FCFA, cumulé à compter du début de l'année; sauf indication contraire)

	2015								2016							
	Sept. ⁶			Met	Déc.			Act.	6-Mar		Juin			Sept. ⁶	Déc.	
	Proj.	Prog. aj.	Réel		Proj.	Prog. aj.	Act.		Prog.	Proj.	Prog.	Prog. aj.	Proj.	Prog.	Prog.	
Critères de réalisation quantitatifs																
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale ¹	150.7	164.8	114.6	Met	149.2	152.1	147.5	Observé	56.3	56.3	111.0	164.8	22.6	Observé	87.4	64.7
Plafond du montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2,3}	200	200	n.a.	n.a	200	200	159.9	Observé	200	200	230	230	205	Observé	205	355
Accumulation d'arriérés extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0	0
Objectifs indicatifs																
Plafond du financement intérieur en dehors de l'administration centrale ⁴	22	22	-48	Observé	29	29	-60.8	Observé	15	15	22	22	-24	Observé	35	50
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris	179.5	155.3	54.0	Observé	163.7	171.5	133.9	Observé	82.4	82.4	164.8	194.0	63.7	Observé	170.2	203.9
Plancher des recettes de l'État	800	800	773	observé	1137	1137	1048	observé	268	268	565	565	610	Observé	900	1262
Plancher des dépenses sociales en faveur de la réduction de	327	327	327	Observé	436	436	437	Observé	118	118	199	199	255	Observé	371	506
Pour mémoire																
Plafond du montant de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2,3}	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	200	256	256	266	n.a.	266	350

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ Défini dans le PAT sur base PNG avant juin 2015, et rétrocession des décaissements prospectifs du FMI comprise.

² À observer de manière continue.

³ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

⁴ À compter de juin 2015, comme définir dans le PAT.

⁵ 90 % du montant du budget.

⁶ Objectif indicatif, sauf pour les critères de réalisation continus.

Tableau 2. Burkina Faso : Repères structurels pour la 6^e revue au titre de la FEC (janvier–juin 2016)			
Mesure	Motivation	Date d'achèvement (fin du mois)	Observations
La Direction des enquêtes et de renseignements produira des rapports trimestriels sur ses activités. (DGI)	Améliorer les recettes fiscales en augmentant le nombre et la qualité des contrôles fiscaux	Rapports trimestriels à partir de juin 2016	Observé.
Consolider la segmentation des entreprises, notamment grâce à l'opérationnalisation du nouvel organigramme de la DGI permettant de maîtriser l'assiette fiscale dans la région du centre. (DGI)	Optimiser les recettes fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale	Juin 2016	Observé.
Appliquer la réglementation imposant aux grandes et moyennes entreprises d'utiliser la facture normalisée d'ici la fin juin 2016 pour améliorer la traçabilité des opérations réalisées par les contribuables en matière de TVA. (DGI)	Améliorer les recettes fiscales	Juin 2016	Non Observé. Devrait être réalisé d'ici octobre 2016.
Contrôler les contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscale en commençant par les grands contribuables et produire des rapports trimestriels sur les résultats et les actions entreprises. (DGI, DGD)	Améliorer les recettes fiscales à partir des recoupements d'informations fiscales	Rapports trimestriels à partir de juin 2016	Observé. Le premier rapport a été achevé en juin.
Fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle, et, sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions. (DGD)	Améliorer le suivi de l'impact de l'installation des scanners, du tracking system et de l'opérationnalisation de SYLVIE	Juin 2016	Observé. Les données sont transmises mensuellement de manière continue.

Maintenir activé le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane. (DGD)	Améliorer les recettes douanières	Juin 2016	Observé.
Soumettre le rapport d'audit de la dette intérieure pour adoption de ses recommandations par le Conseil des Ministres. (DGTCP)	Améliorer la gestion de trésorerie et l'exécution du budget	Juin 2016	Observé. Le rapport a été remis au Conseil des ministres en juin.
Mettre en place le système de scellés des vannes et de balisage des camions citernes transportant les hydrocarbures (DGD) et en parallèle assurer le boulonnage des trous d'homme en dôme des camions citernes. (SONABHY)	Maîtrise des pertes de quantités d'hydrocarbure en cours de transport	Novembre 2016	Reprogrammé pour décembre 2016.
Produire des comptes annuels audités de 2015 et les rapports financiers trimestriels résumant la situation financière et de la trésorerie à partir de mai 2016. (SONABHY et SONABEL)	Améliorer la transparence et la gestion des entreprises du secteur de l'énergie	Juin 2016	Réalisé avec retard. Les comptes audités des deux entreprises ont été reçus, ainsi que le rapport trimestriel de la SONABEL. Le rapport de la SONABHY a été reçu le 12 septembre 2016
Transfert de dividende exceptionnel de la SONABHY à l'État pour apurement des arriérés de la SONABEL. Le premier transfert de 5 milliards FCFA est exigible en juillet 2016.	Améliorer la viabilité financière de la SONABEL	Juillet 2016	Observé.

Tableau 3. Burkina Faso : Repères Structurels pour la 7^{ème} Revue FEC

Repère	Objectif	Date de mise en oeuvre	Commentaire
Réorganiser le calendrier budgétaire pour avancer la préparation du programme d'investissements publics et adopter une circulaire permanente sur le calendrier budgétaire.	Améliorer l'exécution du budget d'investissement	Décembre 2016	
Rétablir l'interface électronique entre les bases de données de la DGD et la DGI pour réduire la fraude (DGI/DGD).	Accroître la mobilisation des recettes	Décembre 2016	
Finaliser le boulonnage des trous d'hommes sur tous les camions de transport d'hydrocarbures (SONABHY) et installer les scellés et balises électroniques sur les corridors avec le Bénin et le Niger (DGD).	Limiter les pertes de carburant durant le transport	Décembre 2016	Prévu initialement pour novembre 2016
Établir un échange permanent de données entre la DGI et COTECNA pour vérifier les déclarations au titre de l'impôt sur les sociétés (DGI).	Accroître la mobilisation des recettes en élargissant la base	Décembre 2016	
Saisir dans le système SYDONIA 2,600 dossiers manuels pour prise en compte des liquidations dans les recettes douanières (DGD).	Éviter des pertes de recettes douanières dues à des pannes informatiques au 3 ^{ème} trimestre 2016	Décembre 2016	
Adopter une stratégie concernant les dettes intérieures domestiques « irrégulières » selon le rapport de l'ASCE et indiquer les mesures prises concernant la mise en œuvre des autres recommandations de l'ASCE, ainsi que le dernier solde des dettes intérieures « régulières » et « irrégulières ». (DGTCP et DGB).	Améliorer la gestion budgétaire	Décembre 2016	Amendé pour continuer le suivi de la dette intérieure
Préparer un plan de communication pour expliquer l'objectif de la mesure visant à la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique des prix à la pompe et la méthode d'ajustement proposée (CIDPH). Le mécanisme d'ajustement visera à ce que les prix en vigueur assurent le recouvrement des coûts.	Limiter les subventions de l'État sur les carburants	Décembre 2016	
Démarrer l'enquête sur le secteur de l'orpaillage (INSD).	Améliorer la qualité des comptes nationaux et statistiques d'exportations d'or artisanal	Décembre 2016	

Attachement II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) en 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

Conditionalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin-juin 2016 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

Définitions

3. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI.

5. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

6. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

7. **Dette extérieure.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus

¹ Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: .

de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

Critères de réalisation quantitatifs

8. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour 2015 sont les suivants : (i) un plafond sur le financement intérieur net du Trésor tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 9 et 10, (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette.

A. Financement intérieur net du Trésor

9. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net au Trésor, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts du Trésor aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget du Trésor, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières du Trésor préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

10. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au gouvernement central au programme projeté et réalisé, dons projets et prêts-projets exclus, si l'assistance extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 90 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)		
	Fin septembre 2016	Fin décembre 2016
Dons et prêts	39.9	139.7

11. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

12. L'État s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Dates butoirs pour la communication des informations

13. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux

Critère de réalisation

14. On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

15. Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

Autres objectifs indicatifs quantitatifs

16. Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le plafond sur le financement net intérieur au delà du Trésor, le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 18 ci-après, sur le total des recettes de l'État et, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

A. Financement intérieur net au delà du Trésor

17. En ce qui concerne l'objectif indicatif, on entend par financement intérieur net au delà du Trésor la somme (i) du crédit bancaire net aux organismes publics, comprenant le crédit bancaire net à ces organismes comme défini ci-après, et les autres créances et dettes à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de ces organismes détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de ces organismes à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net aux organismes publics au delà du Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes de ces organismes à l'égard des institutions bancaires nationales. Ceci inclut (i) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor à la banque centrale, (ii) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor dans les banques commerciales, (iii) les créances des organismes publics au delà du Trésor vis-à-vis les banques commerciales, (iv) les créances de la CCP vis-à-vis les banques commerciales, (v) les autres créances nettes sur le Trésor, (vi) les autres créances nettes sur l'État, (vii) les autres créances net sur l'État (les obligations cautionnées). La dette des organismes publics au delà du Trésor à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au delà du Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

A. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

18. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement, et (iii) la variation des dépôts du trésor.

Ajustement

19. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur en dons programme projeté et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.

20. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Projections d'assistance extérieure en dons programmes et prêts projets (cumulative, milliards de CFAP)		
	Fin-septembre 2016	Fin-décembre 2016
Dons	39,9	77,6
Prêts	71,8	101,3

B. Total des recettes de l'État

Définition

21. Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

22. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ; Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également certaines dépenses d'investissement (titre 5) des ministères cités (volet pistes rurales) pour le ministère des

Infrastructures du Désenclavement et du Transport ; (l'électrification rurale pour le ministère de l'énergie) et les dépenses uniquement pour la Communication ; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Education Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

23. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue un repère structurel. Au sens du programme, les arriérés de paiement intérieurs naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après le fait générateur d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Sont considérés comme des arriérés selon cette définition :

- Des échéances de dette non honorées 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre parties (créancier débiteur).
- Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- Des paiements intervenus en contrepartie d'un service fait s'ils arrivent plus de 90 jours après la liquidation des pièces transmises par les fournisseurs.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

24. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

Tableau 3. Résumé des Exigences sur le Reportage des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel sur la cohérence des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire.	MINEFID/BCEAO	Trimestrielle	8 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles.	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel sur les résultats et les mesures prises pour mettre en place un meilleur contrôle des contribuables en utilisant l'identifiant fiscal unique pour effectuer des vérifications croisées entre la DGI et la DG D, en commençant par les grands contribuables.	MINEFID/DGD/DGI	Trimestrielle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix	MINEFID	Mensuelle	4 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées			
Un rapport trimestriel accompagné des données mensuelles qui résume la comptabilité de la SONABHY à partir du plus/moins value sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, sa situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre.	SONABHY/MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Un rapport trimestriel accompagné des données mensuelles qui résume la comptabilité de la SONABEL, sa situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et appui projet accordé par les partenaires techniques et financiers.	SONABEL/MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables.	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
Fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur base	DGD	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions			
Maintenir active le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD		Continuee
Fournir la prévision mensuelle des recettes de la DGI par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 semaines
Fournir la prévision mensuelle des recettes de la DGTCP par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 semaines
<u>Secteur Monétaire</u>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<u>Balance des Paiements</u>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINEFID/INSD	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines

Secteur Réel

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines



BURKINA FASO

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, ET DEMANDES DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, DE PROROGATION DE L'ACCORD, ET DE RELÈVEMENT DU NIVEAU D'ACCÈS — ANNEXE D'INFORMATION

Novembre 2016

Préparé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT	7
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	8

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2016)

Statut : date d'admission : 2 mai 1963

Compte des ressources générales :	Millions de DTS % de la quote-part	
<u>Quote-part</u>	120,40	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)</u>	97,64	81,10
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	22,76	18,92

Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	57,58	100,00
<u>Avoirs</u>	12,87	22,34

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS % de la quote-part	
Accords au titre de la FEC	156,04	129,60

Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	27 décembre 2013	26 décembre 2016	51,17	46,70
FEC	14 juin 2010	31 décembre 2013	82,27	82,27
FEC	23 avril 2007	22 avril 2010	48,16	47,16

Projections des paiements au FMI ^{1/}

(millions de DTS, d'après l'utilisation des ressources à ce jour et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	5,30	17,80	24,15	23,63	19,03
Commissions/ intérêts	0,01	0,06	0,06	0,06	0,06
Total	5,31	17,86	24,21	23,69	19,09

^{1/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE

	Cadre <u>initial</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE			
Date du point de décision	Sept. 1997	Juil. 2000	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{2/}	229,00	324,15	
dont : FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	Juil. 2000	Avr. 2002	
Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	16,30	27,67	43,97
Aide intérimaire	--	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Décaissement additionnel intérêts courus ^{3/}	--	2,01	2,01
Total décaissements	16,30	29,68	45,98

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{4/}			62,12
Financé par le compte de fiducie IADM			57,06
Reliquat des ressources PPTE			5,06
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)			
	<u>Dette admissible</u>		
<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Sans objet	62,12	62,12

^{2/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas. Le Burkina Faso doit un faible montant d'arriérés pré-PPTE à des créanciers hors Club de Paris, qui continue de ne pas être comptabilisé dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris était suffisamment représentatif et les autorités ont déployé tous leurs efforts pour résoudre ces arriérés.

^{3/} Dans le cadre renforcé, un complément est décaissé au point d'achèvement, qui correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

^{4/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l’Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation des sauvegardes pour la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l’UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d’audit pour superviser le processus d’information financière et d’audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s’est engagée à appliquer les normes internationales d’information financière (IFRS) d’ici la fin de 2014. L’évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d’audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d’audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints. Toutes les recommandations de l’évaluation ont été mises en œuvre.

Systeme de change

Le Burkina Faso est membre de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l’euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Burkina Faso n’a imposé aucune mesure susceptible d’entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place. Le Burkina Faso maintient un système de change libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. Les questions de viabilité extérieure, de compétitivité et de taux de change ont également été examinées dans le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (Rapport du FMI No. 16/96, du 1^{er} avril 2016).

Consultations au titre de l’article IV

Les consultations au titre de l’article IV avec le Burkina Faso se déroulent selon un cycle de 24 mois. Les entretiens se sont tenus à Ouagadougou du 18 au 29 mars 2016 pour les consultations au titre de l’article IV et la sixième revue au titre de la Facilité élargie de crédit. Les dernières consultations au titre de l’article IV ont été achevées par le Conseil d’administration le 3 juillet 2014 (Rapport du FMI No. 14/125).

Participation au programme d’évaluation du secteur financier (PESF) et aux rapports sur l’observation des normes de code (RONC)

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2008. Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007. Un RONC sur les données a été publié en 2002.

Assistance Technique

Domaine	Prestataire d'AT	Date
Analyse et prévision macroéconomiques	AFRITAC Ouest I	Novembre 2016
Politique fiscale	FAD	Septembre 2016
Conseiller à long terme en gestion des finances publiques	FAD	Août 2016
Analyses et prévisions macroéconomiques	AFRITAC Ouest I	Avril 2016
Autorisation des engagements/crédits de paiement	AFRITAC Ouest I	Avril 2016
GFP/budgétisation programme	AFRITAC Ouest I	Avril 2016
Contrôles douaniers	AFRITAC Ouest I	Avril 2016
Administration des recettes : renforcement de la cellule chargée des entreprises moyennes	AFRITAC Ouest I	Mars 2016
Application du MSFP 2001-14	STA	Mai 2015
Amélioration des pratiques d'émission	AFRITAC Ouest I	Avril 2015
Administration douanière	AFRITAC Ouest I	Avril 2015
GFP/contrôles des dépenses	AFRITAC Ouest I	Avril 2015
Comptes nationaux trimestriels et estimations provisoires	STA	Avril 2015
Gestion automatisée des risques	AFRITAC Ouest I	Mars 2015
Administration douanière	AFRITAC Ouest I	Mars 2015
Administration fiscale/modernisation de l'administration fiscale	AFRITAC Ouest I	Mars 2015
Administration fiscale/modernisation de l'administration fiscale	AFRITAC Ouest I	Mars 2015
Gestion de trésorerie et exécution budgétaire	FAD	Mars 2015
Séminaire sur la nomenclature budgétaire	AFRITAC Ouest I	Février 2015
Évaluation des besoins en analyse et prévisions macroéconomiques	AFRITAC Ouest I	Février 2015
Comptes nationaux trimestriels et estimations provisoires	STA	Février 2015
Administration des recettes : cellule chargée des moyennes entreprises	AFRITAC Ouest/FAD	Sept. 2014
Budgets programme	AFRITAC Ouest I	Juin 2014
Budgétisation base programme	AFRITAC Ouest I	Juin 2014
Mission d'AT de GFP au Burkina Faso	AFRITAC Ouest I	Juin 2014
GFP (UEMOA)	AFRITAC Ouest I	Juin 2014
Budgétisation base programme	AFRITAC Ouest I	Juin 2014
Revue de la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA	FAD	Avril 2014

Budgétisation à moyen terme	FAD	Février 2014
Revue de la mise en œuvre des réformes de GFP	FAD	Février 2014
Achèvement de la préparation du nouveau manuel d'audit	FAD	Février 2014
Statistiques de secteur réel et comptes nationaux	STA	Sept. 2013
Régime fiscal du secteur minier	FAD	Juillet 2013
Formation en GFP pour la Cour des Comptes	FAD	Juillet 2013
Revue des progrès de la stratégie d'exécution du cadre harmonisé de GFP de l'UEMOA	FAD	Avril 2013
Rapport sur la mission de statistiques de finances publiques	AFRITAC Ouest I	Avril 2013
Statistiques de secteur réel	STA	Avril 2013
Budgétisation programme	AFRITAC Ouest I	Février 2013
Administration douanière	AFRITAC Ouest I	Janvier 2013

Représentant résident

Mme Mame Astou Diouf a été nommée Représentante résidente au Burkina Faso en septembre 2016, et est depuis en poste à Ouagadougou.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Mission	Date envisagée	
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents				
Programme de travail de la Banque durant les 12 mois à venir	Programmes et projets			
	<ul style="list-style-type: none"> Appui budgétaire – Opération de politique de développement énergie et gestion budgétaire 		16 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> Appui budgétaire régional au Burkina Faso et à la Côte d'Ivoire (programme de crédit à la compétitivité et facilitation commerciale régionale) 		16 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui aux collectivités locales, phase 2 		17 juillet	
	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation du secteur des transports et facilitation des échanges 		16 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> Appui au programme national de biodiversité 		16 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'e-Government 		17 février	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet supplémentaire d'appui au financement du secteur de l'électricité 		17 mars	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage 		17 mars	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet supplémentaire de financement du pôle de croissance de Bagré 		17 avril	
	Assistance technique et études économiques et sectorielles (ESW)			
	<ul style="list-style-type: none"> AT- Programme d'emplois au Burkina Faso 		17 mai	
	<ul style="list-style-type: none"> AT – Amélioration de la gestion des déchets solides 		17 mars	
	<ul style="list-style-type: none"> AT – Protection sociale (analyse de vulnérabilité, cartographie, renforcement des institutions et des procédures, renforcement des programmes de protection sociale en faveur de la résilience) 		17 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> ESW – Étude des opportunités dans le secteur agroalimentaire 		17 juin	
	Programme appuyé par le FMI			
Travail du FMI durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> Septième revue FEC 	Mars 2017	17 mai	
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la nouvelle politique d'endettement selon besoins 			
	<ul style="list-style-type: none"> Travail au plan national et régional sur règle budgétaire pour gérer les recettes issues des ressources naturelles 			
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins régionaux en énergie 			
	Assistance technique			
	<ul style="list-style-type: none"> MSFP 2001 			
	<ul style="list-style-type: none"> MBP 6 			
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'AT sur la fiscalité minière 			
<ul style="list-style-type: none"> AT sur la budgétisation programme 				

	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur la comptabilité nationale (trimestrielle et année de base) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur la comptabilité nationale (trimestrielle et année de base) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur la passation des marchés publics 	À déterminer	
B. Demandes réciproques			
Demandes du FMI	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur les marchés publics 	À définir	
	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur le secteur judiciaire 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur le secteur énergétique 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Questions liées à l'exploitation minière artisanale (travail des enfants, environnement, etc.). 		
Demandes de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour régulière des projections macroéconomiques à moyen terme 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Note relation Fonds (pour les opérations d'appui budgétaire) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour régulières de la situation financière des entreprises publiques énergétiques 		
C. Accord sur des missions et produits conjoints			
Produit conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'AT sur la gestion de la dette (Banque chef de file) 		

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation des données fournies aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Les catégories de données les plus touchées sont la comptabilité nationale et les statistiques des prix. Le Burkina Faso reçoit actuellement une assistance technique (AT) du FMI de manière continue, qui est en partie financée par le Japon.

Comptabilité nationale : Les estimations annuelles de PIB sont compilées par activité économique, par comptes de secteur institutionnel et par catégorie de dépenses aux prix courants et constants (1999=100). La qualité des données souffre du manque de sources appropriées et des déficiences dans les pratiques statistiques. On citera parmi les faiblesses : couverture du secteur informel (en raison du nombre limité d'enquêtes, au demeurant non actualisées, et du fait que les petites entreprises ne présentent pas d'états comptables ni de déclarations d'impôts); données de consommation des ménages, qui ne sont pas suffisamment validées par des tableaux de ressources-emplois ni par des enquêtes actualisées de budget-consommation; et retards dans la nouvelle année de base des CN. L'enquête nationale sur le secteur informel et l'emploi a été retardée en 2015 en raison du soulèvement populaire de 2014. Des données ont été recueillies à la fin 2015. Le travail de toilettage des données a commencé et est maintenant terminé. Le travail sur l'enquête relative au secteur informel de l'or devrait débiter d'ici la fin de l'année et ses conclusions permettront d'actualiser l'année de référence des comptes nationaux, ce qui devrait être terminé d'ici 2018. La nouvelle année de base sera 2015.

Statistiques de prix : L'IPC (2008=100) ne couvre que les ménages de la capitale ; il exclut divers types de biens et de services acquis, et les services de logements occupés par le propriétaire et les prix des produits non disponibles sont présumés inchangés pendant un maximum de trois mois, au lieu d'être imputés à partir des variations de prix enregistrées de produits fort comparables. L'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros ne sont pas établis et ce travail n'est pas envisagé en raison de contraintes budgétaires.

Statistiques des finances publiques : Un comité supervise la compilation des statistiques de finances publiques, en renforçant la coordination entre organismes financiers. La fourniture de données sur les dépenses a été également améliorée avec l'adoption d'une présentation fonctionnelle des dépenses. Parmi les domaines qu'il reste à améliorer, on citera l'extension de la couverture du TOFE aux administrations publiques et la compilation sur la base du grand livre du Trésor.

Statistiques monétaires et financières : La plupart des problèmes liés aux statistiques monétaires ne sont pas spécifiques au Burkina Faso, mais touchent tous les pays membres de l'UEMOA. La BCEAO rencontre des difficultés à estimer la circulation fiduciaire dans chaque pays membre de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses directions nationales de la banque centrale.

Balance des paiements. Les échanges transfrontaliers informels de marchandises ne sont pas évalués et pourraient être importants. Il convient d'améliorer les données sur les envois de fonds des travailleurs expatriés et de vérifier la cohérence entre la position de la balance des paiements (BP) et la position extérieure globale (PEG). Les statistiques de la dette extérieure, telles qu'établies dans la base de données QEDS, ne couvrent que la dette publique.

II. Qualité des données et normes

Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 28 décembre 2001. Une mission de RONC statistique a séjourné au Burkina Faso du 8 au 21 mai 2003.

III. Déclaration de données au Département des statistiques du FMI (STA)

Balance des paiements (BDP) : La Direction nationale de la BCEAO, située à Ouagadougou, établit les données annuelles de la balance des paiements (BP), de la position extérieure globale (PEG), et de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct étranger (ECID) pour le Burkina Faso et les transmet au Département des statistiques du FMI. Les données communiquées sur la BP et la PEG sont conformes au format du MBP 6. Le Burkina Faso participe à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct étranger (ECID) et communique au Département des statistiques du FMI les données relatives aux investissements directs annuels par pays partenaire. Les données communiquées relatives à l'ECID reposent sur une enquête annuelle de transactions, recoupée avec les rapports financiers annuels des entreprises, disponibles au sein de la BCEAO. La BCEAO ne fournit aucune métadonnée (décrivant la méthodologie utilisée pour le recueil des données) pour les jeux de données fournis au Département des statistiques du FMI.

Finances publiques : Depuis octobre 2010, des données annuelles et trimestrielles couvrant le budget de l'administration centrale sont communiquées au Département des statistiques en vue de leur publication

BURKINA FASO

dans *International Financial Statistics* et dans l'annuaire de statistiques de finances publiques. Les dernières données communiquées correspondent à 2014. La BCEAO communique des données monétaires au Département des statistiques avec un décalage maximum de trois mois.

Burkina Faso : Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷	Pour mémoire : ⁸	
						Qualité des données – solidité méthodologique ⁹	Qualité, exactitude et fiabilité des données ¹⁰
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q		
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	2/2016	4/2016	M	M	M		
Monnaie centrale/base monétaire	2/2016	4/2016	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Monnaie au sens large	2/2016	4/2016	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	2/2016	4/2016	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	2/2016	4/2016	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	3/2016	4/2016	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	3/2016	4/2016	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/2014	10/2015	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes, dépenses, soldes et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2016	3/2016	M	M	M		
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2015	3/2016	A	A	A		
Solde des transactions courantes	2014	3/2016	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2014	3/2016	A	A	A		
PIB/PNB	2013	5/2015	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LO, LNO
Position extérieure globale ⁶	2014	1/2016	A	A	A		

^{1/} Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

^{2/} Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

^{3/} Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

^{4/} Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

^{5/} Y compris la composition par monnaie et par échéance.

^{6/} Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

^{7/} Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).

^{8/} Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels ont été publiés des RONC de données (ou d'importantes mises à jour).

^{9/} D'après le RONC ou l'importante mise à jour (publiée le 10 mars 2004, et basée sur les conclusions de la mission qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003) pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), non observées (NO) ou que les données ne sont pas disponibles (nd)

^{10/} Id. note 9, à cela près qu'il est fait référence aux normes internationales relatives, respectivement, aux données source, à l'évaluation des données source, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données intermédiaires et aux résultats statistiques et aux études de révision.



BURKINA FASO

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

30 novembre 2016

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde et
Peter Allum (FMI) et
Paloma Anos-Casero
(IDA)**

Rédigé conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

*La présente analyse de viabilité de la dette (AVD), rédigée conjointement par la Banque mondiale et le FMI, est présentée dans le cadre de la sixième revue au titre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Elle repose sur de nouvelles données relatives à la dette à fin 2015. La principale modification par rapport à la dernière AVD actualisée de juin 2016 est la mise à jour de la note ÉPIN, qui classe le Burkina Faso dans la catégorie des politiques et institutions moyennement solides et entraîne un abaissement des seuils de viabilité de la dette. Toutefois, le risque de surendettement du Burkina Faso demeure modéré, dans la mesure où les projections contenues dans les *Perspectives de l'économie mondiale* tablent sur une hausse des cours de l'or et du coton et sur une amélioration des perspectives de production aurifère dans le pays, ce qui améliore la trajectoire des exportations et celle du compte des transactions courantes¹.*

¹ Le Burkina Faso obtient au classement triennal moyen de l'indice ÉPIN une note de 3,68, ce qui le place dans la catégorie « moyenne » en termes de résultats des actions des pouvoirs publics.

CONTEXTE ET HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

1. L'encours nominal de la dette du Burkina Faso représentait 32,5 % du PIB à fin 2015 (tableau 1 du texte). Ce ratio correspond aux estimations des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC (32,2 %) et à l'AVD de 2014 (31,2 %). En termes de composition, la dette intérieure a continué de progresser lentement, à mesure que l'appui extérieur s'est ralenti par rapport à la croissance du PIB et que l'emprunt intérieur a nettement augmenté durant la période d'incertitude politique. La dette extérieure représentait encore près de 73 % du total de l'endettement à fin 2015, soit en légère baisse par rapport aux 75 % enregistrés en 2013.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : encours de la dette publique (2013–15)

<i>(en % du PIB)</i>				
	2013	2014	2015	pourcentage (2015)
Dette publique	29.3	30.6	32.5	100
Dette extérieure	21.9	22.0	23.8	73.2
Dette intérieure	7.4	8.6	8.7	26.8
<i>Postes pour mémoire :</i>				
Solde budgétaire global	-3.6	-1.9	-2.1	
Croissance du PIB	5.7	4.2	4.0	

Sources: autorités burkinabè; et estimations et projections des services du FMI.

2. Le changement le plus important par rapport à la dernière AVD actualisée de juin 2016 est l'ajout de l'indice ÉPIN mis à jour, qui couvre maintenant la période allant jusqu'à 2015.

Bien que le Burkina Faso ait toujours été évalué jusqu'à fin 2013 comme un pays disposant de solides structures institutionnelles et de politiques publiques, cette évaluation globale s'est détériorée avec le soulèvement populaire et la transition politique qui ont eu lieu en 2014 et 2015. La note annuelle ÉPIN a régressé pour passer de 3,77 en 2013 à 3,61 en 2015 et la moyenne glissante sur trois ans est passée de 3,77 au moment de la dernière AVD conjointe à 3,67 dans le cas de la présente AVD (tableau 2 du texte). Il convient de mentionner que les autorités de transition sont parvenues à maintenir la stabilité macroéconomique dans des circonstances difficiles et que la transition politique s'est achevée avec succès. Après des élections tenues en novembre 2015 dans un climat de paix et de justice, un nouveau gouvernement a pris ses fonctions début 2016 et la stabilité politique règne depuis. Dans ce contexte, les institutions et les politiques publiques devraient connaître une amélioration; cela devrait se traduire par une hausse de la note ÉPIN à terme.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : note ÉPIN, 2010–2015

							Moyenne	Note ÉPIN dans l'AVD	Moyenne	Note ÉPIN dans la			
							2011-2013	de 2014 *	2013-15	présente AVD*			
Note ÉPIN	2010	2011	2012	2013	2014	2015							
Burkina Faso	3.78	3.77	3.77	3.77	3.65	3.61	3.77	→	Bonne	3.68	→	Moyenne	
Burkina Faso Note ÉPIN							Évaluation ÉPIN	VA de la dette extérieure par rapport à :			Ratio de la VA de la dette extérieure par rapport à :		
								PIB	Exportations	Recettes	Exportations	Recettes	
Présente AVD							Médiocre	30	100	200	15	18	
AVD de 2014, AVD des 4 ^e et 5 ^e revues							Moyenne	40	150	250	20	20	
							Bonne	50	200	300	25	22	

*Le CVD utilise l'indice EPIN pour classer les pays en trois catégories selon la qualité de leurs politiques et institutions. Les pays qui ont un score EPIN inférieur ou égal à 3,25 sont considérés comme ayant des politiques et institutions de qualité médiocre. Ceux dont le score EPIN est supérieur à 3,25 et inférieur à 3,75 ont des politiques et institutions de qualité moyenne. Les pays qui ont un score EPIN supérieur ou égal à 3,75 ont de bonnes politiques et institutions.

Source: Banque mondiale.

3. Le tableau 3 du texte et l'encadré 1 résument les principales différences d'hypothèses macroéconomiques entre la précédente AVD complète (2014), sa mise à jour de 2016 à l'occasion des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC et la présente AVD. Les principales différences tiennent à la volatilité, sur les marchés mondiaux, du cours de l'or, première exportation du Burkina Faso. Même si les prévisions des cours de l'or restent inférieures aux estimations faites pour l'AVD de 2014, elles connaissent un rebond considérable par rapport à leur point le plus faible de fin 2015 et ne suivent une trajectoire davantage à la hausse qu'au moment des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC. Les projections de la croissance du PIB réel restent en grande partie similaires aux précédentes, pour se rapprocher d'environ 6 % à long terme.

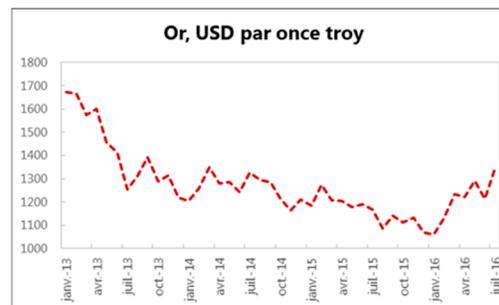
Tableau 3 du texte. Burkina Faso : différences d'hypothèses dans la présente AVD par rapport à l'AVD d'avril 2014 et à l'AVD faite dans le cadre des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030
Or (dollar américain /once)	↑ Présente AVD (PEM)	1160	1282	1357	1374	1391	1404	1404	1404
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	1160	1219	1231	1234	1243	1255	1255	1255
	AVD consultations 2014 Artic	1343	1370	1398	1438	1487	1487	1487	1487
Cours du coton (cts/lb)	↑ Présente AVD (PEM)	70	74	79	78	78	78	78	78
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	70	58	59	62	62	62	62	62
	AVD consultations 2014 Artic	79	78	72	68	58	58	58	58
Exportations de marchandises (% du PIB)	↑ Présente AVD	21.3	21.3	23.1	23.0	22.5	22.2	21.6	20.8
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	21.6	21.4	21.7	21.9	21.8	20.3	17.3	14.9
	AVD consultations 2014 Artic	18.3	17.9	17.2	17.2	16.6	16.3	15.1	15.6
Croissance du PIB réel (en glissement annuel)	↑ Présente AVD	4.0	5.4	6.1	6.3	6.5	6.5	6.2	6.0
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	4.0	5.2	5.9	6.1	6.2	6.0	6.0	6.0
	AVD consultations 2014 Artic	6.8	7.0	6.8	6.7	6.6	6.4	6.2	6.0
Compte des transactions courantes (% du PIB)	↓ Présente AVD	-8.0	-7.6	-6.7	-6.5	-6.8	-7.0	-5.4	-4.8
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	-6.4	-5.9	-5.3	-5.7	-6.0	-8.0	-10.1	-7.4
	AVD consultations 2014 Artic	-7.0	-7.0	-7.0	-7.1	-7.2	-7.5	-7.6	-7.4
Solde budgétaire global (% du PIB)	↑ Présente AVD	-2.1	-2.5	-3.6	-3.5	-3.5	-3.5	-4.5	-4.5
	AVD 4 ^e et 5 ^e revues	-2.1	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.1	-5.2	-6.4
	AVD consultations 2014 Artic	-3.1	-3.0	-3.6	-3.8	-4.0	-4.0	-5.9	-6.1

Sources: estimations et projections des services du FMI. *Perspectives de l'économie mondiale (PEM)*, octobre 2016.

Encadré 1. Burkina Faso : hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à l'AVD

Les cours de l'or et du coton ont poursuivi leur reprise depuis la dernière AVD. Les projections du cours de l'or présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale* ont enregistré un rebond de 25 % depuis leur point le plus bas de fin 2015 et de près de 8% par rapport à la précédente AVD. Les projections du cours du coton se sont également améliorées par rapport à la précédente AVD, avec une hausse de près de 28 % des cours pour 2016 dans la présente AVD.



La production d'or devrait augmenter régulièrement à moyen terme, avec la mise en service de nouvelles mines. L'entrée en service de nouvelles mines d'or et les révisions à la hausse des réserves d'or estimées ont entraîné une amélioration des perspectives dans ce secteur. Toutefois, les recettes minières sont par définition volatiles et sujettes à des incertitudes aussi bien en termes de volumes que de prix.

Les hypothèses relatives à la croissance du PIB sont légèrement plus élevées que les prévisions de référence faites lors des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC, en grande partie en raison d'un rebond prévu de la production agricole, de l'amélioration des perspectives pour le secteur aurifère et d'une nette intensification de l'investissement public.

Le déficit budgétaire global (dons inclus) s'est légèrement creusé à court terme en raison de niveaux relativement stables mais plus élevés des dépenses récurrentes, mais aussi d'une intensification prévue de l'investissement public financé sur ressources intérieures, pour répondre aux besoins importants en matière d'infrastructures. Les autorités sont déterminées à améliorer la mobilisation des recettes intérieures et à contenir les dépenses récurrentes pour accroître la marge de manœuvre disponible, qui pourra être consacrée à davantage de dépenses et d'investissements générateurs de croissance. Les recettes intérieures devraient atteindre près de 20 % du PIB en 2019, contre 15,9 % en 2015. Cette évolution, conjuguée à des hypothèses de recettes aurifères revues à la hausse, atténue l'augmentation des dépenses et n'entraîne qu'un creusement modéré des déficits jusqu'à fin 2020.

Composition de la dette : La dette intérieure devrait en toute hypothèse continuer d'augmenter régulièrement sur l'ensemble de la période de prévision, compte tenu des mesures prises par les autorités pour approfondir le marché financier intérieur et pour continuer de recourir au marché régional. Le reste du déficit est financé par des emprunts extérieurs, mais à des conditions moins généreuses, du fait d'un certain nombre d'emprunts non concessionnels et d'une hypothèse prudente en ce qui concerne la disponibilité de financements concessionnels à terme.

Le déficit des transactions courantes devrait, d'après les prévisions, continuer de se résorber par rapport à son niveau inhabituellement élevé de 11,3 % du PIB en 2013 et finir par se stabiliser aux alentours de sa moyenne prévue à long terme d'environ 5-6 % d'ici 2022. Toutefois, le compte des transactions courantes est sujet à d'importants risques haussiers et baissiers qui ont essentiellement trait à l'évolution des cours des produits de base, des hydrocarbures et des minéraux.

4. La présente AVD part de l'hypothèse d'une utilisation toujours limitée de financements non concessionnels sur la période de prévision couverte. Le tableau 4 du texte illustre les projets d'emprunts non concessionnels des autorités pour 2016. Si toutes les conventions de prêts prévues sont signées dans l'année qui vient, les emprunts non concessionnels devraient augmenter pour atteindre pratiquement le plafond du programme, qui est de 230 millions de FCFA.

5. L'AVD inclut à la fois les emprunts déjà contractés et ceux qui sont prévus, sur la base des décaissements. Les autorités ont réitéré leur volonté continue de recourir autant que possible

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : emprunts concessionnels et non concessionnels prévus en 2016					
Projet	Bailleur	Secteur	Montant (en milliards de FCFA)	Modalités	Type
Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (signé le 15 avril 2016)	Banque mondiale	Gouvernance	18,6	Taux d'intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Délai de grâce : 10 ans	Concessionnel
Projet de développement des transports et des infrastructures urbaines (signé le 7 juillet 2016)		Transport	57,6	Taux d'intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Délai de grâce : 10 ans	Concessionnel
Projet de construction et de bitumage de la route nationale entre Guiba et Garango (signé le 17 mai 2016)	BI&D	Développement agricole	29,6	Taux d'intérêt : 2,5% Durée : 11 ans Délai de grâce : 4 ans	Non concessionnel
Projet de développement agricole de Pensa et Liptougou (signé le 17 mai 2016)			8,6	Taux d'intérêt : 2,5% Durée : 19 ans Délai de grâce : 4 ans	Non concessionnel
			3	Taux d'intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Délai de grâce : 7 ans	Concessionnel
Projet de développement agricole de Soum (NANORO) (signé le 17 mai 2016)		Développement hydro-agricole	10,8	Taux d'intérêt : 1,5% Durée : 20 ans Délai de grâce : 5 ans	Non concessionnel
			6,3	Taux d'intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Délai de grâce : 7 ans	Concessionnel
Électrification du district périurbain de Ouagadougou et Bobo Dioulasso (signature prévue en novembre 2016)		Énergie	16,9	Taux d'intérêt : 2% Durée : 20 ans Délai de grâce : 10 ans	Non concessionnel
			5,9	Taux d'intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Délai de grâce : 7 ans	Concessionnel
Projet de récupération et de distribution des eaux de surface dans le plateau central (signé le 26 septembre 2016)	BOAD	Développement rural	10	Taux d'intérêt : 3,6% Durée : 18 ans Délai de grâce : 5 ans	Concessionnel
Électrification du district périurbain de Ouagadougou et Bobo Dioulasso (signé le 18 octobre 2016)	BAfD	Énergie	19,9	Taux d'intérêt : 2% Durée : 20 ans Délai de grâce : 10 ans	Concessionnel

Projet	Bailleur	Secteur	Montant (en milliards de FCFA)	Modalités	Type
Projet d'interconnexion électrique «Zano-Koupela » (signature prévue en décembre 2016)	FODI	Énergie	7,7	Taux d'intérêt : 1,25% Frais administratifs : 1% Durée : 20 ans Délai de grâce : 5 ans	Non-concessionnel
Approvisionnement en eau potable vers Bobo-Dioulasso (signé le 5 avril 2016)	AFD	Eau	19,7	Taux d'intérêt : 1,25% Durée : 20 ans Délai de grâce : 6 ans	Concessionnel
Projet d'approvisionnement en eau potable des populations déplacées en raison de la construction de l'aéroport de Donsin (signé le 10 novembre 2016)	Belgique	Eau	2,5	Taux d'intérêt : 0% Durée : 30 ans Délai de grâce : 10 ans	Concessionnel
TOTAL GÉNÉRAL			217,15		

*La concessionnalité repose sur un élément don de 35 %, seuil à respecter pour entrer dans la catégorie de financement concessionnel.

aux financements concessionnels disponibles mais, ces derniers étant limités, la présente AVD comporte une hypothèse de maintien des emprunts non concessionnels à des niveaux modestes, jusqu'à la fin de la période de prévision. Conformément à cette hypothèse et à l'hypothèse conservatrice d'une baisse des financements concessionnels à terme, l'élément don des nouveaux emprunts devrait progressivement diminuer tout au long de la période de prévision. Pour 2017, l'hypothèse est que les projets d'investissements des autorités seront limités par l'absence de financement abordable disponible, ce qui réduira l'investissement public, le déficit de l'État et les besoins bruts d'emprunt par rapport au PNDES et au projet de loi de finances des autorités pour 2017.

6. Il sera essentiel de renforcer les capacités de gestion de la dette pour assurer que l'intensification prévue de l'investissement reste dans les limites de la viabilité de la dette à moyen terme. Il est urgent de renforcer les capacités dont dispose le bureau de la dette pour surveiller l'accumulation d'endettement extérieur et intérieur, ainsi que les passifs conditionnels liés aux partenariats public-privé qui accompagnent le programme d'investissement des autorités. Les autorités sont notamment invitées à rechercher un appui pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète de gestion de la dette et pour étoffer le bureau de la dette de ressources supplémentaires.

RÉSULTATS DE L'AVD

A. Dette extérieure

7. Par rapport à la dernière AVD actualisée, les résultats de la présente AVD sont essentiellement touchés par l'abaissement des seuils utilisés, bien que le risque de surendettement du Burkina Faso demeure modéré. Une conjoncture extérieure moins défavorable, avec en particulier une amélioration des projections des cours des exportations de produits de base, conjuguée aux perspectives de hausse de la production aurifère, contribuent à compenser les nouveaux emprunts contractés du fait d'un assouplissement de la politique budgétaire. Par conséquent, le profil d'endettement de référence reste similaire aux projections faites au moment des 4^e et 5^e revues au titre de la FEC et demeure en deçà de tous les seuils de risques. Plusieurs seuils ont néanmoins été dépassés dans les autres scénarios, en raison de l'abaissement des seuils de l'AVD.

8. Plus particulièrement, dans le cadre des tests de résistance normalisés, le ratio dette/exportations dépasse le seuil de surendettement en 2031 dans le scénario historique et en 2026 dans le scénario le plus extrême. Le dépassement est plus important que dans l'AVD de 2014, car le seuil de risque pour le ratio dette/exportations est révisé et abaissé de 200 à 150 % dans la présente AVD, pour tenir compte du changement de la note ÉPIN obtenue par le Burkina Faso. La volatilité et la sensibilité des exportations peuvent s'expliquer en grande partie par l'instabilité des cours de l'or sur les marchés mondiaux, qui est exacerbée dans le cas présent par le manque de diversité des exportations du Burkina Faso.

B. Dette publique totale

9. La présente AVD repose sur l'hypothèse d'augmentations continues du financement intérieur, compte tenu de la volonté des autorités d'approfondir le marché financier intérieur et de continuer de recourir au marché régional. La région bénéficie de la souplesse de l'orientation de la politique monétaire de la BCE et les modalités de financement sont historiquement assez favorables. En outre, les autorités continuent d'allonger les échéances des emprunts intérieurs et régionaux et s'orientent progressivement vers un objectif d'échéances pouvant aller jusqu'à 6 ans sur les obligations régionales en 2017. Cependant, d'après les projections, l'augmentation de la dette intérieure devrait rester modeste. Dans la conjoncture actuelle de faible croissance du crédit au secteur privé, l'augmentation des émissions de dette publique par les autorités risque toutefois de limiter davantage la disponibilité de fonds prêtables et donc d'entraver le développement du secteur privé. Le ratio dette publique/PIB augmente lentement au fil du temps et devrait, d'après les estimations, atteindre un maximum de 50,9 % du PIB en 2036.

C. Scénario alternatif

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : scénario de référence et scénario alternatif (2016–19)

	2016	2017		2018		2019	
	Proj.	Scénario de réf.	Scénario de réf.	Scénario rempl.	Scénario rempl.	Scénario de réf.	Scénario de réf.
	(variations annuelles en %, sauf indication contraire)						
PIB à prix constants	5.4	6.1	6.8	6.3	7.0	6.5	7.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.7	1.5	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Crédit au secteur privé	9.4	12.9	14.0	14.7	15.4	15.4	18.0
Termes de l'échange	8.7	0.4	0.4	1.9	2.0	0.2	0.2
	(en % du PIB, sauf indication contraire)						
Compte des transactions courantes	-7.6	-6.7	-7.2	-6.5	-7.4	-6.8	-7.6
Solde budgétaire global, dons inclus (engagement)	-2.5	-3.6	-4.2	-3.5	-3.5	-3.5	-3.0
Total de la dette publique	31.7	32.6	33.0	32.9	33.2	33.1	32.7

Sources: autorités burkinabè; et estimations et projections des services du FMI

10. Les services du FMI et les autorités ont travaillé ensemble sur l'élaboration d'un scénario alternatif, plus optimiste que le scénario de référence, mais qui reste contraint par le niveau de financement disponible et par les capacités de mise en œuvre (tableau 5 du texte). Ce scénario alternatif débute en 2017 sur la base d'une hypothèse plus optimiste d'appui financier extérieur, qui inclut davantage de dons et de financements concessionnels, représentant 1,9 % du PIB. Cette augmentation repose sur le succès de la table ronde organisée à Paris les 7 et 8 décembre derniers et sur une hausse éventuelle des engagements pris par les partenaires techniques et financiers en 2017. L'investissement financé sur ressources intérieures est augmenté pour représenter 9,2 % du PIB, contre 7,3 % dans le scénario de référence. La croissance du PIB en 2017 augmente jusqu'à 6,8 %, contre 6,1 % dans le scénario de référence, et tend à moyen terme vers 7 %, contre 6,5 % dans le scénario de référence. Les mesures prises par les autorités pour intensifier l'exécution des projets en 2017, notamment en rationalisant et en accélérant les procédures de passation des marchés publics ainsi qu'en assurant un suivi rapproché des plus grands projets d'infrastructures, devraient contribuer à une forte augmentation de l'investissement public.

11. Dans le scénario alternatif, la viabilité de la dette du Burkina Faso connaît une légère amélioration, à mesure que les hausses du PIB, des recettes et des exportations compensent à moyen terme les nouveaux emprunts contractés. Selon les hypothèses, l'appui extérieur supplémentaire est essentiellement constitué de dons et d'emprunts hautement concessionnels, ce qui a donc une incidence très limitée sur la valeur actuelle de la dette. Le scénario alternatif maintient les mêmes hypothèses que celles du scénario de référence en ce qui concerne l'efficacité de l'investissement et les multiplicateurs de croissance, en tenant compte des mesures prises par les autorités pour améliorer la hiérarchisation et l'exécution des investissements. En outre, les investissements prioritaires du PNDES sont fortement orientés vers la réponse à donner aux grands déficits d'infrastructures physiques, notamment dans le secteur de l'énergie, et devraient donc avoir une incidence positive sur la croissance. Le graphique 1a illustre l'évolution des principaux indicateurs de viabilité de la dette dans le scénario de rechange. Une mise en garde reste indispensable à l'égard de cette analyse, car les résultats peuvent changer selon les modifications

apportées aux principales hypothèses sur les modalités et les volumes des financements supplémentaires, ainsi que sur les capacités d'exécution durant une période d'intensification de l'investissement public. À cet égard, d'autres outils sont mieux à même de rechercher l'incidence que peuvent avoir les épisodes d'intensification des investissements sur la viabilité à long terme de la dette et des finances publiques, en particulier sur le lien entre dette, investissement et croissance. L'analyse contenue dans le document intitulé « Série des questions générales sur l'intensification de l'investissement public » repose sur le modèle DIGNAR², de façon à mieux appréhender l'incidence d'une hausse des dépenses d'investissement sur la croissance, l'efficacité des procédures d'exécution, la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité de la dette.

CONCLUSION

12. Les résultats de l'AVD indiquent que le risque de surendettement du Burkina Faso demeure « modéré ». Le scénario de référence ne présente aucun dépassement des seuils de surendettement des différents indicateurs, malgré un abaissement des seuils par rapport à la dernière AVD, en raison du changement de catégorie du Burkina Faso au classement ÉPIN. Cela dit, des dépassements marqués et prolongés sont constatés dans les scénarios de chocs, ce qui dans l'ensemble, explique que le risque de surendettement reste dans la catégorie « modérée ». À terme, le retour de la stabilité politique devrait entraîner des améliorations des notes ÉPIN. Toutefois, même dans le scénario de référence relativement conservateur des services du FMI, des risques existent du fait de l'augmentation régulière des niveaux de dette extérieure et publique. Si la conjoncture extérieure favorable venait à s'inverser, notamment au niveau de la disponibilité des financements intérieurs et régionaux et de leurs modalités, les coûts d'endettement intérieur seraient augmentés et un choc sur les termes de l'échange aurait une incidence sur le déficit budgétaire et celui du compte des transactions courantes. D'autres chocs (météorologiques, sécuritaires) pourraient entraîner de moins bons résultats en termes de croissance ou de mobilisation des recettes et aboutiraient à une accumulation plus rapide de la dette.

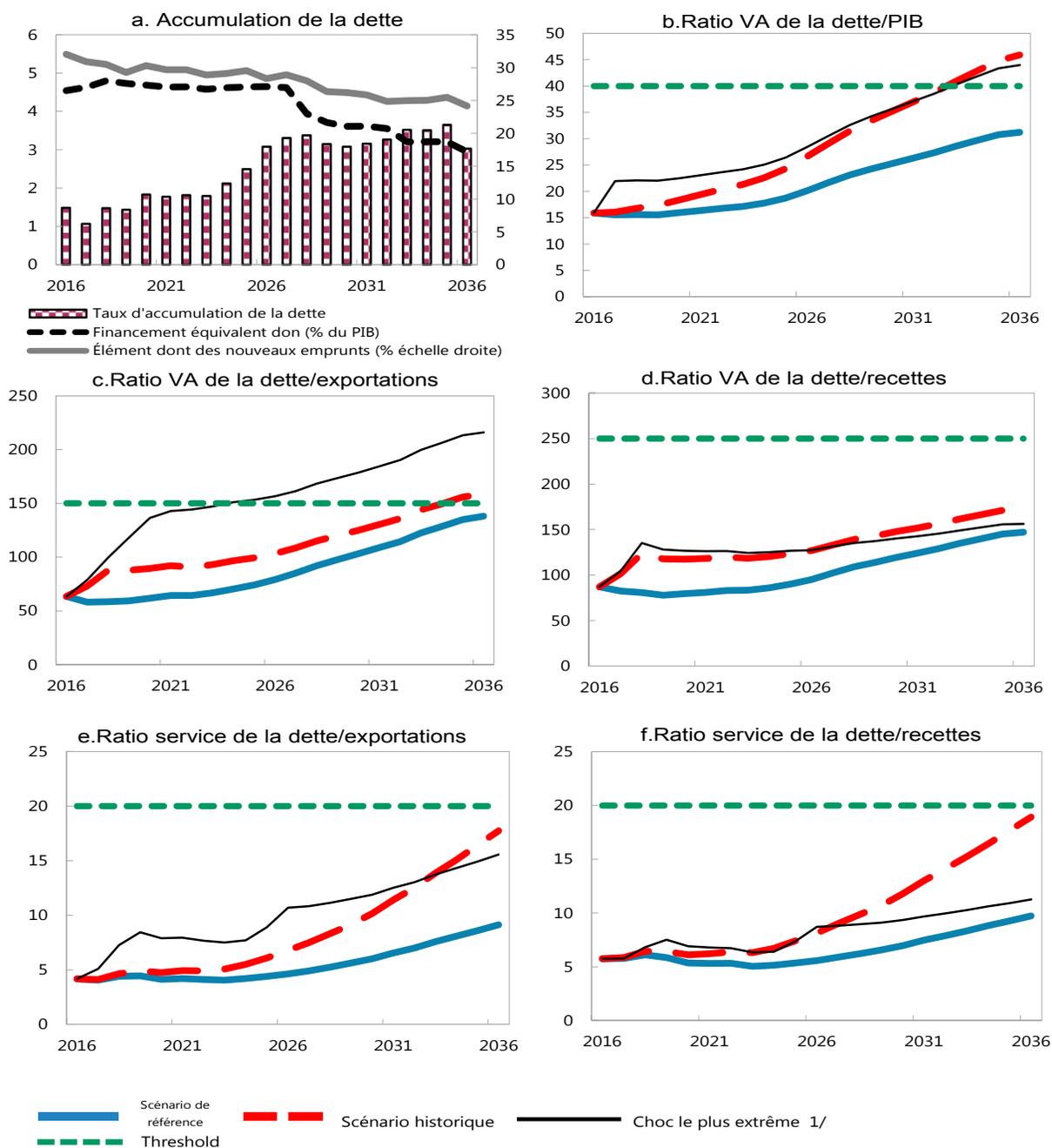
Point de vue des autorités

13. Les autorités souscrivent globalement aux résultats de l'AVD et indiquent que le changement de la note ÉPIN et celui des seuils de l'AVD qui en découle, arrivent à un moment inopportun, compte tenu de leur ambitieuse stratégie de développement à moyen terme. Les autorités estiment que la dégradation de la note ÉPIN du Burkina Faso est le résultat de la transition politique de 2014-15. Elles estiment qu'à terme, le retour à la stabilité politique dans le cadre d'élections justes et libres tout comme leur programme exhaustif de réformes structurelles devraient entraîner une amélioration relativement rapide de leur note ÉPIN. Elles soulignent également leurs solides antécédents de gestion macroéconomique, marqués par des déficits prudents et un niveau relativement faible d'endettement. La population espérant fortement des réformes rapides, les autorités estiment nécessaire de recourir à une certaine marge de manœuvre budgétaire pour

² Modèle DIGNAR (*Debt Investment, Growth and Natural Resources*, ou Dette, investissements, croissance et ressources naturelles) élaboré par Melina, Yang et Zanna (2014) <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2014/wp1450.pdf>.

financer l'investissement public et stimuler une croissance économique durable. Toutefois, elles réitèrent leur volonté de conserver des niveaux d'endettement prudents et de maintenir l'évaluation du risque de surendettement de leur pays dans la catégorie « modérée ». Les autorités estiment que le scénario alternatif plus optimiste correspond mieux à la réalité de la trajectoire que va vraisemblablement suivre l'économie burkinabè ; elles espèrent même être en mesure de faire encore mieux, sous réserve d'un appui extérieur supplémentaire, ainsi que d'améliorations dans l'exécution des investissements publics, conformément aux objectifs du PNDES.

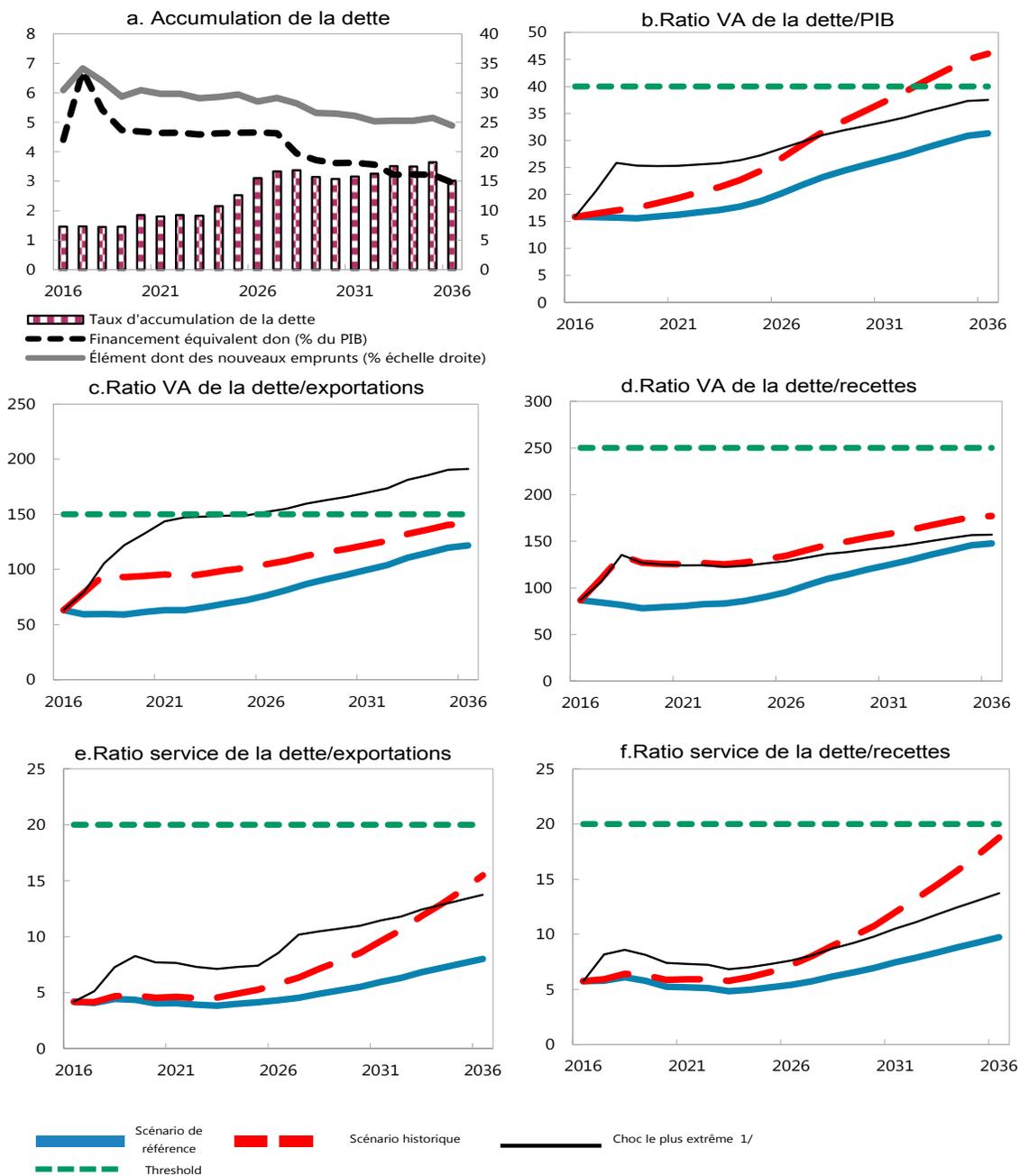
Graphique 1. Burkina Faso : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon différents scénarios, 2016–36¹ (scénario de référence)



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Dépréciation ponctuelle; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Exportations; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Exportations.

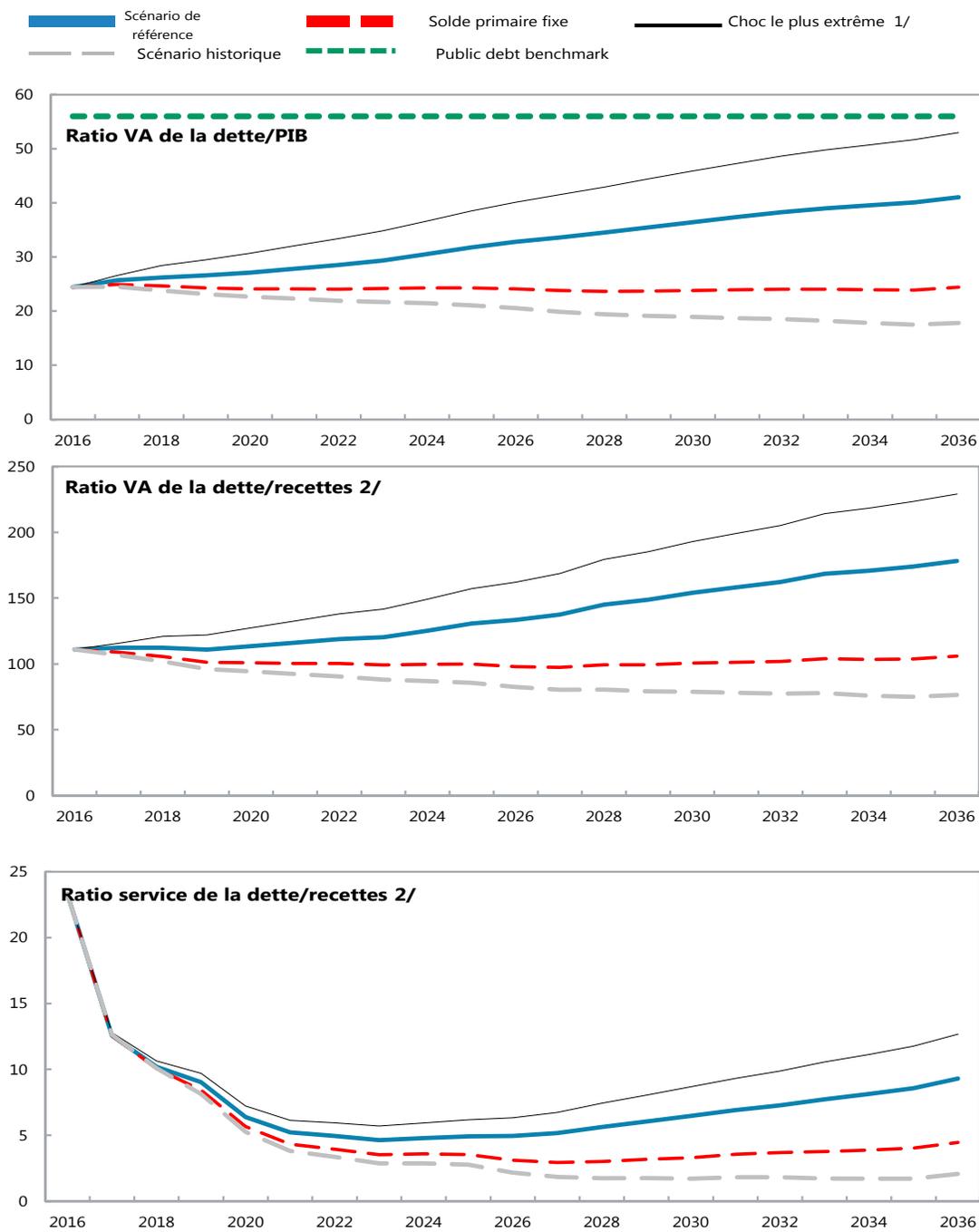
Graphique 1a. Burkina Faso : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon différents scénarios, 2016–36¹ (scénario alternatif)



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Exportations; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2016–36¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant.
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2013–36¹
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique	Écart type	Projections																	Moyenne																					
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		2031	2032	2033	2034	2035	2036	2022-2036														
																								Moyenne																				
Dette extérieure (nominale) 1/	21.9	22.0	23.8			23.2	22.4	22.3	22.1	22.5	23.0		23.5	23.8	24.6	25.8	27.7	29.7	31.6	33.0	34.2	35.4	36.6	38.0	39.3	40.7	41.1																	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.9	22.0	23.8			23.2	22.4	22.3	22.1	22.5	23.0		23.5	23.8	24.6	25.8	27.7	29.7	31.6	33.0	34.2	35.4	36.6	38.0	39.3	40.7	41.1																	
Variation de la dette extérieure	-0.7	0.1	1.8			-0.6	-0.7	-0.1	-0.2	0.4	0.4		0.5	0.3	0.8	1.2	1.9	2.0	1.9	1.4	1.2	1.2	1.2	1.4	1.3	1.4	0.4																	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	6.2	5.0	8.5			3.9	2.9	2.6	2.9	3.0	3.1		2.0	1.6	1.6	1.2	0.6	0.2	0.2	0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.1	-0.5	-0.5	-0.8																	
Déficit extérieur courant hors intérêts	11.1	7.9	7.8			7.4	6.4	6.2	6.5	6.6	6.7		5.5	5.2	5.2	4.8	4.3	4.0	4.1	4.0	3.9	3.9	3.9	4.2	3.7	3.7	3.5	4.3																
Déficit de la balance des biens et services	13.4	9.0	9.2			9.0	8.3	8.5	8.9	9.2	9.4		8.4	8.3	8.2	7.9	7.4	7.0	7.0	6.9	6.8	6.8	6.7	7.0	6.9	6.8	6.5																	
Exportations	26.5	26.1	24.9			25.1	26.8	26.7	26.2	25.9	25.4		26.1	25.6	25.3	25.3	25.4	25.4	25.1	24.8	24.5	24.2	23.9	23.3	23.1	22.8	22.6																	
Importations	39.8	35.1	34.1			34.1	35.1	35.2	35.2	35.0	34.8		34.5	33.9	33.5	33.2	32.8	32.4	32.1	31.7	31.3	31.0	30.6	30.3	29.9	29.6	29.1																	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3.7	-3.8	-4.1	-4.8	0.8	-3.3	-3.4	-3.6	-3.6	-3.5	-3.5		-3.6	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.3	-3.1	-3.0	-2.9	-2.9	-2.8	-2.7	-2.5	-2.4	-2.4	-3.0																
<i>dont : officiels</i>	-2.2	-1.8	-2.1			-1.4	-1.6	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8		-1.9	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-1.6	-1.4	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-0.9	-0.9	-0.9																	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.4	2.7	2.8			1.6	1.5	1.3	1.1	0.9	0.8		0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.7	-0.7	-0.7																	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-3.6	-2.3	-2.0			-2.5	-2.6	-2.6	-2.6	-2.7	-2.7		-2.7	-2.7	-2.8	-2.8	-2.8	-2.9	-2.9	-2.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.1	-3.1	-2.9																
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.2	-0.5	2.6			-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9		-0.8	-0.9	-0.8	-0.9	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.2	-1.2																
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2			0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4		0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0																	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.2	-0.9	-1.0			-1.2	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3		-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.8	-1.9	-2.0	-2.0	-2.1	-2.2	-2.2																	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.3	0.2	3.4			-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																	
Résiduel (3-4) 3/	-6.9	-4.9	-6.8			-1.9	-0.6	0.0	-0.4	-0.1	-0.1		0.9	1.1	1.5	2.3	3.4	3.9	3.2	2.8	2.7	2.8	2.9	2.5	2.9	2.9	2.2																	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0																	
VA de la dette extérieure 4/	-	-	16.1			15.9	15.5	15.6	15.6	16.0	16.4		16.8	17.1	17.8	18.7	20.1	21.6	23.1	24.3	25.3	26.3	27.4	28.6	29.7	30.8	31.2																	
En pourcentage des exportations	-	-	64.5			63.3	58.0	58.5	59.3	61.7	64.4		64.3	66.9	70.4	74.0	79.1	85.2	92.1	97.7	103.1	108.9	114.6	122.5	128.6	134.8	138.1																	
VA de la dette extérieure CGE	-	-	16.1			15.9	15.5	15.6	15.6	16.0	16.4		16.8	17.1	17.8	18.7	20.1	21.6	23.1	24.3	25.3	26.3	27.4	28.6	29.7	30.8	31.2																	
En pourcentage des exportations	-	-	64.5			63.3	58.0	58.5	59.3	61.7	64.4		64.3	66.9	70.4	74.0	79.1	85.2	92.1	97.7	103.1	108.9	114.6	122.5	128.6	134.8	138.1																	
En pourcentage des recettes publiques	-	-	101.2			86.9	82.4	80.7	77.8	79.4	81.0		83.1	83.3	86.0	90.1	95.0	102.1	109.0	113.9	119.3	124.1	129.1	134.8	140.0	145.2	147.2																	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	2.8	3.1	3.9			4.2	4.1	4.4	4.5	4.1	4.2		4.1	4.1	4.2	4.4	4.6	4.9	5.2	5.6	6.0	6.6	7.0	7.6	8.1	8.6	9.1																	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.8	3.1	3.9			4.2	4.1	4.4	4.5	4.1	4.2		4.1	4.1	4.2	4.4	4.6	4.9	5.2	5.6	6.0	6.6	7.0	7.6	8.1	8.6	9.1																	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	4.0	4.6	6.2			5.7	5.8	6.1	5.8	5.3	5.3		5.3	5.0	5.2	5.4	5.6	5.9	6.2	6.6	7.0	7.5	7.9	8.3	8.8	9.3	9.7																	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.0	0.8	0.8			0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9		0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.4	1.3	1.4	1.5																	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11.8	7.7	6.1			8.0	7.2	6.3	6.7	6.2	6.2		5.0	4.8	4.4	3.6	2.5	2.0	2.2	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.3	2.3	3.1																	
Principales hypothèses macroéconomiques																																												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.2	4.0	5.5	1.6	5.4	6.1	6.3	6.5	6.5	6.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0																
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.1	-0.9	-13.4	2.1	8.8	2.5	3.0	2.5	2.6	2.8	1.8	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.2	2.0																
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.0	1.0	0.9	1.0	0.2	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.1	1.8	2.2	2.3	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8	2.6																
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	19.4	2.0	-14.2	20.4	27.7	8.8	16.7	8.6	7.5	8.0	6.4	9.3	11.3	6.4	6.7	8.6	8.9	8.2	6.9	7.0	6.9	6.5	6.8	5.6	7.0	7.1	7.2	7.4																
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	22.7	-8.9	-12.7	12.0	18.9	8.2	12.4	9.2	9.3	9.2	7.5	9.3	7.5	6.4	7.1	7.3	7.1	7.1	7.1	7.0	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9	7.2	6.5	7.0																
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	-	-	-	-	-	32.0	30.9	30.5	29.2	30.3	29.7	30.4	29.7	28.9	29.1	29.5	28.3	28.9	28.0	26.3	26.2	25.8	24.9	25.0	25.0	25.5	24.1	27.0																
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	19.0	17.5	15.9			18.3	18.9	19.3	20.0	20.1	20.2		20.2	20.6	20.7	20.8	21.2	21.2	21.2	21.3	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.0																
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.8	0.7	0.6			0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8		0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.1	1.2	1.4																	
<i>dont : dons</i>	0.7	0.5	0.4			0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7		0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	0.9	1.0	1.0	1.1																	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.1	0.2	0.2			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2																	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	-	-	-			4.5	4.6	4.8	4.7	4.7	4.6		4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	3.9	3.7	3.6	3.5	3.2	3.2	3.2	3.2	2.9	3.9																
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	-	-	-			73.2	77.6	72.5	72.8	69.8	70.1		69.9	70.5	67.4	64.1	59.5	57.8	53.4	53.4	53.0	52.0	50.5	46.0	45.9	44.7	46.1																	

Tableau 2. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013–36
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation						Projections		
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2013-18 Moyenne	2026	2036
Dette du secteur public 1/	29.3	30.6	32.5			31.7	32.6	32.9	33.1	33.7	34.5		40.3	50.9
<i>dont : libellée en devises</i>	21.9	22.0	23.8			23.2	22.4	22.3	22.1	22.5	23.0		27.7	41.1
Variation de la dette du secteur public	1.0	1.3	1.9			-0.8	0.8	0.3	0.2	0.6	0.7		1.5	0.9
Flux générateurs d'endettement identifiés	1.7	3.3	2.6			-0.4	1.0	0.8	0.7	0.8	0.9		1.5	0.7
Déficit primaire	3.1	1.3	1.6	1.1	6.5	1.9	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0	2.7	3.8	3.4
Recettes et dons	24.5	21.7	19.4			22.0	22.9	23.3	24.0	23.9	24.0		24.6	23.0
<i>dont : dons</i>	5.5	4.2	3.5			3.8	4.0	4.0	4.0	3.8	3.8		3.4	1.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.5	23.0	20.9			23.9	25.8	26.2	26.9	26.8	27.0		28.4	26.5
Dynamique automatique de la dette	-1.4	2.1	1.1			-2.2	-1.9	-2.1	-2.2	-2.2	-2.1		-2.3	-2.7
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.4	-0.3	-1.7			-1.5	-1.7	-2.0	-2.1	-2.1	-2.1		-2.3	-2.7
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	1.1	0.9	-0.5			0.1	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1		-0.1	0.1
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.5	-1.2	-1.2			-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.0	-2.0		-2.3	-2.8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.9	2.4	2.8			-0.7	-0.1	-0.1	-0.2	0.0	0.0	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-0.7	-2.0	-0.7			-0.4	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1		0.0	0.2
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	24.8			24.4	25.7	26.2	26.6	27.1	27.8		32.8	41.1
<i>dont : libellée en devises</i>	16.1			15.9	15.5	15.6	15.6	16.0	16.4		20.1	31.2
<i>dont : extérieure</i>	16.1			15.9	15.5	15.6	15.6	16.0	16.4		20.1	31.2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	4.9	3.6	4.1			7.0	5.8	5.3	5.1	4.5	4.2		5.1	5.6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	128.0			111.0	112.3	112.3	110.8	113.5	116.0		133.4	178.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	156.3			133.9	136.3	135.6	133.0	135.0	137.9		154.8	193.8
<i>dont : extérieure 3/</i>	101.2			86.9	82.4	80.7	77.8	79.4	81.0		95.0	147.2
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	7.5	11.0	13.2			23.3	12.6	10.2	9.0	6.4	5.2		5.0	9.3
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	9.6	13.7	16.1			28.1	15.3	12.3	10.8	7.6	6.2		5.7	10.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	2.1	0.0	-0.3			2.6	2.0	2.5	2.7	2.4	2.2		2.4	2.5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.2	4.0	5.5	1.6	5.4	6.1	6.3	6.5	6.5	6.5	6.2	6.2	6.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.0	1.0	0.9	1.0	0.2	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.1	1.8	2.5	2.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	7.3	6.6	0.8	2.8	3.9	2.8	2.8	0.4	-0.3	-1.1	-1.2	0.6	-1.6	-1.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-4.3	11.1	13.4	1.2	8.6	-3.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-2.1	-0.9	3.7	3.0	3.6	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	16.5	-13.1	-5.1	-0.1	7.2	20.1	14.5	8.2	9.4	6.2	7.0	10.9	7.2	5.5
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	32.0	30.9	30.5	29.2	30.3	29.7	30.4	28.3	24.1

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Dette brute de l'administration centrale

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016–36
(en %)

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	16	16	16	16	16	20	31
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	16	17	18	19	20	22	27	46
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	16	16	17	17	18	19	27	46
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	16	16	16	17	17	21	33
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	16	20	26	26	25	25	27	33
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	17	19	19	19	20	24	38
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	16	17	18	18	18	19	22	32
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	19	24	24	24	24	27	37
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	16	22	22	22	22	23	28	44
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	63	58	58	59	62	64	79	138
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	63	62	68	73	79	85	137	159
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	63	60	63	66	71	76	105	203
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	63	58	59	60	62	64	79	138
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	63	93	144	144	145	148	157	216
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	63	58	59	60	62	64	79	138
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	63	63	68	69	70	73	85	140
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	63	73	88	88	89	92	103	159
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	63	58	59	60	62	64	79	138
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	87	82	81	78	79	81	95	147
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	87	89	93	95	102	107	127	173
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	87	85	87	87	91	96	125	217
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	87	84	85	82	83	85	99	154
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	87	105	135	128	127	126	127	156
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	87	91	98	95	96	98	115	178
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	87	89	94	90	91	92	103	149
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	87	101	123	118	118	118	127	173
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	87	117	114	110	112	114	134	208

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016-36 (fin)
(en %)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	4	4	4	4	4	4	5	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	4	5	5	5	5	7	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	4	4	4	4	4	6	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	4	4	4	4	5	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	5	7	8	8	8	11	16
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	4	4	4	4	5	9
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	4	5	5	4	4	5	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	6	5	5	7	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	4	4	4	4	4	5	9
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	6	6	6	6	5	5	6	10
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	6	6	6	6	6	8	19
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	6	6	6	6	6	7	15
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	6	7	8	7	7	9	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	7	7	6	6	7	12
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	6	6	6	6	6	6	10
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	7	8	7	7	8	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	8	9	8	8	7	8	14
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	24	24	24	24	24	24	24	24

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2016–36

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	24	26	26	27	27	28	33	41
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	24	24	24	23	23	22	21	18
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	24	25	25	24	24	24	24	24
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	24	26	27	27	28	29	37	53
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	27	28	29	31	32	40	53
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	29	33	33	33	34	38	44
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	24	27	29	30	31	32	39	49
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	24	32	32	32	32	32	35	42
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	24	33	34	33	34	34	38	44
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	111	112	112	111	114	116	133	178
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	111	107	102	96	94	92	83	76
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	111	109	106	101	101	100	98	106
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	111	113	114	113	117	121	148	229
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	111	116	121	122	128	133	162	229
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	111	128	143	139	140	142	154	191
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	111	118	124	124	128	132	156	214
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	111	140	136	132	132	133	142	182
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	111	146	144	140	141	142	154	192
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	23	13	10	9	6	5	5	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	23	13	10	8	5	4	2	2
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	23	13	10	8	6	4	3	4
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	23	13	10	9	7	5	6	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	23	13	11	10	7	6	6	13
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	23	13	11	12	9	6	6	11
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	23	13	11	10	7	6	6	12
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	23	14	12	11	9	7	8	15
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	23	13	11	14	7	7	7	11

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Sembène, Administrateur pour le Burkina Faso, et
de M. Nguema-Affane, Conseiller principal auprès de
l'Administrateur
16 décembre 2016**

Les autorités burkinabées tiennent à remercier la direction et les services du FMI pour l'appui sans faille fourni au programme en faveur du Burkina Faso et pour les débats de politique générale, toujours constructifs. Le rapport établi par les services reflète bien ces discussions, qui portaient en particulier sur la nécessité d'investir dans les infrastructures du pays pour favoriser une croissance plus vigoureuse et la transformation structurelle de l'économie.

Les autorités ont poursuivi la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI, dans des conditions satisfaisantes malgré une conjoncture intérieure et internationale difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs à fin juin 2016 ont été atteints, parfois très largement. Dans le même temps, la plupart des repères structurels ont été observés. Ces progrès constants témoignent de l'engagement des autorités à préserver la stabilité macroéconomique et consolider les piliers de la croissance conformément au plan national de développement.

Évolution économique récente et résultats du programme appuyé par la FEC

L'activité économique s'est redressée en 2016, après deux années de croissance peu soutenue. D'après les premières estimations, les attentats terroristes de janvier ont pesé sur la croissance au premier trimestre, mais elle a néanmoins atteint 8,3 % au trimestre suivant.

Globalement, la croissance économique devrait avoisiner 5,4 % cette année, sous l'effet de la forte reprise constatée dans le secteur des services et de l'exploitation de deux nouvelles mines d'or. L'inflation était en recul à fin septembre 2016, du fait de la baisse des prix du transport et de l'énergie et devrait être maintenue au-dessous de 1 % à fin 2016. Le déficit budgétaire global est attendu à 2,5 % du PIB pour 2016, en légère contraction par rapport à 2015. Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer cette année, bénéficiant notamment de la production d'or et de la hausse des cours de l'or et du coton.

Comme l'indique le rapport établi par les services, la mise en œuvre du programme reste très satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs ont été atteints, parfois très largement. En matière budgétaire, l'objectif relatif au déficit global à fin juin 2016 a été dépassé dans une large mesure, car les très bons résultats enregistrés au niveau des recettes ont plus que compensé les surcroûts de dépenses liés à la mise en œuvre du nouveau statut des fonctionnaires et d'autres accords sur les salaires du secteur public.

Sur le plan structurel, six des huit repères fixés à fin juin 2016 ont été atteints dans les délais. En outre, la SONABHY a transmis son rapport financier trimestriel comme prévu, quoique tardivement. La normalisation des factures des grandes et moyennes entreprises n'était pas effective à la date convenue, mais le processus est en cours et devrait être achevé début 2017, d'après les services.

S'agissant des repères fixés pour le second semestre de 2016, celui de juillet concernant les sommes dues à l'État par la SONABHY pour apurer les arriérés de l'entreprise publique d'électricité SONABEL a été respecté comme prévu et un deuxième paiement programmé pour 2017 a déjà été effectué. De plus, s'agissant du remboursement des plus-values dues à l'État, la SONABHY a déposé 14,7 milliards de FCFA sur un compte à la BCEAO. Les autorités demandent que le repère relatif à la lutte contre la fraude lors du transport des hydrocarbures (coulages), initialement fixé à novembre 2016, soit différé à fin décembre 2016 en raison de retards dans sa mise en œuvre.

Les mesures structurelles appliquées en vertu du programme ont permis de se rapprocher sensiblement des objectifs visant à améliorer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques, ainsi que la transparence et la situation financière des entreprises publiques du secteur de l'énergie.

Programme pour le reste de l'année 2016 et au-delà

Les autorités demeurent résolues à mettre en œuvre le programme économique et social appuyé par la FEC. Pour la période restante, la priorité continuera d'être accordée au maintien de la stabilité macroéconomique et à la promotion d'une croissance soutenue et équitable, en conformité avec le PNDES du pays. La croissance est attendue en hausse en 2017, avec notamment la mise en œuvre du programme d'investissement plus important envisagé dans le cadre du PNDES et le rebond probable de la production agricole suite aux précipitations abondantes de 2016.

Le projet de budget pour 2017, qui tient compte du PNDES, vise en particulier à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les investissements publics tout en préservant les dépenses sociales et la viabilité de la dette. À cet égard, les efforts déjà déployés par l'administration fiscale seront poursuivis, afin de mieux mobiliser les recettes intérieures. Les autorités ont l'intention de suivre les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI concernant les prix de transfert en 2017 et attendent avec impatience l'appui que le FMI pourra encore leur fournir pour la révision du code de taxation. Les dépenses récurrentes devraient diminuer en pourcentage du PIB, notamment en raison de la baisse des subventions pétrolières et des mesures prises pour contenir la croissance de la masse salariale et des effectifs, l'objectif étant de revenir à un ratio masse salariale/recettes fiscales d'environ 35 % d'ici 2019, pour respecter l'un des critères de convergence de l'UEMOA. Les réformes budgétaires visant à mieux gérer la trésorerie et accélérer la mise en œuvre du programme d'investissement seront poursuivies.

Pour renforcer encore la gestion des finances publiques en s'appuyant sur les réformes récentes mises en œuvre dans ce domaine, de nouvelles mesures seront prises. Il s'agit, par exemple, des mesures destinées à faciliter la réalisation de projets, de programmes et d'activités en faveur du développement qui ont été adoptées par l'Assemblée nationale en juillet 2016 et consistent principalement à i) relever les seuils pour la passation des marchés publics, ii) raccourcir les délais de mise en concurrence pour les appels d'offres publics, les concessions de services publics et les partenariats public-privé, iii) raccourcir les délais d'approbation des contrats ; iv) supprimer la double revue pour les marchés financés sur

ressources extérieures, et v) assouplir les conditions d'approbation des décisions des commissions d'attribution, de sélection des marchés, des délégataires du service public et des partenaires privés. Après l'adoption de ces mesures, un nouveau code des marchés publics a été soumis à l'Assemblée nationale en vue d'assurer la conformité avec la norme de l'UEMOA relative à l'utilisation de procédures spéciales dans la gestion des marchés publics. Pour la suite, les autorités ont demandé qu'une évaluation de la gestion de l'investissement public (EGIP) ait lieu début 2017 afin d'identifier les mesures prioritaires qui permettront d'améliorer l'exécution du budget d'investissement.

Bien que la dette publique reste viable, avec une analyse de viabilité de la dette montrant que le Burkina Faso ne court qu'un risque modéré de surendettement, les autorités sont déterminées à continuer d'améliorer la gestion de la dette. Dans cette optique, elles s'efforceront tout particulièrement de mieux planifier et surveiller les interventions sur les marchés régionaux et d'allonger les échéances des titres. Une stratégie de validation des dettes intérieures « irrégulières » recensées dans le rapport annuel de l'autorité nationale de lutte contre la corruption sera adoptée, après vérification des montants concernés. L'évaluation de la stabilité extérieure figurant à l'annexe I montre que le Burkina Faso est mieux évalué que ses pairs pour les performances de ses politiques et de ses institutions, ce qui témoigne de leur relative solidité. Au vu de ces éléments, nous encourageons les services du FMI à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autorités pour renforcer encore les capacités institutionnelles et de gestion de la dette, notamment pour améliorer le risque de surendettement du pays.

Les autorités comptent tirer parti du niveau toujours bas des prix du pétrole pour poursuivre les réformes engagées dans le secteur de l'énergie. Elles continueront de mettre en application les principales recommandations des auditeurs externes de la SONABEL et de la SONABHY, pour garantir une gestion financière plus efficiente et réduire les coûts d'exploitation. S'agissant de la SONABEL, les investissements envisagés pour faciliter les importations d'énergie en provenance de pays voisins et soutenir le développement de l'énergie solaire aideront l'entreprise à abaisser encore ses coûts de production et augmenter sa production d'électricité. Pour éviter l'accumulation de nouveaux engagements conditionnels de l'État envers la SONABHY en cas de retournement des cours mondiaux du pétrole, les autorités étudient également la possibilité d'une mise en œuvre progressive du mécanisme d'ajustement automatique du prix des hydrocarbures sur le marché intérieur.

Les autorités poursuivront les réformes pour doper la compétitivité de l'économie ainsi que l'envisage le PNDES. En 2017, elles finaliseront en particulier une stratégie nationale en faveur de l'inclusion financière. Ce sera l'occasion de regrouper les différentes initiatives d'inclusion financière et de microfinancement et de donner la priorité aux réformes essentielles qui contribueront à améliorer l'accès aux services financiers. Le système bancaire reste solide, relativement rentable et bien capitalisé, mais il faut néanmoins remédier aux faiblesses résultant de la croissance insuffisante du crédit et de sa concentration excessive. Dans ce contexte, les efforts actuels visant à promouvoir l'essor et la stabilité du secteur financier seront donc poursuivis, en étroite collaboration avec la BCEAO.

Demande d'augmentation de l'accès et dialogue à venir avec le FMI

En juillet 2016, les autorités ont adopté un nouveau *Plan national de développement économique et social* (PNDES), qui définit les orientations stratégiques du développement économique et social pour la période 2016-2020. Le PNDES s'inspire du programme présidentiel, de la vision « Burkina 2025 » et d'initiatives régionales et mondiales comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable. L'objectif global du PNDES est de restructurer l'économie burkinabée pour qu'elle génère une croissance soutenue, durable, solide et inclusive qui créera des emplois décents pour tous et améliorera le bien-être social. Le plan repose sur trois piliers stratégiques : i) réforme institutionnelle et modernisation administrative, ii) développement du capital humain et iii) stimulation des secteurs qui génèrent de la croissance économique et des emplois. Le plan prévoit une augmentation notable de l'investissement public en vue de moderniser les infrastructures liées à l'énergie, au transport et à la gestion de l'eau. Il définit également une stratégie pour améliorer la valeur ajoutée dans le secteur du coton et diversifier l'agriculture non cotonnière pour diminuer la vulnérabilité extérieure du pays.

Pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PNDES, une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée à Paris les 7 et 8 décembre 2016, avec la Banque mondiale comme chef de file des partenaires techniques et financiers¹. À cette occasion, les donateurs ont promis des montants substantiels, témoignant ainsi de la volonté des partenaires du pays d'aider les autorités à mettre en œuvre leur plan de développement. Les autorités burkinabées ont vivement apprécié la participation du FMI à cette manifestation.

Pour appuyer le PNDES et garantir la continuité, les autorités burkinabées demandent une prorogation de neuf mois du programme, jusqu'en septembre 2017, et une augmentation de 4,47 millions de DTS décaissables à l'issue d'une septième revue, en juin 2017. Elles ont manifesté leur intérêt pour un nouvel accord, qui sera probablement demandé au moment de la septième revue de l'accord actuel.

Conclusion

Les autorités burkinabées que nous représentons ont continué à mettre en œuvre de manière satisfaisante le programme appuyé par la FEC. Malgré les problèmes de sécurité rencontrés au début de 2016, le gouvernement a réussi à maintenir le programme sur les rails. L'adoption de deux lois de finances rectificatives a contribué à renforcer les outils dont le gouvernement dispose pour réaliser le programme et à préserver les dépenses sociales pour la réduction de la pauvreté. À l'avenir, les autorités sont résolues à conduire des politiques prudentes dans le contexte du nouveau PNDES, qui prévoit notamment d'intensifier l'investissement public.

Compte tenu des progrès appréciables accomplis dans la mise en œuvre du programme, les autorités demandent l'achèvement de la sixième revue au titre de la FEC, ainsi

¹ Pour plus de plus amples informations sur le PNDES et la conférence des donateurs, voir le site <https://www.pndes2020.com>.

que la modification des critères de réalisation relatifs aux emprunts non concessionnels, une prorogation de neuf mois de l'accord en cours, jusqu'en septembre 2017, et une augmentation de l'accès au titre de l'accord actuel, avec décaissement lors de la septième revue. Nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement les requêtes formulées par les autorités.